

# MONITEUR BELGE

# BELGISCH STAATSBLAD

Publication conforme aux articles 472 à 478 de la loi-programme du 24 décembre 2002, modifiés par les articles 4 à 8 de la loi portant des dispositions diverses du 20 juillet 2005.

Le *Moniteur belge* peut être consulté à l'adresse :

[www.moniteur.be](http://www.moniteur.be)

Direction du Moniteur belge, chaussée d'Anvers 53,  
1000 Bruxelles - Directeur : Wilfried Verzezen

Numéro tél. gratuit : 0800-98 809

185e ANNEE

N. 23

185e JAARGANG

LUNDI 26 JANVIER 2015

MAANDAG 26 JANUARI 2015

*Le Moniteur belge du 23 janvier 2015 comporte deux éditions, qui portent les numéros 21 et 22.*

*Het Belgisch Staatsblad van 23 januari 2015 bevat twee uitgaven, met als volgnummers 21 en 22.*

## SOMMAIRE

### Lois, décrets, ordonnances et règlements

*Gouvernements de Communauté et de Région*

*Région wallonne*

*Service public de Wallonie*

11 DECEMBRE 2014. — Décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, p. 6342.

## INHOUD

### Wetten, decreten, ordonnanties en verordeningen

*Gemeenschaps- en Gewestregeringen*

*Waals Gewest*

*Waaalse Overheidsdienst*

11 DECEMBER 2014. — Decreet houdende de eerste aanpassing van de algemene uitgavenbegroting van het Waalse Gewest voor het begrotingsjaar 2014, bl. 6733.

*Gemeinschafts- und Regionalregierungen*

*Wallonische Region*

*Öffentlicher Dienst der Wallonie*

11. DEZEMBER 2014 — Dekret zur ersten Anpassung des allgemeinen Ausgabenhaushaltsplanes der Wallonischen Region für das Haushaltsjahr 2014, S. 6537.



Publicatie overeenkomstig artikelen 472 tot 478 van de programmawet van 24 december 2002, gewijzigd door de artikelen 4 tot en met 8 van de wet houdende diverse bepalingen van 20 juli 2005.

Dit *Belgisch Staatsblad* kan geconsulteerd worden op :

[www.staatsblad.be](http://www.staatsblad.be)

Bestuur van het Belgisch Staatsblad, Antwerpsesteenweg 53, 1000 Brussel - Directeur : Wilfried Verzezen

Gratis tel. nummer : 0800-98 809

**LOIS, DECRETS, ORDONNANCES ET REGLEMENTS  
WETTEN, DECRETEN, ORDONNANTIES EN VERORDENINGEN**

**GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION  
GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN  
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

**REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST**

**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE**

[C – 2014/27280]

**11 DECEMBRE 2014. — Décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses  
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 (1)**

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit :

*CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Dispositions générales*

**Article 1<sup>er</sup>.** Les crédits destinés à couvrir les dépenses de la Wallonie afférentes à l'année budgétaire 2014 sont ouverts et ventilés en articles de base conformément aux programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret et dont la synthèse figure ci-après.

Ces tableaux donnent l'estimation des dépenses prévisionnelles à imputer en 2014 à charge des fonds budgétaires.

(En euro)	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation limitatifs	Crédits de liquidation non limitatifs
Crédits de dépenses	7.813.276	7.996.442	
Dont	Moyens d'engagement	Moyens de liquidation	
Dépenses prévisionnelles à charge des fonds budgétaires	159.863	159.863	

**Art. 2.** L'article 3 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« § 1<sup>er</sup>. Les désignations des comptables extraordinaires en vigueur au 31 décembre 2012 sont d'office reconduites pour l'année 2014, en considérant qu'ils sont désormais appelés trésoriers décentralisés conformément à l'article 38, § 2, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon.

Des avances de fonds peuvent être octroyées aux Trésoriers décentralisés à l'effet de payer les créances n'excédant pas 8.500 euros hors T.V.A. Il sera justifié de leur emploi dans le délai de quatre mois. Aucune nouvelle avance ne peut être faite, en cas de défaut ou de retard de production de cette justification.

Le compte annuel des Trésoriers décentralisés prévu à l'article 39 du décret du 15 décembre 2011 précité est établi sur base des mouvements bancaires intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année.

Ces avances de fonds d'un montant maximum de 2.500.000 euros peuvent être consenties aux Trésoriers décentralisés du Service public de Wallonie ainsi qu'aux Trésoriers décentralisés des établissements scientifiques de la Wallonie et du Centre wallon de recherches agronomiques de Gembloux.

Ce montant maximum est porté à :

- 3.500.000 euros pour les Trésoriers décentralisés du Département de la Comptabilité du Service public de Wallonie. Pour les Trésoriers décentralisés des relations extérieures et des investissements étrangers, ce montant est porté à 375.000 euros par programme;

- 5.000.000 euros pour le(s) Trésorier(s) décentralisé(s) du Département de la Comptabilité du Service public de Wallonie chargé(s) du paiement des dépenses des Cantonnements forestiers du Département de la Nature et des Forêts ou d'autres services particuliers de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement;

- 3.500.000 euros, pour le Trésorier décentralisé du Service public de Wallonie ayant en charge la gestion du transport scolaire, à l'effet de payer les créances relatives au transport scolaire pour un montant ne dépassant pas 20.000 euros, hors T.V.A., pour autant que ces créances soient relatives à des marchés ayant fait l'objet d'un contrat, à l'entretien des véhicules gérés par le service des transports scolaires ainsi qu'au paiement de frais de transports d'élèves en application de la loi du 15 juillet 1983 portant création du service des transports scolaires.

En cas d'urgence, les créances de plus de 8.500 euros, hors T.V.A., liées aux relations extérieures de la Wallonie et imputées aux articles de base de la division organique 09, programmes 09 et 10, peuvent également être liquidées sur avances de fonds pour autant qu'elles restent inférieures à 12.500 euros, hors T.V.A.

Toutefois, les Trésoriers décentralisés du Service public de Wallonie, chargés du paiement des avances pour frais de mission, sont autorisés à consentir aux fonctionnaires, membres de Cabinet et experts envoyés en mission à l'étranger, les avances nécessaires quel que soit le montant de celles-ci.

En outre, les Trésoriers décentralisés du Service public de Wallonie sont autorisés à régler sans limitation tout montant dû par la Wallonie suite aux jugements ou arrêts prononcés contre elle.

§ 2. En vertu de l'article 2, 8°, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, le terme « comptable » figurant dans tous les actes individuels de nomination ou de désignation pris en application des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, de leurs arrêtés d'application ou d'autres dispositions légales, décrétales ou réglementaires est remplacé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 par le terme « trésorier ».

Sans préjudice des dispositions visées à l'alinéa 1<sup>er</sup>, en vertu des articles 2, 7°, et 20 du même décret du 15 décembre 2011, le terme « comptable ordinaire » figurant dans tous les actes individuels de nomination ou de désignation pris en application des lois sur la comptabilité de l'Etat coordonnées le 17 juillet 1991, de leurs arrêtés d'application ou d'autres dispositions légales, décrétales ou réglementaires est remplacé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 par les termes « receveur-trésorier ».

**Art. 3.** L'article 7 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe du Fonds spécial de l'aide sociale pour le budget ajusté 2014 est fixée à 60.416 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du budget économique du 12 février 2014 du Bureau fédéral du Plan pour l'inflation 2013 et 2014 et du refinancement structurel de 5.000 milliers d'euros confirmé lors du budget initial 2010.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2014 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2013. ».

**Art. 4.** L'article 8 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au CRAC pour le budget ajusté 2014 est fixée à 32.364 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du budget économique du 12 février 2014 du Bureau fédéral du Plan pour l'inflation 2013 et 2014.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe octroyée au CRAC sera garantie lors de l'ajustement 2014 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2013. ».

**Art. 5.** L'article 9 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article L1332-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au Fonds des communes pour le budget ajusté 2014 est fixée à 1.105.117 milliers d'euros tenant compte des prévisions du budget économique du 12 février 2014 du Bureau fédéral du Plan pour l'inflation 2013 et 2014 et du refinancement structurel de 10.000 milliers d'euros intégré au budget initial 2009 ainsi qu'à partir de 2014, de la part communale de 12.271 milliers d'euros de la recette liée à la taxation annuelle, par la Région wallonne, des mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds est garantie en tenant compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2013 et de la fixation définitive de la recette liée à la taxation annuelle, par la Région wallonne, des mâts, pylônes ou antennes affectés à la réalisation, directement avec le public, d'une opération mobile de télécommunications par l'opérateur d'un réseau public de télécommunications. ».

**Art. 6.** L'article 23 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 26, § 1<sup>er</sup>, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, le Ministre des Travaux publics et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer les crédits d'engagement et de liquidation entre les programmes 02 et 03 de la division organique 13 et le programme 04 de la division 18. ».

**Art. 7.** L'article 32 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées ouvert auprès de Belfius Banque :

- au 1<sup>er</sup> août 2014 : 65.524.000 euros représentant l'intervention complémentaire régionale;

- au 1<sup>er</sup> octobre 2014 : 32.364.000 euros représentant la dotation octroyée au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes. ».

**Art. 8.** A l'article 44 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014, les mentions des subventions reprises au programme 12 de la division organique 13, au programme 31 de la division 16 et aux programmes 11, 12, 13, 14 et 15 de la division organique 17 sont modifiées comme suit :

« Programme 13.12 : Travaux subsidiés :

Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale.

Subvention aux Pouvoirs locaux dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie.

Subvention aux pouvoirs locaux et au Centre régional d'aide aux communes dans le cadre d'investissements communaux d'intérêt public supra-local et de travaux de voiries.

Subventions aux administrations subordonnées dans le cadre de la mise en œuvre du plan air-climat (éclairage public).

Subventions à des organismes privés ou publics pour des opérations de recherche, de sensibilisation, d'information et d'éducation ainsi que des actions en rapport avec les infrastructures routières dans le domaine des travaux subsidiés.

Subventions aux pouvoirs locaux et autres personnes de droit public pour des travaux ou des études en matière de voirie et de bâtiments publics ou de l'achat de matériel.

Subventions dans le cadre du Plan Mercure, des PICverts ainsi que des Espaces Multi Services (EMS).

Subvention aux intercommunales pour l'achat de bâtiments.

Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales, à des organismes publics ou privés dans le cadre du cofinancement des programmes européens.

Subventions pour des investissements supracommunaux. ».

« Programme 16.31 : Energie :

Subventions pour favoriser ou soutenir toute action de promotion, de démonstration et de soutien en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, y compris les primes et subventions allouées dans le cadre du Fonds Energie.

Subventions destinées à couvrir des dépenses relatives au cofinancement avec la CEE d'actions menées par des partenaires de la Région dans le cadre des programmes européens.

Subventions à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF-IFDD) à Paris pour mener à bien des actions spécifiques "Energie" dans le cadre du suivi des Sommets de la francophonie.

Subventions pour toute activité de promotion de la recherche, de l'innovation et du développement technologique dans le domaine de l'énergie.

Subventions à des unités de recherche universitaire ou de niveau universitaire et à des centres de recherche pour le financement de projets de recherche dans le domaine de l'énergie, en ce compris les dépenses d'infrastructure, l'acquisition d'équipements et pour la fourniture de conseils technologiques.

Soutien aux actions de démonstration d'applications scientifiques et originales de technologies de pointe dans le domaine de l'énergie, à l'usage de secteurs d'activités où ces technologies sont absentes ou peu présentes.

Subventions pour la prise en charge des dépenses relatives à des projets de recherche industrielle de base dans le domaine de l'énergie.

Subventions pour la prise en charge des dépenses consacrées au financement de la préparation ou de l'accompagnement des projets de recherche ou de développement dans le domaine de l'énergie.

Subventions accordées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon (programmes mobilisateurs).

Subventions accordées aux particuliers et aux indépendants pour la pose de panneaux photovoltaïques (plan air-climat).

Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement de l'installation d'infrastructures productrices d'énergie renouvelable dans le cadre de l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés et pour le financement de mécanismes de tiers investisseurs en faveur du développement et de la promotion de l'énergie renouvelable. ».

« Programme 17.11 : Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire :

Contribution de la Wallonie au financement de la « Cellule générale de Politique en matière de Drogues ».

Soutien à des initiatives transversales.

Soutien au plan Tandem.

Subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte contre le SIDA.

Subventions aux communes dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie.

Subventions transversales en équipement dans les secteurs publics et privés.

Soutien à des initiatives sportives dans le domaine des politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire. ».

« Programme 17.12 : Santé :

Subventions au « centre de recherche de la Défense sociale » du centre hospitalier « Les Marronniers ».

Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale.

Subventions pour recherches, études et actions dans le domaine de la santé et de la santé mentale.

Subventions aux centres de télé-accueil.

Subventions en faveur d'organismes et groupements qui participent par leurs actions à la diffusion d'informations relatives à la santé.

Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale et en toxicomanie et en circuit de soins.

Subventions en matière de soins palliatifs.

Subvention d'investissement dans le domaine de la santé, de la santé mentale, de la toxicomanie et des circuits de soins.

Subventions en matière de maladies sociales.

Subventions d'équipement et d'aménagement des Services de santé mentale relevant du secteur privé et du secteur public.

Subventions aux Relais Santé.

Subventions pour interventions dans les charges non subventionnées des centres hospitaliers de Mons et Tournai.

Subventions pour des actions dans le cadre de la Cellule permanente Environnement Santé.

Subventions aux réseaux d'aide et de soins et aux services spécialisés en assuétudes.

Subventions en vue du redéploiement de l'offre hospitalière.

Subventions pour le renforcement des centres de coordination de soins et de services d'aides à domicile dans le cadre du plan d'inclusion sociale.

- Subvention pour le renforcement des réseaux d'aide et prise en charge des toxicomanes dans le cadre du plan d'inclusion sociale.
- Dépenses liées au fonctionnement de l'observatoire de la santé.
- Subventions aux associations de santé intégrée.
- Subventions aux centres de coordinations de soins et de services à domicile relevant du secteur privé et du secteur public.
- Intervention dans le cadre du plan wallon de nutrition santé et bien-être.
- Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique.
- Soutien à des initiatives sportives dans le domaine de la santé.
- Expériences pilotes menées dans le cadre des trajets de soins. ».
- « Programme 17.13 : Action sociale :
- Soutien à des initiatives menées dans le domaine de l'action sociale.
- Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social.
- Subventions de fonctionnement, de personnel et d'équipement à des relais sociaux publics et privés.
- Subventions aux organismes appelés à aider religieusement et ou moralement les immigrés.
- Soutiens à des initiatives menées par le fonds européen des réfugiés (FER).
- Soutien au fonds d'impulsion pour la politique de l'immigration (FIPI).
- Subventions en matière d'intégration sociale des populations d'origine étrangère.
- Subventions accordées à des organismes de recherche, d'information, de réflexion et d'action, à caractère régional, transrégional et transnational en matière d'intégration des migrants.
- Subventions aux maisons d'accueil et aux maisons de vie communautaire.
- Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.
- Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale.
- Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics.
- Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires.
- Soutien à la supervision dans les secteurs de l'action sociale, socio-sanitaire et médico-social.
- Subventions aux services d'aide aux justiciables.
- Soutien du plan national pour l'égalité des chances.
- Soutien des coordinations d'arrondissement judiciaire.
- Soutien au groupe de réflexion d'aide aux victimes.
- Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations « été solidaire, je suis partenaire ».
- Subventions en matière d'intégration professionnelle des ayants droits à l'intégration sociale.
- Subsides d'équipements dans le domaine de l'action sociale.
- Subsides d'équipements et d'aménagement en faveur des Centres publics d'Action sociale et des Chapitres XII.
- Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage.
- Soutien à des services privés et publics d'insertion sociale.
- Soutien à des initiatives privées et publiques en matière d'égalité des chances.
- Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en voie de constitution.
- Subventions à l'ASBL « L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement ».
- Subventions à l'ASBL « Osiris-Crédal-Plus ».
- Subventions aux relais sociaux de Namur et Tournai.
- Subventions aux centres de service social.
- Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes.
- Subventions en vue de soutenir les initiatives visant à un meilleur fonctionnement des C.P.A.S.
- Soutien à des initiatives sportives dans le domaine de l'action sociale. ».
- « Programme 17.14 : Famille et Troisième âge :
- Subventions à des initiatives menées dans le domaine de la famille et du troisième âge.
- Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur public et du secteur privé.
- Subventions pour la formation continue des travailleurs sociaux.
- Subvention supplémentaire octroyée aux services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées par heure prestée au bénéfice d'usagers habitant des communes à faible densité.
- Subventions d'infrastructure en matière de logement pour le 3<sup>e</sup> âge.
- Subventions aux Espaces-Rencontres.
- Subventions d'investissement dans le domaine de la famille et du 3<sup>e</sup> âge.
- Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale pour l'acquisition de moyens contraceptifs dans le cadre du plan inclusion sociale.
- Subventions aux services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé pour intervention dans les frais de déplacements.
- Subventions pour des actions dans le cadre de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

Subventions pour le renforcement des centres de planning et de consultation familiale et conjugale dans le cadre du plan d'inclusion sociale.

Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale.

Subsides à l'accompagnement de personnes âgées et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux.

Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques du secteur privé et du secteur public.

Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale.

Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur privé et du secteur public.

Contribution à la commission nationale des droits de l'enfant.

Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérées par des ASBL ou par des pouvoirs publics.

Subventions d'infrastructure aux institutions privées ou publiques intéressant la naissance et l'enfance.

Subventions dans le cadre de l'accueil extra-scolaire de la petite enfance.

Soutien à des initiatives sportives dans le domaine de la famille et du troisième âge. ».

« Programme 17.15 : Personnes handicapées :

Subventions en matière de mobilité et d'accessibilité des personnes handicapées.

Subventions en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées.

Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées.

Subventions à des initiatives dans le domaine du langage des signes.

Subventions d'investissement en matière d'accessibilité des personnes handicapées aux télécommunications, aux bâtiments,...

Soutien à des initiatives sportives dans le domaine de la politique des personnes handicapées. ».

**Art. 9.** L'article 45 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 26, § 1<sup>er</sup>, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, le Ministre de l'Action sociale et de la Santé et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits d'engagement entre les articles de base 51.06, 51.07, 51.08 du programme 12, l'article de base 63.02 du programme 13, les articles de base, 51.07, 63.02, 63.03 et 63.04 du programme 14 et l'article de base 51.02 du programme 15 de la division organique 17. ».

**Art. 10.** L'article 46 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 26, § 1<sup>er</sup> du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, le Ministre de l'Action sociale et de la Santé et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits d'engagement entre les articles de base 41.01 du programme 13 et 41.04 du programme 12 de la division organique 17. ».

**Art. 11.** L'article 47 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 26, § 1<sup>er</sup>, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, le Ministre de l'Action sociale et de la Santé et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits d'engagement entre les articles de base 33.02, 33.05, 33.06 du programme 12, 33.01 du programme 11, 33.01, 33.05, 33.07, 33.19, 33.22 et 52.82 du programme 13, 33.01, 33.02, 33.66 et 52.02 du programme 14, et 41.03 du programme 15 de la division organique 17. ».

**Art. 12.** L'article 48 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Par dérogation à l'article 26, § 1<sup>er</sup> du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon, le Ministre de l'Action sociale et de la Santé et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits d'engagement de l'article de base 01.01 du programme 17.11 vers les articles de base impliquant des rémunérations au sein de la même division organique, programmes 11 à 15. ».

**Art. 13.** L'article 50 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« L'article 2 du décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de travaux publics est remplacé comme suit :

« Art. 2. Il est créé un Fonds du Péage et des Avaries - Secteur Routes et Autoroutes, lequel constitue un fonds budgétaire au sens de l'article 4 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon.

Sont affectées au Fonds les recettes résultant :

a) des remboursements effectués par les tiers responsables de dommages causés aux biens meubles et immeubles du domaine de la Région wallonne géré par la Direction générale des Autoroutes et des Routes et par la Direction générale des Services techniques, ainsi que des récupérations des sommes indûment avancées dans le cadre du règlement de litiges en matière de responsabilité du fait des biens précités;

*b)* de tous paiements imposés par les dispositions législatives et réglementaires, relatives à l'utilisation du réseau routier et autoroutier, en ce compris l'eurovignette et la redevance de voirie gaz;

*c)* des amendes administratives perçues en vertu de l'article 9 du décret du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques, lorsque l'infraction a été commise sur le domaine public régional routier;

*d)* des versements des aides européennes obtenues dans le cadre du programme CENTRICO;

*e)* de tous paiements imposés par les dispositions législatives et réglementaires, relatives à l'utilisation du réseau routier et autoroutier en matière de transport dangereux et transport exceptionnel;

*f)* des amendes administratives perçues en matière de transport dangereux et exceptionnel;

*g)* des amendes administratives perçues en matière de sûreté, dimensions et signalisation de chargement;

*h)* des amendes administratives perçues en matière de placement de signalisation routière;

*i)* des amendes administratives perçues en matière de contrôle technique et homologation des véhicules.

Sur le crédit afférent au Fonds visé à l'alinéa 1<sup>er</sup>, sont seules imputées les dépenses relatives :

*a)* à la réparation des dommages survenus au réseau routier et autoroutier;

*b)* à la construction et l'entretien du réseau précité, en ce compris les interventions en faveur de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO);

*c)* à la mise en œuvre de la vignette routière;

*d)* au paiement des chantiers et études réalisés dans le cadre du programme européen CENTRICO;

*e)* au financement de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière;

*f)* au financement de programmes de traitement d'obstacles latéraux sur voiries régionales;

*g)* au financement des activités et des outils de contrôle de la Police domaniale;

*h)* au financement de bases de données et outils de gestion pour le transport dangereux et le transport exceptionnel;

*i)* au financement de bases de données de signalisation et du point de contact avec les gestionnaires cartographiques de GPS;

*j)* au financement des activités d'homologation des instruments de mesures dans le cadre de compétences régionales de contrôle de la sécurité routière.

En outre, le présent fonds peut enregistrer les versements opérés par la SOFICO pour assurer le financement des expropriations auxquelles la Région procédera en vue de la réalisation de ses projets et les verser aux propriétaires expropriés. ».

L'article 3 du décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de travaux publics est remplacé comme suit :

« Art. 3. Il est créé un Fonds du Trafic et des Avaries - Secteur Voies hydrauliques, lequel constitue un fonds budgétaire au sens de l'article 4 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon.

Sont affectés au fonds les recettes résultant :

*a)* des remboursements effectués par les tiers responsables de dommages causés aux biens meubles et immeubles du domaine de la Région wallonne géré par la Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques ainsi que des récupérations des sommes indûment avancées, notamment dans le cadre du règlement de litiges en matière de responsabilité du fait des biens précités;

*b)* de tous paiements imposés par les dispositions législatives et réglementaires, relatives à l'utilisation du réseau des voies hydrauliques et de ses dépendances;

*c)* des remboursements effectués dans le cadre des projets faisant l'objet d'un cofinancement européen (tels que Interreg - RET-T);

*d)* des amendes administratives perçues en vertu de l'article 9 du décret du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques, lorsque l'infraction a été commise sur le domaine public régional des voies hydrauliques;

*e)* de la vente des produits manufacturés issus de la Carrière de Gore, en ce compris la rémunération des agents pour leurs prestations y relatives;

*f)* des remboursements effectués par l'institution nationale prévue par l'article 9 de la convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, signée à Strasbourg le 9 septembre 1996, et ce conformément à l'article 5, § 2, 5 de l'Accord de coopération entre l'Etat fédéral et les Régions signé le 3 décembre 2009, concernant la mise en œuvre de la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure signée à Strasbourg le 9 septembre 1996.

Sur le crédit afférent au Fonds visé à l'alinéa 1<sup>er</sup>, sont seules imputées les dépenses relatives :

a) à la réparation des dommages survenus au réseau des voies hydrauliques;

b) à l'entretien du réseau précité;

c) aux projets cofinancés par des fonds européens dont le préfinancement a été pris en charge par la Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques;

d) à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant sur le réseau des voies hydrauliques géré par la Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques, en application de la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane intérieure signée à Strasbourg le 9 septembre 1996.

Le présent fonds est autorisé à enregistrer les versements opérés par la SOFICO en contrepartie des services rendus par le Service public de Wallonie dans le cadre du contrat de services relatif à la gestion du canal du Centre. ». ».

**Art. 14.** L'article 51 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Le Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances est autorisé à octroyer au CRAC le montant de l'intervention régionale prévu aux articles de base 41.01 et 41.02 du programme 12, 41.01, 41.02, 41.03, 41.04 et 41.06 du programme 14 et 41.01 et 41.02 du programme 15 de la division organique 17. ».

**Art. 15.** L'article 52 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Le Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances est autorisé à liquider en deux tranches la dotation à l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées prévue à l'article de base 41.03 du programme 15 de la Division organique 17. ».

**Art. 16.** L'article 58 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« A l'article 4 du décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, modifié en dernier lieu par le décret du 11 avril 2014, sont ajoutés les paragraphes 3 et 4 suivants :

« § 3. Par dérogation à l'article 4, le taux de la subvention est porté à 85 % pour des investissements présentés conjointement par les bénéficiaires visés à l'article 3, § 1<sup>er</sup>, 1°.

§ 4. Par dérogation à l'article 8, le taux de la subvention est porté à maximum 75 % pour des investissements présentés conjointement par les bénéficiaires visés à l'article 3, § 2. » ».

**Art. 17.** L'article 65 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Le Ministre du Patrimoine est autorisé à liquider le montant prévu à l'article de base 41.07 du programme 21 de la division organique 16, au titre de dotation au C.E.S.W. pour couvrir les frais de fonctionnement de la C.R.M.S.F. ».

**Art. 18.** L'article 87 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« L'article 52 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau est remplacé par la disposition suivante :

« Le présent décret entre en vigueur au plus tard le 31 décembre 2014 sauf pour les dispositions contenues dans l'article 49, 3° et 4°, qui entrent en vigueur au plus tard le 31 décembre 2011.

Le Gouvernement peut fixer une date d'entrée en vigueur antérieure à celle mentionnée à l'alinéa 1<sup>er</sup> pour chacune des dispositions. ». ».

**Art. 19.** L'article 92 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Le cas échéant, par dérogation à l'article L2233-10 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le solde de vingt pourcent du Fonds des provinces 2013 est liquidé au plus tard le 31 décembre 2014 même si un contrat de partenariat n'a pas été conclu entre les Provinces et la Région wallonne. ».

**Art. 20.** Les coûts afférents au personnel et aux moyens alloués aux agents des administrations et des OIP qui prêtent leurs concours à la formation du personnel seront transférés à l'École d'Administration publique au départ des budgets de rémunération des agents du SPW et des OIP.

## CHAPITRE II. — Autorisations

**Art. 21.** L'article 101 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est supprimé.

## CHAPITRE III. — Garanties régionales

**Art. 22.** L'article 107 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région aux emprunts de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO) destinés à assurer le financement des études et travaux nécessaires à la réhabilitation, à l'exploitation et aux autres investissements pour le réseau structurant dont elle a la charge, pour un montant maximum de 150 millions d'euros au-delà des 150 millions d'euros de garantie déjà accordées et utilisées pour les emprunts contractés auprès de la Banque européenne d'Investissement. ».



**Art. 23.** L'article 112 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Le Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances peut, moyennant accord du Ministre ayant le Budget dans ses attributions, octroyer la garantie régionale pour les emprunts contractés par le Centre hospitalier Psychiatrique (CHP) « des marronniers » pour l'achat, la construction, la rénovation et l'équipement de structures médico-sociales à concurrence d'un montant maximum de 2.000.000 euros. ».

**Art. 24.** L'article 113 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Le Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances peut, moyennant accord du Ministre du Budget et dans le cadre d'une convention type entre la Région et les institutions financières, octroyer la garantie régionale pour les emprunts contractés par les hôpitaux pour l'achat, la construction, la rénovation et l'équipement de structures médico-sociales à concurrence d'un montant maximum de 125.000.000 euros. ».

**Art. 25.** L'article 116 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Dans le cadre du projet de crédit social accompagné entamé en 2003, le Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances est autorisé à accorder la garantie de la Région wallonne pour un montant maximal de 800.000 euros. ».

#### CHAPITRE IV. — *Entreprises régionales*

**Art. 26.** L'article 131 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Office régional wallon des Déchets de l'année 2014 annexé au présent décret. Ce budget s'élève à 48.172.000 euros pour les recettes et à 48.172.000 euros pour les dépenses. ».

#### CHAPITRE V. — *Organismes d'intérêt public*

**Art. 27.** L'article 135 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité de l'année 2014 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 8.897.000 euros pour les recettes et à 9.297.000 euros pour les dépenses. ».

**Art. 28.** L'article 138 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut scientifique de Service public de l'année 2014 annexé au présent décret. Ce budget s'élève à 30.982.000 euros pour les recettes et à 30.982.000 euros pour les dépenses. ».

**Art. 29.** L'article 140 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne de l'année 2014 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 0 euro pour les recettes et à 0 euro pour les dépenses. ».

**Art. 30.** L'article 141 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté du Fonds piscicole de Wallonie de l'année 2014 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 1.128.000 euros pour les recettes et à 1.200.000 euros pour les dépenses. ».

**Art. 31.** L'article 143 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté de l'Institut du Patrimoine wallon de l'année 2014 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 15.799.000 euros pour les recettes et à 20.441.000 euros pour les dépenses. ».

**Art. 32.** L'article 145 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté du Centre wallon de recherches agronomiques de l'année 2014 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 36.933.863 euros pour les recettes et à 36.933.863 euros pour les dépenses. ».

**Art. 33.** L'article 149 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2014 est modifié comme suit :

« Est approuvé le budget ajusté du Commissariat général au Tourisme de l'année 2014 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 66.586.000 euros pour les recettes et à 66.586.000 euros pour les dépenses. ».

CHAPITRE VI. — *Dispositions diverses*

**Art. 34.** Pour toute demande d'approbation d'une activité, introduite à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et prévue dans le programme prévisionnel annuel des activités du centre de formation professionnelle agréé en vertu du décret du 12 juillet 2001 relatif à la formation professionnelle dans l'agriculture, la subvention ne pourra être octroyée qu'en cas d'approbation formelle par l'administration.

**Art. 35.** L'article 167 du décret du 11 décembre 2013 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année 2014 est modifié comme suit :

« Des fonds de restitution sont ouverts au budget pour les sommes indûment perçues en matière de :

- taxes sur les automates;
- redevances radio et télévision;
- taxes déchets;
- taxes eaux;
- taxes sites d'activité économique désaffectés;
- taxes jeux et paris;
- taxes appareils automatiques de divertissement;
- taxes de circulation, taxes de mise en circulation et Eurovignette.

Les receveurs ayant opéré les recettes pourvoient à la restitution des montants perçus indûment, en ce compris les intérêts de retard et les frais annexes. ».

CHAPITRE VII. — *Dispositions finales*

**Art. 36.** Le présent décret produit ses effets le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Namur, le 11 décembre 2014.

Le Ministre-Président,  
P. MAGNETTE

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,  
M. PREVOT

Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique,  
J.-C. MARCOURT

Le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie,  
P. FURLAN

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports,  
des Aéroports et du Bien-être animal,  
C. DI ANTONIO

La Ministre de l'Emploi et de la Formation,  
Mme E. TILLIEUX

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,  
C. LACROIX

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives,  
délégué à la Représentation à la Grande Région,  
R. COLLIN

—  
Note

(1) *Session 2014-2015.*

*Documents du Parlement wallon*, 57 (2014-2015) n<sup>os</sup> 1 à 4.

*Compte rendu intégral*, séance plénière du 10 décembre 2014.

Discussion.

Vote.

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014 - LISTE DES PROGRAMMES  
(telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<b>Division organique 01.</b>					
	<i>Parlement wallon.</i>					
Programme 01.00	48.051	48.051	0	0	48.051	48.051
Programme 01.01	1.533	1.533	0	0	1.533	1.533
	49.584	49.584	0	0	49.584	49.584
	<b>Totaux pour la division organique 01.</b>					
	<b>Division organique 02.</b>					
	<i>Dépenses de cabinet</i>					
	<i>Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>					
Programme 02.01	3.816	3.816	-244	-215	3.572	3.601
	<i>Subsistance</i>					
	<i>Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine</i>					
Programme 02.02	3.098	3.098	-35	70	3.063	3.168
	<i>Subsistance</i>					
	<i>Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique</i>					
Programme 02.03	2.908	2.908	-222	-207	2.686	2.701
	<i>Subsistance</i>					
	<i>Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie</i>					
Programme 02.04	2.903	2.903	30	117	2.933	3.020
	<i>Subsistance</i>					
	<i>Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal</i>					
Programme 02.05	2.708	2.708	103	103	2.811	2.811
	<i>Subsistance</i>					
	<i>Ministre de l'Emploi et de la Formation</i>					
Programme 02.06	2.573	2.573	-245	-178	2.328	2.395
	<i>Subsistance</i>					
	<i>Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative</i>					
Programme 02.07	3.234	3.234	-395	-377	2.839	2.857
	<i>Subsistance</i>					
	<i>Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives</i>					
Programme 02.08	2.932	2.932	-423	-189	2.509	2.743
	24.172	24.172	-1.431	-876	22.741	23.296
	<b>Totaux pour la division organique 02.</b>					
	<b>Division organique 09.</b>					
	<b>Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</b>					
Programme 09.01	4.701	4.701	300	300	5.001	5.001
	<i>Conseil économique et social de Wallonie.</i>					
Programme 09.02	4.453	4.453	0	0	4.453	4.453
	<i>Service social.</i>					

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014 - LISTE DES PROGRAMMES**  
(telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<b>Programme 09.03</b>	3.279	3.279	592	592	3.871	3.871
Service d'assistance en matière administrative et pécnuaire des Cabinets						
<b>Programme 09.04</b>	7.238	7.441	168	-570	7.406	6.871
e-Wallonie-Bruxelles-Simplification						
<b>Programme 09.06</b>	1.042	1.094	0	0	1.042	1.094
Secrétariat du Gouvernement wallon						
<b>Programme 09.07</b>	484	484	0	0	484	484
Collaborateurs des Ministres sortis de charge						
<b>Programme 09.08</b>	53.858	63.772	1.050	5.312	54.908	69.084
Commissariat général au Tourisme						
<b>Programme 09.09</b>	21.379	21.383	0	0	21.379	21.383
Relations extérieures						
<b>Programme 09.10</b>	78.036	78.161	0	282	78.036	78.443
Commerce extérieur et investisseurs étrangers						
<b>Programme 09.11</b>	5.200	5.200	0	0	5.200	5.200
Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique						
	179.670	189.968	2.110	5.916	181.780	195.884
	<i>Totaux pour la division organique 09.</i>					
	<i>Division organique 10.</i>					
	<i>Secrétariat général.</i>					
<b>Programme 10.01</b>	28.906	28.856	3.021	3.152	31.927	32.008
Fonctionnel						
<b>Programme 10.02</b>	1.524	1.530	15	-37	1.539	1.493
Secrétariat général						
<b>Programme 10.03</b>	14.224	14.725	-55	298	14.169	15.023
Service de la Présidence et Chancellerie.						
	<i>Fonds budgétaire en matière de Loterie</i>					
	5.280	7.298	-109	-160	5.171	7.138
<i>Solde au 1er janvier</i>						
<i>Recettes de l'année en cours</i>	4.872	4.872	0	0	4.872	4.872
<i>Disponibles pour l'année</i>	10.152	12.170	-109	-160	10.043	12.010
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	4.872	4.872	0	0	4.872	4.872
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	5.280	7.298	-109	-160	5.171	7.138
<b>Programme 10.04</b>	3.037	2.483	0	0	3.037	2.483
Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels						
<b>Programme 10.05</b>	530	478	0	0	530	478
Audits						
<b>Programme 10.06</b>	1.947	2.047	62	25	2.009	2.072
Communication, archives et documentation						
<b>Programme 10.07</b>	3.500	5.227	0	0	3.500	5.227
Géomatique						
	53.668	55.346	3.043	3.438	56.711	58.784
	<i>Totaux pour la division organique 10.</i>					
	<i>Division organique 11.</i>					
	<i>Personnel et affaires générales</i>					
<b>Programme 11.02</b>	69.478	69.478	-2.265	1.757	67.213	71.235
Affaires générales, gestion administrative et pécnuaire, Fonction publique						
<b>Programme 11.04</b>	3.458	3.830	303	303	3.761	4.133
Ressources Humaines, Management, Sélection, Formation						
<b>Programme 11.06</b>	50	50	5	5	55	55
Affaires juridiques						
	72.986	73.358	-1.957	2.065	71.029	75.423
	<i>Totaux pour la division organique 11.</i>					

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014 - LISTE DES PROGRAMMES  
(telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>Division organique 12.</i>					
	<i>Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication</i>					
Programme 12.01	26.074	25.800	2.861	2.715	28.935	28.515
Programme 12.02	7.910	7.923	-2.340	-2.396	5.570	5.527
Programme 12.05	934	609	0	0	934	609
Programme 12.07	262.768	263.193	0	0	262.768	263.193
Programme 12.09	1.739	1.637	189	189	1.928	1.826
Programme 12.11	1.690	1.685	128	128	1.818	1.813
Programme 12.21	31.665	35.812	1.700	5.517	33.365	41.329
Programme 12.22	12.259	12.174	322	288	12.581	12.462
Programme 12.23	36.538	34.781	562	1.906	37.100	36.687
Programme 12.31	22.006	24.777	-110	-246	21.896	24.531
	<i>Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière</i>					
	63	63	9	9	72	72
	20	20	0	0	20	20
	83	83	9	9	92	92
	20	20	0	0	20	20
	63	63	9	9	72	72
	403.583	408.391	3.312	8.101	406.895	416.492
	<i>Totaux pour la division organique 12.</i>					
	<i>Division organique 13.</i>					
	<i>Routes et bâtiments</i>					
Programme 13.01	84.027	84.027	3.602	3.602	87.629	87.629
Programme 13.02	277.989	278.978	4.212	12.492	282.201	291.470
	<i>Fonctionnel</i>					
	<i>Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil</i>					
	17.497	28.974	-7.702	-12.446	9.795	16.528
	67.469	67.469	0	0	67.469	67.469
	84.966	96.443	-7.702	-12.446	77.264	83.997
	62.469	62.469	0	0	62.469	62.469
	22.497	33.974	-7.702	-12.446	14.795	21.528
	<i>Solde au 1er janvier</i>					
	<i>Recettes de l'année en cours</i>					
	<i>Disponibles pour l'année</i>					
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>					
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>					

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014 - LISTE DES PROGRAMMES**  
(telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Programme	Description	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<b>Programme 13.03</b>	Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique	27.981	29.540	0	5.086	27.981	34.626
	<i>Fonds budgétaire : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1.970	2.156	53	33	2.023	2.189
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	700	700	0	0	700	700
	<i>Disponibles pour l'année</i>	2.670	2.856	53	33	2.723	2.889
<b>Programme 13.11</b>	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	700	700	0	0	700	700
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1.970	2.156	53	33	2.023	2.189
	Infrastructures sportives.	45.814	39.902	8.453	5.116	54.267	45.018
	Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique	0	0	0	0	0	0
	<i>Solde au 1er janvier</i>	800	800	0	0	800	800
<b>Programme 13.12</b>	<i>Recettes de l'année en cours</i>	800	800	0	0	800	800
	<i>Disponibles pour l'année</i>	800	800	0	0	800	800
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	800	800	0	0	800	800
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0	0	0	0	0
	Travaux subsideés	74.154	78.399	2.000	5.100	76.154	83.499
<b>Programme 13.12</b>	<b>Totaux pour la division organique 13.</b>	509.965	510.846	18.267	31.396	528.232	542.242
<b>Division organique 14.</b>							
<b>Mobilité et voies hydrauliques</b>							
<b>Programme 14.01</b>	Fonctionnel	71.202	71.499	3.433	3.044	74.635	74.543
<b>Programme 14.02</b>	Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité	11.972	12.917	-518	-518	11.454	12.399
<b>Programme 14.03</b>	Transport urbain, interurbain et scolaire	493.915	495.089	-3.148	-2.623	490.767	492.466
<b>Programme 14.04</b>	Aéroports et aérodromes régionaux.	83.953	84.188	0	0	83.953	84.188
<b>Programme 14.11</b>	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil	70.105	73.870	-2.034	15.730	68.071	89.600
<b>Programme 14.12</b>	<i>Fonds budgétaire : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	11.239	18.235	-958	-3.646	10.281	14.589
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
	<i>Disponibles pour l'année</i>	13.239	20.235	-958	-3.646	12.281	16.589
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
<b>Programme 14.12</b>	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	11.239	18.235	-958	-3.646	10.281	14.589
	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique	15.755	16.977	1.515	5.906	17.270	22.883
	<b>Totaux pour la division organique 14.</b>	746.902	754.540	-752	21.539	746.150	776.079

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014 - LISTE DES PROGRAMMES**  
(telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>Division organique 15.</i>					
	<i>Agriculture, ressources naturelles et environnement</i>					
<b>Programme 15.01</b>	113.477	112.854	6.046	6.410	119.523	119.264
	Fonctionnel					
<b>Programme 15.02</b>	10.132	17.398	0	229	10.132	17.627
	Coordination des politiques agricole et environnementale					
<b>Programme 15.03</b>	73.250	72.789	1.941	6.733	75.191	79.522
	Développement et Etude du milieu					
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)</i>					
	<i>Solde au 1er janvier</i>					
	1.500	2.061	-74	-167	1.426	1.894
	617	617	0	0	617	617
	2.117	2.678	-74	-167	2.043	2.511
	617	617	0	0	617	617
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>					
	1.500	2.061	-74	-167	1.426	1.894
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>					
	65.106	72.165	-1.541	-2.597	63.565	69.568
<b>Programme 15.04</b>	Aides à l'Agriculture					
	<i>Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.</i>					
	<i>Solde au 1er janvier</i>					
	296	404	157	179	453	583
	319	319	0	0	319	319
	615	723	157	179	772	902
	<i>Disponibles pour l'année</i>					
	319	319	0	0	319	319
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>					
	296	404	157	179	453	583
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>					
	16.252	17.724	121	1.363	16.373	19.087
<b>Programme 15.11</b>	Nature, Forêt, Chasse-pêche					
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlos» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)</i>					
	<i>Solde au 1er janvier</i>					
	2.239	2.345	73	35	2.312	2.380
	184	184	0	0	184	184
	2.423	2.529	73	35	2.496	2.564
	<i>Recettes de l'année en cours</i>					
	184	184	0	0	184	184
	<i>Disponibles pour l'année</i>					
	2.239	2.345	73	35	2.312	2.380
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>					
	0	0	0	0	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>					
	875	875	7	7	882	882
	<i>Recettes de l'année en cours</i>					
	98	98	0	0	98	98
	<i>Disponibles pour l'année</i>					
	973	973	7	7	980	980
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>					
	98	98	0	0	98	98
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>					
	875	875	7	7	882	882
<b>Programme 15.12</b>	45.305	39.960	-2.387	7.232	42.918	47.192
	Espace rural et naturel					
	<i>Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière</i>					
	<i>Solde au 1er janvier</i>					
	4.387	4.407	-291	-12	4.096	4.395
	495	495	0	0	495	495
	4.882	4.902	-291	-12	4.591	4.890
	<i>Recettes de l'année en cours</i>					
	495	495	0	0	495	495
	<i>Disponibles pour l'année</i>					
	4.387	4.407	-291	-12	4.096	4.395
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>					
	4.387	4.407	-291	-12	4.096	4.395
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>					

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014 - LISTE DES PROGRAMMES**  
(telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

Programme		Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<b>Programme 15.13</b>	Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	101.141	102.700	14.611	14.670	115.752	117.370
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	22.903	27.712	3.292	4.394	26.195	32.106
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	22.828	22.828	0	0	22.828	22.828
	<i>Disponibles pour l'année</i>	45.731	50.540	3.292	4.394	49.023	54.934
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	19.028	19.028	0	0	19.028	19.028
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	26.703	31.512	3.292	4.394	29.995	35.906
	<i>Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	113	113	0	0	113	113
	<i>Disponibles pour l'année</i>	113	113	0	0	113	113
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	113	113	0	0	113	113
<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement</i>							
<i>Solde au 1er janvier</i>	61.875	74.635	-2.582	-2.988	59.293	71.647	
<i>Recettes de l'année en cours</i>	45.527	45.527	0	0	45.527	45.527	
<i>Disponibles pour l'année</i>	107.402	120.162	-2.582	-2.988	104.820	117.174	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	28.527	28.527	0	0	28.527	28.527	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	78.875	91.635	-2.582	-2.988	76.293	88.647	
<i>Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau</i>							
<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	0	0	0	0	
<i>Recettes de l'année en cours</i>	505	744	0	-64	505	680	
<i>Disponibles pour l'année</i>	501	501	0	0	501	501	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1.006	1.245	0	-64	1.006	1.181	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	501	501	0	0	501	501	
<i>Fonds budgétaire : Fonds de solidarité internationale pour l'eau</i>							
<i>Solde au 1er janvier</i>	505	744	0	-64	505	680	
<i>Recettes de l'année en cours</i>	501	501	0	0	501	501	
<i>Disponibles pour l'année</i>	1.006	1.245	0	-64	1.006	1.181	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	501	501	0	0	501	501	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	505	744	0	-64	505	680	
Police et contrôle	1.499	1.545	0	0	1.499	1.545	
<b>Programme 15.14</b>	<b>Totaux pour la division organique 15.</b>	426.162	437.135	18.791	34.040	444.953	471.175
	<i>Division organique 16.</i>						
	<i>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</i>						
<b>Programme 16.01</b>	Fonctionnel	44.572	44.877	2.148	1.898	46.720	46.775
<b>Programme 16.02</b>	Aménagement du territoire et urbanisme.	17.883	19.868	-7	-7	17.876	19.861
<b>Programme 16.03</b>	Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.	35.096	46.268	-2.302	932	32.794	47.200
	<i>Fonds budgétaire : Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale</i>						
	<i>Solde au 1er janvier</i>	915	915	0	0	915	915
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	100	100	0	0	100	100
	<i>Disponibles pour l'année</i>	1.015	1.015	0	0	1.015	1.015
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	100	100	0	0	100	100
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	915	915	0	0	915	915

(En milliers EUR)



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014 - LISTE DES PROGRAMMES**  
(telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code)</i>					
	2.039	2.078	76	67	2.115	2.145
	100	100	0	0	100	100
	2.139	2.178	76	67	2.215	2.245
	100	100	0	0	100	100
	2.039	2.078	76	67	2.115	2.145
<b>Programme 16.11</b>	129.332	129.313	6.000	18.634	135.332	147.947
<b>Programme 16.12</b>	162.307	149.325	1.098	4.441	163.405	153.766
	<i>Fonds budgétaire : Fonds régional pour le relogement</i>					
	0	0	0	0	0	0
	50	50	0	0	50	50
	50	50	0	0	50	50
	50	50	0	0	50	50
	0	0	0	0	0	0
<b>Programme 16.21</b>	37.226	49.109	7.313	9.141	44.539	58.250
<b>Programme 16.31</b>	100.863	103.781	6.318	-3.548	107.181	100.233
	<i>Fonds budgétaire: Fonds Energie</i>					
	18.065	41.096	-1.555	1.991	16.510	43.087
	13.500	13.500	0	0	13.500	13.500
	31.565	54.596	-1.555	1.991	30.010	56.587
	13.500	13.500	0	0	13.500	13.500
	18.065	41.096	-1.555	1.991	16.510	43.087
<b>Programme 16.41</b>	65.979	81.882	2.483	2.483	68.462	84.365
	<i>Première Alliance Emploi - Environnement.</i>					
	<i>Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopacks</i>					
	0	0	1.094	1.094	1.094	1.094
	4.000	4.000	7.893	7.893	11.893	11.893
	4.000	4.000	8.987	8.987	12.987	12.987
	4.000	4.000	2.483	2.483	6.483	6.483
	0	0	6.504	6.504	6.504	6.504
<b>Programme 16.42</b>	7.103	6.381	0	0	7.103	6.381
	<i>Développement durable</i>					
	600.361	630.804	23.051	33.974	623.412	664.778
	<b>Totaux pour la division organique 16.</b>					
	<i>Division organique 17.</i>					
	<i>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</i>					
<b>Programme 17.01</b>	20.816	20.916	2.015	2.015	22.831	22.931
<b>Programme 17.02</b>	1.574.910	1.558.831	15.420	13.467	1.590.330	1.572.298
	<i>Affaires intérieures</i>					

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014 - LISTE DES PROGRAMMES**  
(telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

	(En milliers EUR)					
	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<b>Programme 17.11</b>	4.348	4.348	-36	-384	4.312	3.964
Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire						
<b>Programme 17.12</b>	85.747	83.217	-3.792	-370	81.955	82.847
Santé						
<b>Programme 17.13</b>	74.590	72.716	-1.531	3.081	73.059	75.797
Action sociale.						
<b>Programme 17.14</b>	215.738	212.666	-7.431	-4.396	208.307	208.270
Famille et Troisième âge.						
<b>Programme 17.15</b>	595.679	595.947	2.955	3.213	598.634	599.160
Persommes handicapées.						
	2.571.828	2.548.641	7.600	16.626	2.579.428	2.565.267
	<i>Totaux pour la division organique 17.</i>					
	<i>Division organique 18.</i>					
	<i>Entreprises, emploi et recherche</i>					
<b>Programme 18.01</b>	25.947	26.224	2.727	2.787	28.674	29.011
Fonctionnel						
<b>Programme 18.02</b>	83.028	58.059	17.720	14.234	100.748	72.293
Expansion économique.						
<i>Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)</i>						
	102	102	0	0	102	102
<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes de l'année en cours</i>	102	102	0	0	102	102
<i>Disponibles pour l'année</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	102	102	0	0	102	102
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	78.151	107.902	45.400	45.400	123.551	153.302
Restructuration et développement.						
<b>Programme 18.03</b>	39.858	50.317	2.096	4.633	41.954	54.950
Zonings.						
<b>Programme 18.04</b>	15.472	15.594	-200	2.778	15.272	18.372
Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides						
<b>Programme 18.05</b>	140.742	117.251	16.228	21.594	156.970	138.845
P.M.E. et Classes moyennes.						
<b>Programme 18.06</b>	37.747	32.826	1.965	3.304	39.712	36.130
Promotion de l'Emploi.						
<b>Programme 18.11</b>	160.341	160.341	0	1.341	160.341	161.682
Forem.						
<i>Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi</i>						
	0	0	0	0	0	0
<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Disponibles pour l'année</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	703.374	701.874	-594	-594	702.780	701.280
Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.						
<b>Programme 18.13</b>	0	0	0	0	0	0
Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.						
<b>Programme 18.14</b>	17.724	17.793	-2.033	1.970	15.691	19.763
Economie sociale						
<b>Programme 18.15</b>	56.636	63.869	160	2.185	56.796	66.054
Formation professionnelle						

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014 - LISTE DES PROGRAMMES**  
(telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<b>Programme 18.22</b>	188.665	193.639	500	6.134	189.165	199.773
Forem - Formation.						
<b>Programme 18.23</b>	1.405	1.417	2.060	136	3.465	1.553
Formation agricole.						
<b>Programme 18.24</b>	51.405	56.405	0	2.475	51.405	58.880
IFAPME						
<b>Programme 18.25</b>	49.499	32.315	-181	8.819	49.318	41.134
Politiques croisées dans le cadre de la formation						
<b>Programme 18.31</b>	85.005	101.044	-8.522	13.854	76.483	114.898
Recherche.						
<b>Programme 18.32</b>	173.333	139.205	20.695	64.334	194.028	203.539
Aides aux entreprises ( Recherche et Technologie).						
<b>Programme 18.33</b>	8.965	8.999	-880	-359	8.085	8.640
Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.						
<b>Programme 18.34</b>	17.000	17.000	2.000	2.000	19.000	19.000
Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation						
<i>Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation</i>						
	34.260	68.044	-8.112	8.264	26.148	76.308
<i>Solde au 1er janvier</i>						
<i>Recettes de l'année en cours</i>	17.000	17.000	2.000	2.000	19.000	19.000
<i>Disponible pour l'année</i>	51.260	85.044	-6.112	10.264	45.148	95.308
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	17.000	17.000	2.000	2.000	19.000	19.000
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	34.260	68.044	-8.112	8.264	26.148	76.308
<b>Programme 18.35</b>	45.721	34.659	-4.703	-3.917	41.018	30.742
Innovation - Nouvelles technologies - Technologies de l'information et de la communication						
<b>Totaux pour la division organique 18.</b>	1.980.018	1.936.733	94.438	193.108	2.074.456	2.129.841
<b>Division organique 19.</b>						
<b>Fiscalité</b>						
<b>Programme 19.01</b>	14.756	15.091	-720	-720	14.036	14.371
Fonctionnel						
<b>Programme 19.02</b>	12.307	12.679	-2.090	-1.132	10.217	11.547
Fiscalité						
<b>Totaux pour la division organique 19.</b>	27.063	27.770	-2.810	-1.852	24.253	25.918
<b>Division organique 32.</b>						
<b>Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens</b>						
<b>Programme 32.01</b>	1.422	1.679	-619	0	803	1.679
Cofinancements européens 2007 - 2013						
<b>Totaux pour la division organique 32.</b>	1.422	1.679	-619	0	803	1.679

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014 - LISTE DES PROGRAMMES**  
(telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>Division organique 33.</i>						
<i>Provision interdépartementale pour le Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et le Plan Marshall 2. vert</i>						
Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2. vert	0	0	0	0	0	0
<i>Totaux pour la division organique 33.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Division organique 34.</i>						
<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 20014-2020 des cofinancements européens</i>						
Cofinancements européens 2014 - 2020	2.849	0	0	0	2.849	0
<i>Totaux pour la division organique 34.</i>	2.849	0	0	0	2.849	0
<b>Programme 33.01</b>						
	7.650.233	7.648.967	163.043	347.475	7.813.276	7.996.442
<b>TOTAUX GENERAUX.</b>	155.380	155.380	4.483	4.483	159.863	159.863
<i>Dont fonds budgétaires :</i>	186.123	282.257	-16.622	-3.410	169.501	278.847
<i>Solde au 1er janvier</i>	181.180	181.180	9.893	9.893	191.073	191.073
<i>Recettes de l'année en cours</i>	367.303	463.437	-6.729	6.483	360.574	469.920
<i>Disponibles pour l'année</i>	155.380	155.380	4.483	4.483	159.863	159.863
<i>Dépenses à charge des Fonds</i>	211.923	308.057	-11.212	2.000	200.711	310.057
<i>Solde au 31 décembre</i>						
<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>						

## Titre IV. - SECTION PARTICULIERE

							<i>(En milliers EUR)</i>			
Mi- nistre 2009- 2014 (1)	Mi- nistre 2014- 2019 (2)	Adm. (3)	Article (4)	(5)	(6)	Libelle	Solde au 1er janvier 2014 (10)	Recettes de l'année (11)	Dépenses de l'année (12)	Solde au 31 décembre 2014 (13)
						L I B E L L E S				
						<b>PARTIE I.</b>				
						<b>Opérations alimentées par des recettes courantes.</b>				
						<b>Section 10.</b>				
						01. Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le F.E.D.E.R.	-70.000	120.000	120.000	-70.000
AN	LA	DGO6	60 02 A				2.322	80.000	80.000	2.322
AN	LA	DGO3	60 02 A			02. Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le F.E.O.G.A.	-12.720	10.000	10.000	-12.720
AN	LA	DGO6	60 02 A			03. Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par le F.S.E.	0	0	0	0
AN	LA	DGO3	60 02 A			05. Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par l'IFOP	3	0	0	3
AN	LA	DGO3	60 02 A			06. Fonds destiné à la réalisation de programmes particuliers financés par L'IFE	-80.395	210.000	210.000	-80.395
						<b>Totaux pour la section 10.</b>	-80.395	210.000	210.000	-80.395
						<b>Totaux pour le Titre IV, partie I.</b>	-80.395	210.000	210.000	-80.395
						<b>TOTAUX POUR LE TITRE IV.</b>	-80.395	210.000	210.000	-80.395

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Art.	Libellés	2014	Ajustement	2014 1F
		<b>OFFICE WALLON DES DECHETS</b>			
		RECETTES			
		<i>Section I. Opérations courantes</i>			
CD	16.01	Vente de services.	7	0	7
CD	16.02	Produits divers.	100	+15	115
CD	16.03	Redevances pour les documents relatifs aux transferts:	500	+15	515
CD	16.04	Contribution du secteur agricole aux frais de destruction et de transformation des cadavres d'animaux d'élevage	0	+37	37
CD	16.05	Contribution des intercommunales dans le fonctionnement du réseau « dioxines »	500	0	500
CD	16.06	Recettes co-incinération marché d'intérêt général	300	0	300
CD	16.07	Recettes Fost+ Métaux	700	+55	755
CD	06.01	Prélèvement sur le Fonds pour la gestion des déchets:	26.855	0	26.855
CD	06.02	Dotations de la Région wallonne pour risques et charges à l'égard de tiers.	0	0	0
CD	06.03	01. Intérêts des fonds placés	0	0	0
CD	06.03	02. Prélèvement sur le fonds d'amortissement	0	0	0
CD	06.03	03. Prélèvement sur le fonds pour risques et charges à l'égard de tiers.	0	0	0
CD	06.04	Dotations spéciales de la Région wallonne pour la gestion des déchets animaux	2.822	0	2.822
		<i>Totaux pour la section I</i>	<b>31.784</b>	<b>122</b>	<b>31.906</b>
		<i>Section II. Opérations de capital</i>			
CD	96.01	Produit des emprunts	0	0	0
CD	08.04	Dotations de la Région wallonne	0	+16266	16.266
CD	08.05	Recettes diverses patrimoniales	0	0	0
CD	08.06	Prélèvement sur le fonds de renouvellement	0	0	0
CD	08.07	Prélèvement sur le fonds de réserve	0	0	0
		<i>Totaux pour la section II</i>	<b>0</b>	<b>16.266</b>	<b>16.266</b>
		<i>Totaux pour les recettes</i>	<b>31.784</b>	<b>16.388</b>	<b>48.172</b>

Min. Ord.	Art.	Libellés	2.014		Ajustement		2014 IF	
			MA	MP	MA	MP	MA	MP
		<b>OFFICE WALLON DES DECHETS</b>						
		DEPENSES						
		<i>Section I. Opérations courantes</i>						
CD	11.03	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	0	0	0	0	0	0
CD	12.01	Etudes, fourniture de biens, de services et prestations intellectuelles pour la réalisation des missions de l'entreprise régionale y compris les études et action de sensibilisation en matière de gestion des déchets	1.230	700	0	+456	1.230	1.156
CD	12.03	Etudes, fourniture de biens, services et prestations intellectuelles, ainsi que relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre de la gestion des déchets	565	200	0	+250	565	450
CD	12.04	Valorisation des déchets ménagers et non ménagers	8.655	11.500	0	0	8.655	11.500
CD	12.07	Fourniture de biens et services liés à la gestion informatique des informations concernant le transfert et l'élimination de déchets (crédits non limitatifs)	400	378	+116	+899	516	1.277
CD	12.08	Frais de perception de la taxe sur les déchets ménagers (crédits non limitatifs)	10	10	+355	+355	365	365
CD	30.01	Mesures de soutien au secteur autre que public en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	901	665	0	0	901	665
CD	30.02	Subventions pour la réalisation des études indicatives en matière de stations-services	10	10	0	0	10	10
CD	30.03	Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets	70	75	+10	+50	80	125
CD	32.02	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent de la Commission interrégionale de l'emballage	322	322	-20	-20	302	302
CD	32.04	Frais de fonctionnement de la commission de Recours (art. 71 du décret relatif à la gestion des sols)	0	0	0	0	0	0
CD	43.01	Mesures de soutien aux pouvoirs locaux en matière de valorisation des déchets ménagers	5.500	5.500	0	0	5.500	5.500
CD	43.02	Subvention aux intercommunales dans le cadre de l'appel à projets de collecte sélective innovante	0	20	0	0	0	20
CD	43.03	Subvention à l'ISSEP	1.424	1.424	+450	+780	1.874	2.204
CD	43.04	Subventions aux communes relatives aux actions de prévention, de collectes sélectives et de communication	2.700	2.700	+4508	+4508	7.208	7.208
CD	43.05	Subventions octroyées conformément à l'art. 76 du décret relatif à la gestion des sols	0	0	0	0	0	0
		<i>Totaux pour la section I</i>	<b>21.787</b>	<b>23.504</b>	<b>5.419</b>	<b>7.278</b>	<b>27.206</b>	<b>30.782</b>
		<i>Section II. Opérations de capital</i>						
CD	60.01	Mise en place et en conformité des installations de gestion des déchets	200	200	+155	+155	355	355
CD	60.02	Remboursement des annuités des emprunts contractés par les intercommunales pour la mise en place et en conformité des installations de gestion des déchets	8.050	8.050	+8950	+8950	17.000	17.000
CD	74.06	Achat de machines, mobilier, matériel, y compris moyens de transport, pour la gestion informatisée des déchets	30	30	+5	+5	35	35
CD	81.01	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	0	0	0	0	0	0
		<i>Totaux pour la section II</i>	<b>8.280</b>	<b>8.280</b>	<b>9.110</b>	<b>9.110</b>	<b>17.390</b>	<b>17.390</b>
		<i>Totaux pour les dépenses</i>	<b>30.067</b>	<b>31.784</b>	<b>14.529</b>	<b>16.388</b>	<b>44.596</b>	<b>48.172</b>

## Titre VII. - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ord.	Article	Libellé	Budget 2014	Ajustement	2014 ajusté
		<b>Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de Qualité</b>			
		RECETTES			
		<b>Chapitre 41</b>			
		<b>Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire</b>			
RC	11.01.40	Intervention du personnel dans le coût des titres repa:	7	0	7
RC	11.02.20	Récupération charges sociales	0	0	0
RC	12.03.12	Refacturation loyer	0	+160	160
RC	36.01.90	Produits de prestations (cotisations, marque commerciale, ...	3.020	0	3.020
RC	16.02.11	Vente de matériel de promotior	10	0	10
RC	16.03.20	Remboursement salaire personnel détaché	10	+40	50
RC	26.01.10	Intérêts sur placements	0	0	0
		<i>Total du chapitre 41</i>	<i>3.047</i>	<i>200</i>	<i>3.247</i>
		<b>Chapitre 43</b>			
		<b>Produits de la vente d'objets patrimoniaux</b>			
RC	74.01.10	Vente matériel roulant	0	0	0
		<i>Total du chapitre 43</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
		<b>Chapitre 45</b>			
		<b>Intervention de la Région et autres</b>			
RC	39.01.10	Intervention CE	35	0	35
RC	46.01.10	00- Subvention Région wallonne	5.910	-295	5.615
		<i>Total du chapitre 45</i>	<i>5.945</i>	<i>-295</i>	<i>5.650</i>
		<b>TOTAUX POUR LES RECETTES</b>	<b>8.992</b>	<b>-95</b>	<b>8.897</b>



Min. Ord.	Article	Libellé	Budget 2014		Ajustement		2014 ajusté	
		<b>Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de Qualité</b>						
		DEPENSES						
		<b>Chapitre 51</b>						
		<b>Sommes dues aux personnes attachées à l'organisme</b>						
RC	11.01.11	Rémunération	2.032		-142		1.890	
RC	11.02.20	Charges sociales (cotisations patronales, assurances légales, surveillance médicale, ...)	597		-26		571	
RC	11.03.40	Autres avantages financiers (chèques repas, ...)	63		0		63	
RC	11.04.31	Allocations familiales	35		0		35	
RC	12.01.11	Indemnités des membres des Commissions	0		0		0	
RC	12.02.11	Déplacements, frais de représentation, ...	66		0		66	
		<i>Total du chapitre 51</i>	<i>2.793</i>		<i>-168</i>		<i>2.625</i>	
		<b>Chapitre 52</b>						
		<b>Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, travaux,...ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés</b>						
RC	12.03.12	Location d'immeubles	305		+295		600	
RC	12.04.11	Location de matériel et de mobilier	20		0		20	
RC	12.05.11	Frais de bureau	111		-10		101	
RC	12.06.11	Promotion de l'agriculture (05)	3.489		+340		3.829	
	.01	spécificité de l'agriculture w. (05)		489		0		489
	.02	image positive des entreprises et des produits (05)		1.000		0		1.000
	.03	promotion générique des produits (qualité)		1.000		400		1.400
	.04	développement au goût et aux saveurs (05)		250		0		250
	.05	promotion fct. Sociale, culturelle et environnementale de l'agric. (05)		200		-60		140
	.06			150		0		150
		promotion de la marque collective et des produits de qualité différenciée (05)						150
	.07	promotion des différents modes de distribution (05)		400		0		400
RC	12.07.11	Frais de contentieux	22		+3		25	
RC	12.08.11	Frais financiers	1		0		1	
RC	12.09.11	Frais pour matériel roulant	42		0		42	
RC	12.10.11	Frais pour matériel informatique	117		+20		137	
RC	31.01.32	Subventions	2.020		-170		1.850	
	.01	spécificité de l'agriculture		450		100		550
	.02	image des produits et producteurs		750		0		750
	.03	promotion de la fonction sociale, culturelle et environnementale de l'agriculture		370		-270		100
	.04	autres		100		0		100
	.05	qualité différenciée et marque collective		350		0		350
RC	51.01.12	Subventions en capital	10		0		10	
		<i>Total du chapitre 52</i>	<i>6.137</i>		<i>478</i>		<i>6.615</i>	
		<b>Chapitre 53</b>						
		<b>Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice par l'organisme de sa mission statutaire</b>						
RC	12.11.30	Promotion de l'agriculture - subv compl RW (08)	0		0		0	
	.01	produits agricoles locaux (08)		0		0		0
	.02	campagne viande bovine (08)		0		0		0
	.03	nutrition (08)		0		0		0
RC	30.01.00	Subventions - subv compl RW (08)	0		0		0	
	.01	produits agricoles locaux (08)		0		0		0
		<i>Total du chapitre 53</i>	<i>0</i>		<i>0</i>		<i>0</i>	
		<b>Chapitre 55</b>						
		<b>Sommes dues à des tiers pour l'acquisition des biens patrimoniaux</b>						
RC	71.01.00	Immeubles	0		0		0	
RC	74.01.10	Acquisition matériel roulant	15		0		15	
RC	74.02.22	Acquisition matériel informatique	25		0		25	
RC	74.03.22	Acquisition de mobilier	22		-5		17	
		<i>Total du chapitre 55</i>	<i>62</i>		<i>-5</i>		<i>57</i>	<i>0</i>
		<b>TOTAUX POUR LES DEPENSES</b>	<b>8.992</b>		<b>305</b>		<b>9.297</b>	<b>0</b>
		PRELEVEMENT DANS RESERVES DE L'ORGANISME	0		400			400

## Titre VII - ORGANISME D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Libellé	2014	2014 ajusté
		<b>INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SERVICE PUBLIC</b>		
		RECETTES		
<b>CD</b>	08 02 20	Utilisation du Fonds Moerman	1.700	4.325
<b>CD</b>	16 01 11	Vente de biens non durables et de services	3.677	3.677
<b>CD</b>	39 01 10	UE – Interventions	104	202
<b>CD</b>	46 01 40	Subvention AWAC	5.144	5.144
<b>CD</b>	46 02 40	Subvention DGO2	646	646
<b>CD</b>	46 03 40	Subvention DGO3	12.612	11.159
<b>CD</b>	46 04 40	Subvention Fédéral	13	13
<b>CD</b>	46 05 40	Subvention DGO4	694	714
<b>CD</b>	46 06 40	Subvention DGO5	68	113
<b>CD</b>	46 07 40	Subvention DGO6	356	493
<b>CD</b>	46 08 40	Subvention Fluxys	41	41
<b>CD</b>	46 09 40	Subvention Fonds de protection de l'environnement	348	348
<b>CD</b>	46 10 40	Subvention DSD	1.424	2.204
<b>CD</b>	66 01 41	Subvention en capital DGO3	450	1.903
		<b>Totaux recettes</b>	<b>27.277</b>	<b>30.982</b>
		DEPENSES		
<b>CD</b>	11 01 11	Rémunérations	13.462	16.380
<b>CD</b>	11 01 12	Rémunérations correspondant aux charges du passé	1.364	1.364
<b>CD</b>	11 01 20	Cotisations sociales	4.390	4.580
<b>CD</b>	11 01 40	Service social, titres-repas, vêtements de travail	440	440
<b>CD</b>	12 01 11	Frais de fonctionnement	4.378	4.177
<b>CD</b>	12 02 11	Collaboration de tiers et sous-traitance	1.486	1.486
<b>CD</b>	74 01 22	Acquisition de mobilier et matériel	35	35
<b>CD</b>	74 01 10	Acquisition de véhicules	1.399	1.558
<b>CD</b>	74 01 30	Immeubles (infrastructures et SIPP)	300	939
<b>CD</b>	74 01 40	Investissements immatériels	23	23
		<b>Totaux dépenses</b>	<b>27.277</b>	<b>30.982</b>

## Titre VII - ORGANISME D'INTERET PUBLIC

*(En milliers EUR)*

Min. Ordon.	Article	Libellé	2014	2014 ajusté
		<b>FONDS D'EGALISATION DES BUDGETS DE LA REGION WALLONNE</b>		
		RECETTES		
<b>LA</b>	46.01.40	Dotation de la Région wallonne	2990	-2990
		<b>Totaux recettes</b>	<b>2.990</b>	<b>-2.990</b>
		DEPENSES		
<b>LA</b>	41.01.40	Contribution à l'équilibre des budgets de la Région wallonne	0	
		<b>Totaux dépenses</b>	<b>0</b>	

## Titre VII - ORGANISME D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Libellé	2014	2014 ajusté
		<b>FONDS PISCICOLE DE WALLONIE</b>		
		<b><u>Recettes</u></b>		
<b>RC</b>	16.12	Produit de la vente des permis de pêche	1.060	1.128
		<b>Totaux pour les recettes</b>	<b>1.060</b>	<b>1.128</b>
<b>RC</b>		Prélèvement sur fonds de réserve	<b>105</b>	<b>72</b>
		<b><u>Dépenses</u></b>		
<b>RC</b>	12.01	Fonctionnement général	50	50
<b>RC</b>	12.02	Fonctionnement du service de la pêche	0	0
<b>RC</b>	12.03	Travaux piscicoles	107	114
<b>RC</b>	12.04	Rempoissonnements	326	326
<b>RC</b>	12.05	Interventions en matière de pollution	8	8
<b>RC</b>	33.01	Promotion, éducation et sensibilisation	214	214
<b>RC</b>	33.02	Subvention aux Fédérations de pêcheurs	178	178
<b>RC</b>	33.03	Subvention aux Maisons de la pêche	202	202
<b>RC</b>	33,04	Subvention au secteur autre que public pour des mesures collectives dans le cadre des projets FEP	40	49
<b>RC</b>	43,01	Subvention au secteur public pour des mesures collectives dans le cadre des projets FEP	40	59
		<b>Totaux pour les dépenses</b>	<b>1.165</b>	<b>1.200</b>

## Titre VII - ORGANISME D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Tableau des recettes	2014	Ajustement	2014 Ajusté
		<b>INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON</b>			
		<u>Recettes courantes</u>			
PR	16.01.12	Participation du personnel dans les titres-repas	18		18
PR	16.10.01	Ventes de biens non durables et de services à l'Archéoforum	65		65
PR	16.10.02	Ventes de biens non durables et de services au CWAB	p.m.		p.m.
PR	16.11.10	Produits résultant de conventions / prestations	200	55	255
PR	16.12.10	Produits résultant de la vente de services à la Paix-Dieu	220		220
PR	16.13.10	Produits résultant de la gestion de biens régionaux confiés à l'IPW	74		74
PR	16.14.10	Produits résultant de la vente de documents	120		120
PR	16.20.00	Produits résultant de services en faveur d'administrations publiques autres que la Région wallonne	200		200
PR	28.11.00	Concessions et dividendes reçus	p.m.		p.m.
PR	38.00.00	Produits divers en provenance du privé	80		80
PR	38.00.10	Libéralités reçues dans le cadre du compte de projets	p.m.	110	110
PR	39.11.10	Interventions des Institutions européennes dans le coût des stages de formation	p.m.		p.m.
PR	46.10.00	Dotation de la Région wallonne	6774		6774
PR	46.10.01	Dotation complémentaire de la Région wallonne	2085		2085
PR	46.10.10	Encours sur dotation antérieure	p.m.		p.m.
PR	46.10.20	Produits divers en provenance du même groupe institutionnel	10	67	77
PR	46.11.00	Interventions diverses dans les coûts des missions de formation de la Paix-Dieu	186		186
		<b>Total des recettes courantes</b>	<b>10032</b>	<b>232</b>	<b>10264</b>
		<u>Recettes de capital</u>			
PR	59.11.10	Interventions des Institutions européennes dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés	2900	-1380	1520
PR	66.11.10	Intervention des pouvoirs régionaux dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés	5876	-1861	4015
PR	68.00.00	Remboursement de travaux et d'études préfinancés par l'Institut pour compte de pouvoirs subordonnés	p.m.		p.m.
PR	76.11.30	Produits de la vente de biens réhabilités	p.m.		p.m.
PR	77.40.00	Produits de la vente d'objets de valeur	p.m.		p.m.
		<b>Total des recettes de capital</b>	<b>8776</b>	<b>-3241</b>	<b>5535</b>
		<u>Total des recettes</u>	<b>18808</b>	<b>-3009</b>	<b>15799</b>

## Titre VII - ORGANISME D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Tableau des dépenses	2014 initial		Ajustement		2014 Ajusté	
			CE	CL	CE	CL	CE	CL
		<b>INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON</b>						
		<b>I. Budget de fonctionnement</b>						
		<b>1 - Personnel</b>						
PR	11.11.00	Rémunérations : traitements bruts imposables	2.874	2.874	44	44	2.918	2.918
PR	11.12.00	Autres éléments de la rémunération	384	384	0	0	384	384
PR	11.12.20	Commission consultative : frais et jetons de présence des membres	5	5	0	0	5	5
PR	11.20.00	ONSS, cotisations et assurances patronales	1.042	1.042	0	0	1.042	1.042
PR	11.30.00	Allocations directes : allocations familiales	p.m.	p.m.	0	0	p.m.	p.m.
PR	11.40.00	Autres avantages	155	155	0	0	155	155
		<b>Total des dépenses liées au personnel</b>	<b>4.460</b>	<b>4.460</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>4.504</b>	<b>4.504</b>
		<b>2 - Services et biens non repris à l'inventaire</b>						
PR	12.10.10	Frais de voyage et d'éloignement	60	60	0	0	60	60
PR	12.11.11	Fournitures et frais divers	175	175	0	0	175	175
PR	12.11.12	Matériel informatique (fonctionnement)	100	100	0	0	100	100
PR	12.11.13	Location / maintenance de matériel divers dont technique	50	50	0	0	50	50
PR	12.11.14	Locaux et bâtiments administratifs (fonctionnement)	545	545	0	0	545	545
PR	12.11.15	Matériel roulant (fonctionnement des véhicules)	53	53	0	0	53	53
PR	12.11.16	Frais juridiques et financiers	25	25	0	0	25	25
PR	12.11.17	Autres frais liés au personnel	150	150	46	46	196	196
		<b>Total des services et biens non repris à l'inventaire</b>	<b>1.158</b>	<b>1.158</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>1.204</b>	<b>1.204</b>
		<b>3 - Biens acquis repris à l'inventaire</b>						
PR	74.01.10	Acquisition de véhicules	0	0	0	0	0	0
PR	74.02.20	Téléphones et fax	5	5	12	12	17	17
PR	74.03.20	Livres de bibliothèques, CD-rom, etc.	0	0	12	12	12	12
PR	74.04.20	Acquisition de mobilier	5	5	3	3	8	8
PR	74.05.20	Acquisition de matériel et licences informatiques	30	30	0	0	30	30
PR	74.06.20	Acquisition de matériel divers, dont technique	5	5	0	0	5	5
		<b>Total des biens acquis repris à l'inventaire</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>72</b>	<b>72</b>
		<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>5.663</b>	<b>5.663</b>	<b>117</b>	<b>117</b>	<b>5.780</b>	<b>5.780</b>
		<b>II. Dépenses liées aux missions décrétales</b>						
		<b>Opérations courantes</b>						
PR	12.10.20	Dépenses liées à l'exploitation de l'Archéoforum de Liège	170	170	20	20	190	190
PR	12.10.30	Dépenses liées à l'exploitation du CWAB	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
PR	12.11.10	Stages de formations et classes d'éveil : rémunérations des formateurs	175	175	75	75	250	250
PR	12.11.20	Dépenses liées à l'organisation d'une maîtrise complémentaire en conservation-restauration à la Paix-Dieu	35	35	-15	-15	20	20
PR	12.12.30	Fournitures et services destinés aux stages et classes d'éveil	147	147	54	54	201	201
PR	12.13.10	Actions de promotions et de communication : événements et supports promotionnels en rapport avec les missions immobilières et le Centre de la Paix-Dieu	80	80			80	80
PR	12.14.10	Organisation des Journées du Patrimoine	207	207			207	207
PR	12.15.10	Edition ou publication de documents imprimés, sonores, audiovisuels ou télématiques en rapport avec les missions immobilières et le Centre de la Paix-Dieu	100	100	60	60	160	160
PR	12.16.10	Entretien et fonctionnement des biens classés confiés à l'IPW	110	110			110	110
PR	12.17.10	Frais d'études et honoraires ne se rapportant pas directement à des travaux	322	366	-72	-195	250	171
PR	12.17.20	Conseil en réaffectation de monuments : activités, études et honoraires	15	15	-15	-15		
PR	12.18.10	Réalisation d'un ouvrage technique en collaboration avec un formateur du Centre de la Paix-Dieu	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
PR	12.19.10	Relations publiques, participation et organisations des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, réalisation de documents audiovisuels ou télématiques liées à la sensibilisation au patrimoine	120	200	75		195	200
PR	12.19.20	Productions de publications	358	295			358	295
PR	31.32.00	Subventions à des associations pour la gestion de propriétés régionales	984	984			984	984

## Titre VII - ORGANISME D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Tableau des dépenses	2014 initial		Ajustement		2014 Ajusté	
			CE	CL	CE	CL	CE	CL
PR	33.01.00	Subventions à des associations (secteur privé) pour la réalisation ponctuelle de publications, d'expositions ou de manifestations de toute nature relative à la promotion du patrimoine	166	166			166	166
PR	33.04.00	Subventions au secteur privé relatives aux journées du Patrimoine	50	50			50	50
PR	33.08.00	Subventions à des associations (secteur privé) pour la réalisation de leur action en faveur du patrimoine	796	796	10	10	806	806
PR	34.00.00	Allocations, prix et bourses de formation	4	4	-4	-4	0	0
PR	41.02.00	Subventions au secteur public relatives aux journées du Patrimoine	25	25	0	0	25	25
PR	41.10.00	Subventions à des associations (secteur public) pour la réalisation ponctuelle de publications, d'expositions ou de manifestations de toute nature relative à la promotion du patrimoine	40	40	0	0	40	40
		<b>Total des dépenses courantes</b>	<b>3.904</b>	<b>3.965</b>	<b>188</b>	<b>-10</b>	<b>4.092</b>	<b>3.955</b>
		<b>Opérations d'investissement</b>						
PR	71.11.30	Acquisition de droits réels immobiliers						
PR	(* )72.11.30	Travaux de restauration, rénovation, ou réhabilitation de biens classés appartenant à l'IPW, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	4.546	7.620	-96	-2.026	4.450	5.594
PR	(* )72.12.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation des biens classés appartenant à la Région wallonne, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	1.242	5.136		-450	1.242	4.686
PR	72.13.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation de la Paix-Dieu, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	180	180		117	180	297
PR	72.14.30	Travaux de rénovation du siège de l'IPW, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	65	81	-25	-68	40	13
PR	72.16.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation sur d'autres biens classés inscrits sur les listes de l'IPW	70	70	-58	-58	12	12
PR	74.11.00	Acquisition de biens meubles divers (meublier pédagogique ou objet de valeur et œuvre d'art)	5	5	-3	-3	2	2
PR	(* )74.22.00	(Nouvelle A.B.) Acquisition d'autres matériels en lien avec les opérations d'investissement	90	90			90	90
PR	74.30.00	Frais notariés	12	12			12	12
PR	81.11.40	Participation dans des sociétés ou partenariats	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
		<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>6.210</b>	<b>13.194</b>	<b>-182</b>	<b>-2.488</b>	<b>6.028</b>	<b>10.706</b>
		<b>Total des dépenses liées aux missions décrétales</b>	<b>10.114</b>	<b>17.159</b>	<b>6</b>	<b>-2.498</b>	<b>10.120</b>	<b>14.661</b>
		<b>Total des dépenses</b>	<b>15.777</b>	<b>22.822</b>	<b>123</b>	<b>-2.381</b>	<b>15.900</b>	<b>20.441</b>
		<b>Résultat budgétaire en fin d'exercice</b>		<b>-4.014</b>		<b>-5.390</b>		<b>-4.642</b>

Min. Ord.	Article	Libellé	2014			Ajustement			2014 ajusté			
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
				Crédits Engagement	Crédits Liquidation		Crédits Engagement	Crédits Liquidation		Crédits Engagement	Crédits Liquidation	
		<b>Centre wallon de Recherches agronomiques</b>										
		<b>RECETTES</b>										
		<b>Chapitre 41</b>										
		<i>Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire</i>										
RC	16.11.0	Recettes de prestations	4.100.000		+235.000			4.335.000				
RC	16.11.20	Conventions de recherche	7.700.000					7.700.000				
RC	16.11.21	Recettes gestion conventions	20.000		-9.500			115.000				
RC	46.10.00	Subvention personnel APE	245.000					245.000				
RC	-11.40.00	Intervention du personnel dans le coût des titres repas	100.000					100.000				
RC	-11.11.01	Intervention dans les rémunérations	46.359					46.359				
RC	-11.20.30	Réduction précompte professionnel Loi Moermar	1.491.000		-19.000			1.510.000				
		Total du chapitre 41	<b>13.702.359</b>		<b>349.000</b>			<b>14.051.359</b>				
		<b>Chapitre 43</b>										
		<i>Intervention de la Région Recettes en capital</i>										
RC	77.10	Subvention d'investissement	1.235.000					1.235.000				
		Total du chapitre 43	<b>1.235.000</b>					<b>1.235.000</b>				
		<b>Chapitre 45</b>										
		<i>Intervention de la Région</i>										
RC	46.40	Subvention de fonctionnement du CRA-W	19.209.000					19.209.000				
		Total du chapitre 45	<b>19.209.000</b>					<b>19.209.000</b>				
		<b>Chapitre 50</b>										
		<i>Excédent exercices précédents</i>										
RC	08.20	Mouvements internes Loi MOERMAN	1.486.921		-548.417			1.486.921				
RC	08.20	Mouvements internes réserve budgétaire	1.500.000					951.583				
		Total du chapitre 50	<b>2.986.921</b>		<b>-548.417</b>			<b>2.438.504</b>				
		<b>TOTAUX POUR LES RECETTES</b>	<b>37.133.280</b>		<b>-199.417</b>			<b>36.933.863</b>				







## Titre VII. – ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

Min. Ordon.	Article	Libellé	2014	2014 ajusté
		<b>COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME</b>		
		RECETTES		
RC	08.01.10	(Nouveau) Opérations internes diverses - Mobilisation des réserves de trésorerie	5.000	5.000
RC	11.10.40	Participation du personnel dans les titres repas	26	26
RC	16.01.10	Ventes de biens non durables et services au Domaine de Hottemme	9	9
RC	16.02.10	Produits résultants de convention/prestations	2	2
RC	16.03.10	Redevances agences de voyage	0	0
RC	16.04.10	Produits de la location de bâtiment au secteur public	0	0
RC	16.05.20	(Nouveau) Remboursement des traitements du personnel détaché	108	108
RC	38.01.00	Produits divers en provenance du privé	20	20
RC	38.02.00	Produits des amendes administratives	0	0
RC	41.11.40	Subvention de la Région wallonne (fonctionnement)	49.593	50.643
RC	41.12.40	Subvention de la Région wallonne (Dossiers Europe)	0	7.595
RC	41.13.40	Subvention de la Région wallonne (CPE)	108	108
RC	41.14.40	(Nouveau) Subvention de la Région wallonne pour le financement d'infrastructures routières à vocation touristique	2.750	2.750
RC	58.01.00	Remboursement de subvention (secteur privé)	75	75
RC	68.01.00	Remboursement de subvention (secteur public)	225	225
RC	76.01.00	Produits de la vente de biens immobiliers	0	0
RC	77.01.00	Produits de la vente d'autres actifs immobilisés	0	0
RC	77.02.00	Produits de la vente de bois	25	25
		<b>Totaux recettes</b>	<b>57.941</b>	<b>66.586</b>

Min. Ordon.	Article	Libellé	Budget 2014			
			Crédits Engagement		Crédits Liquidation	
			2014	2014 ajusté	2014	2014 ajusté
		<b>COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME</b>				
		DEPENSES				
		<b>I. Dépenses de fonctionnement</b>				
		1. Personnel				
RC	11.01.11	Rémunérations : traitements bruts imposables	4287	4287	4287	4287
RC	11.02.12	Autres éléments de la rémunération	520	520	520	520
RC	11.03.20	ONSS, cotisations et assurances patronales	1581	1581	1581	1581
RC	11.04.31	Allocations directes : allocations familiales	120	120	120	120
RC	11.05.40	Autres avantages	222	222	222	222
		<b>Totaux dépenses liées au personnel</b>	<b>6730</b>	<b>6730</b>	<b>6730</b>	<b>6730</b>
		2. Services et biens non repris à l'inventaire				
RC	12.10.11	Autres frais liés au personnel (secrétariat social, formations, assurances, SSA, ...)	102	102	102	102
RC	12.11.11	Frais de voyage et de déplacements	107	107	100	100
RC	12.12.11	Fournitures et frais divers	135	135	130	130
RC	12.14.11	Location/maintenance de matériel divers dont technique	10	10	9	9
RC	12.15.12	Locaux et bâtiments administratifs (location)	715	715	715	715
RC	12.16.11	Locaux et bâtiments administratifs (fonctionnement, entretien, gardiennage, ...)	390	390	390	390
RC	12.17.13	Matériel roulant (leasings)	0	0	0	0
RC	12.18.11	Matériel roulant (fonctionnement, carburants, ...)	27	27	25	25
RC	12.19.11	Frais de déménagement	0	0	2	2
		Dont arrêté de réallocation			+2	
RC	12.20.11	Matériel informatique et téléphonie voice IP (fonctionnement)	250	250	200	200
RC	12.21.11	Cafétéria - fonctionnement	40	40	35	35
		<b>Totaux services et biens non repris à l'inventaire</b>	<b>1776</b>	<b>1776</b>	<b>1708</b>	<b>1708</b>
RC	74.02.10	Acquisition de véhicules	20	20	20	20
RC	74.04.22	Matériel et travaux informatique et télécoms	80	80	80	80
RC	74.05.22	Mobilier (acquisition)	50	50	45	45
RC	74.06.22	(Supprimé) Travaux informatiques	0	0	0	0
RC	74.07.22	Travaux d'aménagement bâtiment administratif	0	0	0	0
RC	74.08.22	Divers	200	0	148	148
		Dont arrêté de réallocation			-2	
		<b>Totaux biens repris à l'inventaire</b>	<b>350</b>	<b>150</b>	<b>293</b>	<b>145</b>
		<b>Totaux dépenses de fonctionnement</b>	<b>8856</b>	<b>8656</b>	<b>8731</b>	<b>8583</b>

<b>II. Dépenses liées aux missions décrétales</b>						
RC	12.01.00	Entretien des bâtiments y compris les impôts grevant les bâtiments	320	320	300	300
RC	12.02.00	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et honoraires d'avocats	550	550	500	500
RC	12.03.00	Etudes, actions de dynamisation, démarche "qualité", bases de données, en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0	0	0	210
RC	12.05.00	Actions spécifiques menées par l'Observatoire du Tourisme wallon – Centre d'ingénierie touristique (études, sous-traitances, documentation, relations publiques, fonctionnement)	523	523	600	600
		Dont arrêté de réallocation	-42		-50	
RC	12.06.00	(Nouveau) Fournitures de biens et de services liés à la mise en œuvre de la valorisation des produits touristiques en Wallonie	550	550	400	400
RC	12.07.00	Etudes, relations publiques, documentation, participations à des séminaires et colloques, frais de réunions, fourniture de biens et de services liés à la gestion informatique des informations touristiques	650	650	400	400
RC	12.08.00	Etudes et fournitures relatives aux hébergements touristiques, attractions touristiques, itinéraires touristiques balisés et organismes touristiques	125	125	450	450
RC	31.01.00	Subvention en faveur de l'entretien patrimonial des Jardins d'Annevoie	0	0	0	0
RC	33.01.00	Subventions en matière de promotion touristique	3700	4150	2250	2898
		Dont arrêté de réallocation	+1200			
RC	33.02.00	Subvention de fonctionnement à l'Organisme agréé en charge de la gestion du label « endroit de camp »	160	160	160	160
RC	33.04.00	Subvention de fonctionnement aux organismes touristiques	3350	3350	3410	3410
		Dont arrêté de réallocation	-100			
RC	33.05.00	Subventions complémentaires aux Maisons du Tourisme dans le cadre du programme Wallo'net	180	180	130	130
RC	33.06.00	Subventions de fonctionnement accordées aux associations et organismes chargés de la gestion des infrastructures touristiques	1210	1210	1210	1210
RC	33.07.00	Subventions pour la réalisation de balisages	10	10	10	10
RC	33.08.00	Subvention exposition Folon	0	0	0	0
RC	33.09.00	Subvention pour le développement de réseaux de produits touristiques	500	500	400	400
RC	33.10.00	Subvention aux organismes touristiques et aux ASBL de filière de produits dans le cadre de la plate forme Tour-I-Wal et de l'adaptation de leurs sites web	620	620	300	300
		Dont arrêté de réallocation	+420			
RC	33.11.00	Subvention pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies touristiques	93	93	85	85
		Dont arrêté de réallocation	+43		+50	
RC	33.12.00	Européades et 70ième anniversaire de la Bataille de Bastogne	1000	1000	1000	1000
RC	41.01.40	Office de Promotion du Tourisme Wallonie – Bruxelles (OPT)	7750	7750	7750	7750
RC	41.02.00	Subvention en faveur de projets touristiques d'intérêt régional	0	0	0	0
RC	41.03.40	Programme de Transition professionnelle (PTP)	260	260	260	260
RC	41.04.10	Subvention à l'Office de la naissance et de l'Enfance	225	225	225	225
RC	41.05.00	Subvention de fonctionnement à l'A.S.B.L. « Les Lacs de l'eau d'Heure »	2658	2658	2658	2658
		Dont arrêté de réallocation	+323		+322	

RC	41.07.40	(Nouveau) Subvention au Centre d'Ingénierie Touristique en Wallonie (CITW)	290	290	290	290
RC	41.08.40	Subvention à l'OPT pour réaliser des actions de promotion initiées par ses clubs	765	765	610	610
RC	41.09.40	Subvention à l'OPT pour réaliser des actions complémentaires	2400	2400	1900	1900
RC	41.10.40	(nouveau) Subvention de fonctionnement à Immowal	1000	1000	900	900
RC	43.04.00	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	319	319	0	690
		Dont arrêté de transfert DO32	+319			
RC	43.05.00	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEADER, période de Programmation 2007-2013	0	0	1600	1600
RC	45.01.21	Office du Tourisme des Cantons de l'Est (OTCE)	85	85	85	85
RC	51.05.00	Primes en matière d'hébergements touristiques	4000	4000	3500	3678
RC	51.06.00	Subvention aux campings touristiques pour les eaux de baignade	20	20	5	5
RC	52.01.10	Subvention pour l'acquisition de matériel pour les Maisons du Tourisme	0	0	40	40
RC	52.04.10	Subventions pour l'achat de bâtiments et pour travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures destinées à la promotion du tourisme social	500	884	1900	1952
		Dont arrêté de réallocation	-1500			
RC	52.05.10	Subventions aux ASBL en matière d'équipements touristiques	2300	2310	2650	2650
		Dont arrêté de réallocation	+1000			
RC	52.06.00	Subventions en matière d'attractions touristiques	150	250	200	200
		Dont arrêté de réallocation	-100			
RC	52.08.00	Subventions à des ASBL en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	677	677	0	1560
		Dont arrêté de transfert DO32	+677			
RC	52.09.00	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEADER, période de Programmation 2007-2013	0	0	201	201
RC	63.01.21	Subventions aux pouvoirs subordonnés en matière d'équipements touristiques	6186	6492	3806	4126
		Dont arrêté de réallocation	-920			
RC	63.04.21	Equipement des sites d'accueil en matière de tourisme fluvial.	0	0	0	0
RC	63.05.00	Primes dans le cadre du plan d'action habitat permanent dans les équipements touristiques	20	20	10	10
RC	63.06.00	Equipement de sites d'accueil pour motorhomes et campings-cars	250	250	230	230
RC	63.07.00	Financement de travaux d'intérêts publics à l'ASBL Les Lacs de l'Eau d'Heure	1677	1677	1678	1678
		Dont arrêté de réallocation	-323		-322	
RC	63.08.00	Subventions à des opérateurs publics en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	516	516	0	5135
		Dont arrêté de transfert DO32	+516			
RC	63.09.00	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEADER, période de Programmation 2007-2013	0	0	48	48
RC	63.10.00	(nouveau) Subventions d'équipements touristiques aux pouvoirs subordonnés pour des projets spécifiques d'intérêt régional	0	0	0	0
RC	72.01.10	Achat de terrains et de bâtiments – construction, aménagement et premier équipement d'infrastructures touristiques régionales	6000	6000	6969	6969
RC	72.04.10	Travaux de rénovation et acquisition de mobilier destiné aux infrastructures touristiques régionales	120	120	90	90
		<b>Totaux dépenses relatives aux missions décrétales</b>	<b>51.709</b>	<b>52.959</b>	<b>49.210</b>	<b>58.003</b>
		<b>Totaux dépenses</b>	<b>60.565</b>	<b>61.615</b>	<b>57.941</b>	<b>66.586</b>

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
					Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
				<i>Division organique 01.</i>						
				<i>Parlement wallon.</i>						
				<i>Programme 01.00.</i>						
				<b>Dotation au Parlement wallon.</b>						
				<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
<b>PM</b>	01	01	00	Dotation au Parlement wallon	48.051	48.051	0	0	48.051	48.051
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	48.051	48.051	0	0	48.051	48.051
				<b>Totaux pour le programme 01.00.</b>	48.051	48.051	0	0	48.051	48.051
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
				<b>Programme 01.01.</b>						
				<b>Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.</b>						
				<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
<b>PM</b>	01	01	00	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du Médiateur	1.533	1.533	0	0	1.533	1.533
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.533	1.533	0	0	1.533	1.533
				<b>Totaux pour le programme 01.01.</b>	1.533	1.533	0	0	1.533	1.533
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
				<b>Totaux pour la division organique 01.</b>	49.584	49.584	0	0	49.584	49.584
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

1/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
	Division organique 02.								
	Dépenses de cabinet								
	Programme 02.01.								
	Subsistance.								
	Titre I. - Dépenses courantes								
	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon			123	123	0	0	123	123
PM	11 01 00		(Modifié) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2009-2014	1.052	1.052	-181	-181	871	871
	Dont arrêté(s) de transfert								
PM	11 03 11		Remboursements de traitements	546	546	0	0	546	546
	Dont arrêté(s) de transfert								
PM	11 04 40		(Modifié) Indemnités généralement quelconques au personnel 2009-2014	-391	-391	0	0	56	58
	Dont arrêté(s) de transfert								
PM	11 05 40		(Nouveau) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	1.120	1.120	0	0	1.120	1.120
	Dont arrêté(s) de transfert								
PM	11 06 40		(Nouveau) Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	42	42	0	0	42	42
	Dont arrêté(s) de transfert								
PM	12 06 00		Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les Bâtiments	0	0	0	0	0	0
PM	12 19 11		(Modifié) Frais de fonctionnement du cabinet 2009-2014	290	290	0	0	290	290
	Dont arrêté(s) de transfert								
PM	12 20 00		(Nouveau) Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	-208	-208	0	0	200	200
	Dont arrêté(s) de transfert								
	Total pour le Titre I.			3.431	3.431	-183	-181	3.248	3.250
	Titre II. - Dépenses de capital								
PM	74 01 00		(Modifié) Dépenses patrimoniales du cabinet 2009-2014	100	100	-61	-34	39	66
	Dont arrêté(s) de transfert								

2/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- ordre nature	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
PM	74	02 00	01	285	285	0	0	285	285
				+285	+285				
				385	385	-61	-34	324	351
				3.816	3.816	-244	-215	3.572	3.601
				—	—	—	—	—	—
				—	—	—	—	—	—
				—	—	—	—	—	—
				—	—	—	—	—	—
				—	—	—	—	—	—
				123	123	0	0	123	123
PR	11	01 00	02	1.210	1.210	-131	-40	1.079	1.170
PR	11	02 00	02	+15	+15				
				-855	-855				
PR	11	03 40	02	850	850	128	128	978	978
				+950	+950				
				-100	-100				
PR	11	04 40	02	64	64	-23	-9	41	55
				-46	-46				
PR	11	05 40	02	+54	+54	0	0	49	49
				-5	-5				
PR	12	06 00	02	4	4	3	3	7	7
				-3	-3				
PR	12	19 11	02	345	345	-12	-12	333	333
				-248	-248				
PR	12	20 00	02	228	228	0	0	228	228
				+278	+278				
				-50	-50				
				2.873	2.873	-35	70	2.838	2.943

3/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Titre II - Dépenses de capital								
PR	74 01 00	02	(Modifié) Dépenses patrimoniales du cabinet 2009-2014	20	20	0	0	20	20
			Dont arrêté(s) de réallocation	-15	+15				
			Dont arrêté(s) de transfert	-25	-25				
PR	74 02 00	02	(Nouveau) Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	205	205	0	0	205	205
			Dont arrêté(s) de transfert	+50	+50				
			Dont arrêté(s) de réallocation	+155	+155				
			<b>Totaux pour le Titre II.</b>	225	225	0	0	225	225
			<b>Totaux pour le programme 02.02.</b>	3.098	3.098	-35	70	3.063	3.168
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 02.03.</b>						
			<b>Subsistance.</b>						
			<b>Titre I - Dépenses courantes</b>						
MA	11 01 00	03	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	123	123	0	0	123	123
MA	11 02 00	03	(Modifié) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2009-2014	1.137	1.137	-205	-195	932	942
			Dont arrêté(s) de transfert	-813	-813				
MA	11 03 40	03	(Nouveau) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	950	950	-9	-9	941	941
			Dont arrêté(s) de transfert	+950	+950				
MA	11 04 40	03	(Modifié) Indemnités généralement quelconques au personnel 2009-2014	58	58	0	0	58	58
			Dont arrêté(s) de transfert	-42	-42				
MA	11 05 40	03	(Nouveau) Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	45	45	0	0	45	45
			Dont arrêté(s) de transfert	+45	+45				
MA	12 06 00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtements, impôts grevant les Bâtements	4	4	0	0	4	4
			Dont arrêté(s) de transfert	-3	-3				
MA	12 19 11	03	(Modifié) Frais de fonctionnement du cabinet 2009-2014	243	243	-8	-3	235	240
			Dont arrêté(s) de transfert	-175	-175				
MA	12 20 00	03	(Nouveau) Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	250	250	0	0	250	250
			Dont arrêté(s) de transfert	+250	+250				
			<b>Totaux pour le Titre I.</b>	2.810	2.810	-222	-207	2.588	2.603

4/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Titre II - Dépenses de capital								
MA	74 01 00	03	(Modifié) Dépenses patrimoniales du cabinet 2009-2014	11	11	0	0	11	11
			Dont arrêtés(s) de transfert	-9	-9				
MA	74 02 00	03	(Nouveau) Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	87	87	0	0	87	87
			Dont arrêtés(s) de transfert	+87	+87				
			Totaux pour le Titre II:	98	98	0	0	98	98
			<b>Totaux pour le programme 02.03.</b>	2.908	2.908	-222	-207	2.686	2.701
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 02.04.</b>						
			Subsistance.						
			Titre I - Dépenses courantes						
FU	11 01 00	04	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	123	123	0	0	123	123
FU	11 02 00	04	(Modifié) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2009-2014	1.310	1.310	-50	-50	1.260	1.260
			Dont arrêtés(s) de réallocation	-31	-31				
			Dont arrêtés(s) de transfert	-959	-959				
FU	11 03 00	04	Remboursement de traitements	0	0	0	0	0	0
FU	11 04 40	04	(Modifié) Indemnités généralement quelconques au personnel 2009-2014	70	70	-14	-14	56	56
			Dont arrêtés(s) de transfert	-50	-50				
FU	11 05 40	04	(Nouveau) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	743	743	0	0	743	743
			Dont arrêtés(s) de transfert	+743	+743				
FU	11 06 40	04	(Nouveau) Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	55	55	0	0	55	55
			Dont arrêtés(s) de transfert	+55	+55				
FU	12 06 00	04	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	4	4	0	0	4	4
			Dont arrêtés(s) de transfert	-3	-3				
FU	12 19 11	04	(Modifié) Frais de fonctionnement du cabinet 2009-2014	302	302	-41	0	261	302
			Dont arrêtés(s) de transfert	-233	-233				

5/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec ord.	3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
FU	12	20	00	L - programme d'investissement / M - crédits de liquidation non limitatifs					
				160	160	32	32	192	192
				+160	+160				
				2.767	2.767	-73	-32	2.694	2.735
				Dont arrêté(s) de transfert Total pour le Titre I.					
FU	74	01	00	Titre II - Dépenses de capital					
				101	101	-47	-1	54	100
				+31	+31				
				-50	-50				
FU	74	02	00	Dont arrêté(s) de réallocation					
				35	35	150	150	185	185
				+35	+35				
				Dont arrêté(s) de transfert					
				136	136	103	149	239	285
				2.903	2.903	30	117	2.933	3.020
				Total pour le programme 02.04. Dont programme d'investissement					
				Dont fonds budgétaires					
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre					
				Programme 02.05.					
				Subsistance.					
				Titre I - Dépenses courantes					
CD	11	01	00	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon					
				123	123	0	0	123	123
CD	11	02	00	(Modifié) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2009-2014					
				1.267	1.267	-67	-67	1.200	1.200
				+80	+80				
				-849	-849				
CD	11	03	40	(Nouveau) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019					
				725	725	-115	-115	610	610
				+725	+725				
CD	11	04	40	(Modifié) Indemnités généralement quelconques au personnel 2009-2014					
				62	62	0	0	62	62
				-13	-13				
CD	11	05	40	(Nouveau) Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019					
				23	23	17	17	40	40
				+23	+23				
				Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtements, impôts grevant les Bâtements					
CD	12	06	00	Dont arrêté(s) de transfert					
				4	4	0	0	4	4
				-3	-3				

6/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
CD	12	19	11	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
				05	(Modifié) Frais de fonctionnement du cabinet 2009-2014	254	254	0	0	254	254
					Dont arrêté(s) de réallocation	-26	-26				
					Dont arrêté(s) de transfert	-200	-200				
CD	12	20	00	05	(Nouveau) Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	155	155	45	45	200	200
					Dont arrêté(s) de transfert	+155	+155				
					Totaux pour le Titre I.	2.613	2.613	-120	-120	2.493	2.493
CD	74	01	00	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
				05	(Modifié) Dépenses patrimoniales du cabinet 2009-2014	5	5	0	0	5	5
					Dont arrêté(s) de réallocation	-41	-41				
					Dont arrêté(s) de transfert	-34	-34				
CD	74	02	00	05	(Nouveau) Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	90	90	223	223	313	313
					Dont arrêté(s) de transfert	+90	+90				
					Totaux pour le Titre II.	95	95	223	223	318	318
					<b>Totaux pour le programme 02.05.</b>	2.708	2.708	103	103	2.811	2.811
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
					<b>Programme 02.06.</b>						
					<b>Subsistance.</b>						
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
TI	11	01	00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	123	123	0	0	123	123
TI	11	02	00	06	(Modifié) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2009-2014	1.119	1.119	-247	-180	872	939
					Dont arrêté(s) de transfert	-800	-800				
TI	11	03	00	06	Remboursement de traitements	0	0	0	0	0	0
TI	11	04	40	06	(Modifié) Indemnités généralement quelconques au personnel 2009-2014	64	64	0	0	64	64
					Dont arrêté(s) de transfert	-46	-46				
TI	11	05	40	06	(Nouveau) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	670	670	34	34	704	704
					Dont arrêté(s) de transfert	+670	+670				
TI	11	06	40	06	(Nouveau) Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	50	50	0	0	50	50
					Dont arrêté(s) de transfert	+50	+50				

7/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
II	12	06	00	06	7	7	0	0	7	7
II	12	07	11	06	0	0	0	0	0	0
II	12	19	11	06	233	233	0	0	233	233
II	12	20	00	06	-167	-167	0	0	170	170
					+170	+170	0	0	2.436	2.290
					2.436	2.436	-213	-146	2.223	2.290
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>					
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>					
II	74	01	00	06	37	37	-32	-32	5	5
II	74	02	00	06	-28	-28	0	0	100	100
					100	100	0	0	100	100
					+100	+100				
					137	137	-32	-32	105	105
					2.573	2.573	-245	-178	2.328	2.395
					<i>Totaux pour le programme 02.06.</i>					
					<i>Dont programme d'investissement</i>					
					<i>Dont fonds budgétaires</i>					
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					
					<b>Programme 02.07.</b>					
					<b>Subsistance.</b>					
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>					
IA	11	01	00	07	123	123	0	0	123	123
IA	11	02	00	07	1.840	1.840	-429	-411	1.411	1.429
IA	11	03	00	07	-610	-610	0	0	0	0
IA	11	04	40	07	52	52	0	0	52	52
					-38	-38	0	0	0	0
					<i>Totaux pour le programme 02.07.</i>					
					<i>Dont programme d'investissement</i>					
					<i>Dont fonds budgétaires</i>					
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
LA	11 05 40	07	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i> (Nouveau) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	670	670	0	0	670	670	670
LA	11 06 40	07	Dont arrêté(s) de transfert (Nouveau) Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	+670	+670					
LA	12 06 00	07	Dont arrêté(s) de transfert Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtimens, impôts grevant les bâtimens	50	50	0	0	50	50	50
LA	12 07 11	07	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	+50	+50					
LA	12 19 11	07	(Modifié) Frais de fonctionnement du cabinet 2009-2014	7	7	0	0	7	7	7
LA	12 20 00	07	(Nouveau) Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	0	0	0	0	0	0	0
			Dont arrêté(s) de transfert	204	204	0	0	204	204	204
			Totaux pour le Titre I.	-146	-146	-30	-30	140	140	140
				170	170					
				+170	+170					
				3.116	3.116	-459	-441	2.657	2.657	2.675
LA	74 01 00	07	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i> (Modifié) Dépenses patrimoniales du cabinet 2009-2014	18	18	0	0	18	18	18
LA	74 02 00	07	Dont arrêté(s) de transfert (Nouveau) Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	-14	-14					
			Dont arrêté(s) de transfert	100	100	64	64	164	164	164
				+100	+100					
			Dont arrêté(s) de transfert	118	118	64	64	182	182	182
			Totaux pour le programme 02.07.	3.234	3.234	-395	-377	2.839	2.839	2.857
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 02.08.</b>							
			<b>Subsistance.</b>							
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
RC	11 01 00	08	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	123	123	0	0	123	123	123
RC	11 02 00	08	(Modifié) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2009-2014	1.449	1.449	-230	-6	1.219	1.219	1.443
			Dont arrêté(s) de réallocation	+20	+20					
			Dont arrêté(s) de transfert	-1.021	-1.021					

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
RC	11 03 00	08	Remboursement de traitements	0	0	0	0	0	0
RC	11 04 40	08	(Modifié) Indemnités généralement quelconques au personnel 2009-2014 Dont arrêté(s) de transfert	46	46	0	0	46	46
			(Nouveau) Indemnités généralement quelconques au personnel du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	-34	-34				
RC	11 05 40	08	(Nouveau) Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	643	643	-170	-170	473	473
			Dont arrêté(s) de transfert	+643	+643				
RC	11 06 40	08	(Nouveau) Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019 Dont arrêté(s) de transfert	50	50	0	0	50	50
			Dont arrêté(s) de transfert	+50	+50				
RC	12 06 00	08	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtimens, impôts grevant les bâtimens	4	4	0	0	4	4
RC	12 07 11	08	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	0	0	0	0	0
RC	12 19 11	08	(Modifié) Frais de fonctionnement du cabinet 2009-2014 Dont arrêté(s) de transfert	297	297	-13	-13	284	294
			Dont arrêté(s) de transfert	-213	-213				
RC	12 20 00	08	(Nouveau) Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019 Dont arrêté(s) de transfert	140	140	0	0	140	140
			Dont arrêté(s) de transfert	+140	+140				
			<b>Totaux pour le Titre I.</b>	<b>2.752</b>	<b>2.752</b>	<b>-413</b>	<b>-179</b>	<b>2.339</b>	<b>2.573</b>
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
RC	74 01 00	08	(Modifié) Dépenses patrimoniales du cabinet 2009-2014 Dont arrêté(s) de réallocation	20	20	-10	-10	10	10
			Dont arrêté(s) de transfert	-20	-20				
RC	74 02 00	08	(Nouveau) Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019 Dont arrêté(s) de transfert	160	160	0	0	160	160
			Dont arrêté(s) de transfert	+160	+160				
			<b>Totaux pour le Titre II.</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>-10</b>	<b>-10</b>	<b>170</b>	<b>170</b>
			<b>Totaux pour le programme 02.08.</b>	<b>2.932</b>	<b>2.932</b>	<b>-423</b>	<b>-189</b>	<b>2.509</b>	<b>2.743</b>
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
			<b>Totaux pour la division organique 02.</b>	<b>24.172</b>	<b>24.172</b>	<b>-1.431</b>	<b>-876</b>	<b>22.741</b>	<b>23.296</b>
			Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

10/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
			<i>Division organique 09.</i>						
			<i>Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>						
			<b>Programme 09.01.</b>						
			<b>Conseil économique et social de Wallonie.</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
PM	41	01	01	4.191	4.191	300	300	4.491	4.491
PM	41	02	01	410	410	0	0	410	410
PR	41	03	01	100	100	0	0	100	100
			<i>"CAW"</i>	4.701	4.701	300	300	5.001	5.001
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4.701	4.701	300	300	5.001	5.001
			<b>Totaux pour le programme 09.01.</b>						
			<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
			<b>Programme 09.02.</b>						
			<b>Service social.</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
			<i>Subvention en matière de Service social</i>	4.453	4.453	0	0	4.453	4.453
LA	33	01	00	4.453	4.453	0	0	4.453	4.453
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4.453	4.453	0	0	4.453	4.453
			<b>Totaux pour le programme 09.02.</b>						
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						

11/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 09.03.								
	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets								
	Titre I. - Dépenses courantes								
PM	11 01 20		Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement	14	14	0	0	14	14
PM	11 02 00		Traitements et indemnités du personnel	1.076	1.076	0	0	1.076	1.076
PM	11 03 00		Allocations accordées aux membres des cabinets dissous	0	0	0	0	0	0
PM	11 04 40		Indemnités généralement quelconques au personnel	46	46	0	0	46	46
PM	11 05 11		Charges liées à la fin de la législature	1.338	1.338	592	592	1.930	1.930
PM	12 04 40		Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	87	87	0	0	87	87
			Dont arrêté(s) de réallocation	-3	-3				
PM	12 05 40		Cotisation au MEDDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	24	24	0	0	24	24
PM	12 06 00		Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	575	575	0	0	575	575
PM	12 08 00		Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 287 et 881er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets.	43	43	0	0	43	43
			Dont arrêté(s) de réallocation	+3	+3				
PM	12 19 11		Frais de fonctionnement	57	57	0	0	57	57
			Totaux pour le Titre I.	3.260	3.260	592	592	3.852	3.852
PM	74 01 00		Titre II. - Dépenses de capital	19	19	0	0	19	19
			Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique						

12/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
LA	74	06 00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	20	40	0	5	20	45
				<i>Totaux pour le Titre II:</i>	20	40	0	5	20	45
				<b>Totaux pour le programme 09 04:</b>	7 238	7 441	168	-570	7 406	6 871
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
				<b>Programme 09 06.</b>						
				<b>Secrétariat du Gouvernement wallon</b>						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
PM	11	02 00	06	(Modifié) Traitements et indemnités du personnel 2009-2014	254	254	-4	-4	250	250
PM	11	03 00	06	(Nouveau) Traitement et indemnités du personnel 2014-2019	-180	-180	4	4	184	184
PM	11	04 40	06	(Modifié) Indemnités généralement quelconques au personnel 2009-2014	+180	+180	-2	-2	21	21
PM	11	05 40	06	(Nouveau) Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	-10	-10	2	2	12	12
PM	12	08 11	06	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	48	154	0	0	48	154
PM	12	09 11	06	(Modifié) Frais de fonctionnement 2009-2014	406	352	-24	-53	382	299
PM	12	10 11	06	(Nouveau) Frais de fonctionnement 2014-2019	-76	-76	8	8	34	34
				<i>Totaux pour le Titre I:</i>	947	999	-16	-45	931	954
PM	74	02 00	06	(Modifié) Dépenses patrimoniales 2009-2014	45	45	-35	-6	10	39

14/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
PM	74	03 00	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs (Nouveau) Dépenses patrimoniales 2014-2019	50	50	51	51	101	101
			Dont arrêtés(s) de transfert	+50	+50				
			Totaux pour le Titre II.	95	95	16	45	111	140
			<b>Totaux pour le programme 09.06.</b>	1.042	1.094	0	0	1.042	1.094
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 09.07</b>						
			<b>Collaborateurs des Ministres sortis de charge</b>						
			Titre I. - Dépenses courantes						
PM	11	01 00	Traitements et indemnités	445	445	0	0	445	445
PM	11	02 00	Indemnités généralement quelconques	39	39	0	0	39	39
			Totaux pour le Titre I.	484	484	0	0	484	484
			<b>Totaux pour le programme 09.07.</b>	484	484	0	0	484	484
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 09.08</b>						
			<b>Commissariat général au Tourisme</b>						
			Titre I. - Dépenses courantes						
RC	41	06 00	Intervention régionale en faveur du CRAC	1.800	1.800	0	2.400	1.800	4.200
RC	41	09 40	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	49.593	49.593	1.050	1.050	50.643	50.643
RC	43	03 00	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	553	2.687	0	433	553	3.120
			Dont arrêtés(s) de transfert	+553	+2.261				
			Totaux pour le Titre I.	51.946	54.080	1.050	3.883	52.996	57.963

15/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 09.10								
	Commerce extérieur et investisseurs étrangers								
	Titre I - Dépenses courantes								
MA	41 01 40		10	4.426	4.426	0	0	4.426	4.426
MA	41 03 40		10	58.703	58.703	0	0	58.703	58.703
MA	41 04 40		10	6.090	6.090	0	0	6.090	6.090
MA	41 09 40		10	0	125	0	0	0	125
MA	41 10 00		10	1.474	1.474	0	0	1.474	1.474
MA	41 11 00		10	400	400	0	0	400	400
MA	41 12 40		10	2.146	2.146	0	0	2.146	2.146
MA	41 13 40		10	500	500	0	125	500	625
MA	41 14 40		10	480	480	0	157	480	637
MA	41 15 40		10	3.083	3.083	0	0	3.083	3.083
MA	45 01 40		10	734	734	0	0	734	734
	Total pour le Titre I.			78.036	78.161	0	282	78.036	78.443
	Total pour le programme 09.10.			78.036	78.161	0	282	78.036	78.443
	Dont programme d'investissement			—	—	—	—	—	—
	Dont fonds budgétaires			—	—	—	—	—	—
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			—	—	—	—	—	—

17/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 09.11. Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique Titre I - Dépenses courantes								
PM	41 01 30	11	Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique	4.900	4.900	0	0	4.900	4.900
PM	41 02 00	11	Subvention à l'WEPS relative à l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert	300	300	0	0	300	300
			Totaux pour le Titre I.	5.200	5.200	0	0	5.200	5.200
			<b>Totaux pour le programme 09.11.</b>	5.200	5.200	0	0	5.200	5.200
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
			<b>Totaux pour la division organique 09</b>	179.670	189.968	2.110	5.216	181.780	195.884
			Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

18/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs									
				<i>Division organique 10</i> <i>Secrétariat général</i> <b>Programme 10.01.</b> <b>Fonctionnel</b>  <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
LA	11 03 00			26 903	26 903	3 179	3 179	30 082	30 082	30 082
LA	11 04 00			435	435	60	60	495	495	495
LA	12 01 00			128	113	0	0	128	113	113
LA	12 02 00			+81	+66					
				1 000	899					
				-100	-151					
PM	12 04 00			128	128	50	50	178	178	128
LA	12 06 11			+15	+15					
				5	0					
LA	12 07 00			145	151	0	0	145	151	151
FU	12 08 11			+19	+25					
LA	30 01 00			5	0					
				5	0					
				-5	-5					
				28 749	28 629	2 957	3 088	31 706	31 717	31 717
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>						
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
LA	74 01 00			14	5	0	0	14	5	5
LA	74 02 00			45	-9	64	64	109	109	109
				<i>Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques</i>						

19/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
PM	74	03 22	01	0	0	0	0	0	0	0
	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques									
LA	74	04 00	01	96	175	0	0	96	175	
	Achat de biens meubles durables - Véhicules du Secrétariat général									
	Dont arrête(s) de réallocation									
FU	74	05 22	01	2	+79	0	0	2	2	2
	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques									
	Totaux pour le Titre II.			157	227	64	64	221	291	
	<b>Totaux pour le programme 10.01.</b>			28.906	28.856	3.021	3.152	31.927	32.008	
	Dont crédits de liquidation non limitatifs									
	Dont programme d'investissement									
	Dont fonds budgétaires									
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre									
	<b>Programme 10.02.</b>									
	<b>Secrétariat général</b>									
	Titre I. - Dépenses courantes									
PM	12	01 00	02	413	236	0	0	413	236	
	Etudes et enquêtes, mise en œuvre du plan opérationnel du Secrétariat général et du plan stratégique du Service Public de Wallonie, frais de fonctionnement de la Cellule des stratégies transversales									
PM	12	02 00	02	-50	-227	0	0	28	28	
	Dont arrête(s) de réallocation									
	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale									
PM	12	03 00	02	30	30	0	0	30	30	
	Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences									
	Dont arrête(s) de transfert									
PM	12	04 00	02	50	94	0	0	50	94	
	Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, aux frais de valorisation des intégrations artistiques, aux jasons de présence et frais de parcours des membres de la Commission									
	Dont arrête(s) de réallocation									
PM	12	05 11	02	+4	+48	0	0	130	130	
	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise									
	Dont arrête(s) de réallocation									
CD	12	06 00	02	-4	-4	15	15	15	15	
	(Nouveau) Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du département du développement durable									
FU	12	09 11	02	57	47	0	0	57	47	
	Dépenses relatives au fonctionnement du Conseil Supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne.									
	Dont arrête(s) de réallocation									

20/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
PM	12	10 11	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>	100	111	0	0	100	111
			Depenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall 2, vert	+100	+111				
			Dont arrêtés(s) de transfert						
PM	33	01 00	Subventions et indemnités	513	513	0	0	513	513
			Dont arrêtés(s) de réallocation	+50	+50				
PM	33	02 00	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	148	148	0	0	148	148
PM	34	01 00	Depenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défrayements) et subventions octroyées par la Commission	28	134	0	-52	28	82
			Dont arrêtés(s) de réallocation		+106				
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.497	1.471	15	-37	1.512	1.434
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
PM	74	01 22	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	12	34	0	0	12	34
			Dont arrêtés(s) de réallocation		+22				
FU	74	04 22	Frais d'équipement du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	15	25	0	0	15	25
			Dont arrêtés(s) de réallocation		+10				
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	27	59	0	0	27	59
			<b>Totaux pour le programme 10.02.</b>	1.524	1.530	15	-37	1.539	1.493
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
			<b>Programme 10.03.</b>						
			<b>Service de la Présidence et Chancellerie.</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
PM	01	01 00	Fonds budgétaire en matière de Loterie	5.280	7.298	-109	-160	5.171	7.138
			Solde au 1er janvier						
			Revettes de l'année en cours	4.872	4.872			4.872	4.872
			Disponible pour l'année	10.152	12.170	-109	-160	10.043	12.010
			Depenses à charge du Fonds	4.872	4.872			4.872	4.872
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	5.280	7.298	-109	-160	5.171	7.138
PM	01	03 00	Organisation des élections regionales	563	563	7	7	570	570

21/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- ordre nature	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	L = programme d'investissement / M = crédits de liquidation non limitatifs								
PM	12 02 00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	389	389	-25	-40	364	349
PM	12 03 00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au Plan Marshall	351	144	0	0	351	144
PM	12 04 00	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de services	-149	-256	0	0	0	0
PM	12 05 00	03	Etudes, relations publiques et prestations de services liés à l'identité et aux publications de la Région wallonne	79	79	0	0	79	79
PM	12 06 00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	0	0	0	0	0	0
PM	12 07 00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs régionaux	0	0	0	0	0	0
PM	12 09 00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	213	213	0	0	213	213
PM	12 12 00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	90	90	0	0	90	90
PM	12 13 00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des victimes de la guerre	144	140	0	0	144	140
PM	12 15 30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	0	0	0	0	0	0
PM	12 16 11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services affectées à l'image de la Région wallonne	316	231	-62	-25	254	206
PM	12 17 30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	0	1	0	0	0	1
PM	12 18 00	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	15	15	0	0	15	15
PM	12 20 11	03	Etudes, relations publiques, prestation de services dans le cadre de la mesure "Identité wallonne" du Plan Marshall 2. vert	0	0	0	0	0	0
PR	12 21 11	03	Participation de la Région wallonne à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse	45	45	0	0	45	45
PM	12 22 11	03	Depenses de toutes natures destinées à mettre en oeuvre les commémorations du centenaire de la guerre 14-18	0	0	0	0	0	0
PM	30 01 00	03	(Modifié) Subventions, indemnités et soutien aux études et actions en matière de développement régional	556	556	0	0	556	556
PM	30 03 00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	+50	+50	0	0	0	0
PM	30 07 00	03	Subvention en faveur du Mouvement wallon de la qualité	45	45	0	0	45	45
PM	30 08 00	03	Subvention en faveur d'exercices locaux de prospectives	450	450	0	0	450	450
PM	30 10 00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	235	277	0	0	235	277
PM			Dont arrêté(s) de réallocation	+15	+57	0	0	0	0
				319	319	0	0	319	319

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés				
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	I - programme d'investissement / nI - crédits de liquidation non limitatifs											
PM	30 11 00	03	03	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	162	162	0	0	162	162	0	162
PM	30 13 00	03	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	17	17	25	21	42	42	0	38
PM	30 14 00	03	03	Dont arrêté(s) de réallocation Subventions au GRIP en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	+1	+1	0	0	202	202	0	206
PM	30 15 00	03	03	Dont arrêté(s) de réallocation Subventions au Centre de médiation des gens de voyage	+8	+12	0	0	3	3	0	3
PM	31 01 22	03	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	3	3	0	0	234	234	0	239
PM	31 02 22	03	03	Dont arrêté(s) de réallocation Subvention au Fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais d'investissement	0	+5	0	0	0	0	0	0
PM	33 03 00	03	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	460	460	0	0	460	460	0	460
PM	33 04 00	03	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propres à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	73	124	0	0	73	73	0	124
PM	33 05 00	03	03	Dont arrêté(s) de réallocation Subventions pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale	367	+51	392	0	71	367	0	463
PM	33 07 00	03	03	Dont arrêté(s) de réallocation Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015	1.750	+25	1.750	0	264	1.750	0	2.014
PM	33 08 00	03	03	Subvention à l'asbl Euro-métropolitain E-Campus	0	0	0	0	0	0	0	0
PM	33 09 00	03	03	Subventions aux institutions privées dans le cadre du plan d'action des commémorations de la Guerre 14-18	0	345	0	0	0	0	0	345
PM	40 02 21	03	03	Subvention aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale - habitat permanent	5	5	0	0	5	5	0	5
PM	41 01 40	03	03	Subvention à WBEI dans le cadre de l'intervention de la Wallonie en faveur des Philippines Dont arrêté(s) de réallocation	0	0	0	0	0	0	0	0
PM	43 03 22	03	03	Subventions en faveur des institutions publiques oeuvrant à la promotion de la Wallonie	202	202	0	0	202	202	0	202
PM	43 04 22	03	03	Subventions aux institutions publiques dans le cadre du plan d'action des commémorations de la Guerre 14-18	500	830	0	0	500	500	0	830
PM	45 01 21	03	03	Subvention à la Communauté germanophone Dont arrêté(s) de réallocation	1.497	-25	1.497	0	1.497	1.497	0	1.497
				<i>Totaux pour le Titre I</i>	14.154	14.661	-55	298	14.099	14.099	0	14.959
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
PM	01 02 00	03	03	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	35	35	0	0	35	35	0	35

23/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 n° sec ord. 3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
			<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
			<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
PM	74 01 00	04	10	10	0	0	10	10	
			10	10	0	0	10	10	
			3 037	2 483	0	0	3 037	2 483	
			—	—	—	—	—	—	
			—	—	—	—	—	—	
			—	—	—	—	—	—	
			<i>Totaux pour le Titre II:</i>						
			<b>Totaux pour le programme 10.04.</b>						
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
			<b>Programme 10.05.</b>						
			<b>Audits</b>						
			<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
LA	11 01 00	05	66	66	0	0	66	66	
LA	12 02 00	05	97	97	0	0	97	97	
LA	12 03 00	05	69	92	0	0	69	92	
LA	12 06 11	05	31	31	0	0	31	31	
LA	12 07 00	05	175	100	0	0	175	100	
LA	12 08 11	05	5	5	0	0	5	5	
LA	12 09 21	05	67	67	0	0	67	67	
			510	458	0	0	510	458	
			<i>Totaux pour le Titre I:</i>						
			<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
LA	74 04 00	05	10	10	0	0	10	10	
LA	74 05 00	05	5	5	0	0	5	5	
LA	74 07 22	05	5	5	0	0	5	5	
			530	478	0	0	530	478	
			—	—	—	—	—	—	
			—	—	—	—	—	—	
			—	—	—	—	—	—	
			<i>Totaux pour le programme 10.05.</i>						
			<i>Dont programme d'investissement</i>						
			<i>Dont fonds budgétaires</i>						
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						

25/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	<b>Programme 10.06.</b>								
	<b>Communication, archives et documentation</b>								
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
LA	12 01 11	06	Mise à disposition permanente des ouvrages et abonnements spécialisés pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	456	456	62	25	518	481
PM	12 02 00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	738	935	0	0	738	935
			Dont arrêté(s) de réallocation		+197				
LA	12 03 11	06	Développement de la Bibliothèque du SPW et du Centre des Archives régionales	311	255	0	0	311	255
			Dont arrêté(s) de réallocation		+131				
LA	12 04 00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	210	210	0	0	210	210
LA	12 05 00	06	Dépenses et prestations de services liés à la mise en œuvre du Middle Office	130	33	0	0	130	33
			Dont arrêté(s) de réallocation		-97				
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.845	1.889	62	25	1.907	1.914
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
LA	74 01 22	06	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme (documentation et archives)	10	66	0	0	10	66
			Dont arrêté(s) de réallocation		-75				
PM	74 06 00	06	Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)	74	74	0	0	74	74
LA	74 07 00	06	Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)	18	18	0	0	18	18
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	102	158	0	0	102	158
			<b>Totaux pour le programme 10.06.</b>	1.947	2.047	62	25	2.009	2.072
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 10.07.</b>						
			<b>Géomatique</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
CD	11 01 00	07	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	340	340	0	0	340	340

26/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
CD	12 02 00	07	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i> Relations publiques, documentation, frais de publication	0	12	0	0	0	12
			Dont arrêté(s) de réaffectation		+12				
CD	12 03 11	07	Frais de fonctionnement du département	126	114	0	0	126	114
			Dont arrêté(s) de réaffectation		-12				
CD	12 04 00	07	Centralisation des licences géomatiques du SPW	890	890	0	0	890	890
CD	12 06 00	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	1.194	1.231	0	0	1.194	1.231
CD	12 10 00	07	Depenses prévues pour les prestations des tiers en matière de cartographie	570	1.950	0	0	570	1.950
CD	40 01 00	07	Subventions et indemnités	0	250	0	0	0	250
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3.120	4.787	0	0	3.120	4.787
CD	74 01 00	07	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i> Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	380	440	0	0	380	440
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	380	440	0	0	380	440
			<b>Totaux pour le programme 10.07.</b>	3.500	5.227	0	0	3.500	5.227
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			<b>Totaux pour la division organique 10.</b>	53.668	55.346	3.043	3.438	56.711	58.784
			<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont programme d'investissement</i>	4.872	4.872	—	—	4.872	4.872
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	5.280	7.298	-109	-160	5.171	7.138
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

27/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
	Division organique 11.								
	Personnel et affaires générales								
	Programme 11.02.								
	Affaires générales, gestion administrative et pécuniaire, Fonction publique								
	Titre I - Dépenses courantes								
LA	01 01 00		Provision interdépartementale	2.400	2.400	- 2.400	0	0	0
LA	01 02 00		Modernisation de la Fonction publique	1.700	1.700	- 1.700	0	0	0
LA	01 03 00		Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	50	50	0	0	50	50
LA	11 01 00		Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	3.000	3.000	600	3.600	3.600	3.600
LA	11 02 00		Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	8.870	8.870	2.000	10.870	10.870	10.870
LA	11 04 20		Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés. - Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	8.000	8.000	2.657	10.657	10.657	10.657
LA	11 06 20		Couverture des charges d'assurance-groupe souscrite par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	70	70	0	70	70	70
LA	11 07 40		Charge des avantages titres-repas	12.000	12.000	0	12.000	12.000	12.500
LA	11 08 40		Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	3.460	3.460	0	3.460	3.460	4.160
LA	11 09 00		Allocations familiales du personnel du SPW	12.500	12.500	400	12.900	12.900	12.900
LA	11 13 00		Programme de transition professionnelle	3.500	3.500	- 1.300	2.200	2.200	2.200
LA	11 15 00		Rémunérations et allocations du personnel, relatives à la prise en charge du coût du remplacement des départs temporaires	5.394	5.394	0	5.394	5.394	5.394
LA	12 01 00		Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	56	56	0	56	56	56
LA	12 03 21		Frais de déplacement : missions	5.915	5.915	0	5.915	5.915	6.015
LA	12 05 21		Cotisations à l'ASBEL - Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	850	850	0	850	850	1.055
LA	12 07 21		Cotisations au service de santé administratif et contrôle des absences pour maladie	65	65	0	65	65	65
LA	12 08 00		Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	35	35	0	35	35	35
LA	12 09 00		Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	160	160	0	160	160	160
LA	12 10 00		Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	988	988	0	988	988	988

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.		LIBELLES	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
LA	12 11 00	02	Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	13	13	0	0	13	13
			Dont arrêté(s) de réallocation	-8	-8				
LA	12 12 00	02	Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	250	250	-5	-5	245	245
LA	12 15 00	02	Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	5	5	0	0	5	5
<i>Totaux pour le Titre I.</i>				69 281	69 281	-2 265	1 757	67 016	71 038
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
LA	74 07 00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	182	182	0	0	182	182
			Dont arrêté(s) de réallocation	+43	+43				
LA	74 08 00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	15	15	0	0	15	15
			Dont arrêté(s) de réallocation	-35	-35				
<i>Totaux pour le Titre II.</i>				197	197	0	0	197	197
<b>Totaux pour le programme 11.02.</b>				69 478	69 478	-2 265	1 757	67 213	71 235
<i>Dont programme d'investissement</i>				—	—	—	—	—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>				—	—	—	—	—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>				—	—	—	—	—	—
<b>Programme 11.04.</b>									
<b>Ressources Humaines, Management, Sélection, Formation</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
LA	01 01 00	04	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	1 464	1 464	303	303	1 767	1 767
			Dont arrêté(s) de réallocation	+214	+214				
LA	12 01 00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, Frais de réunions pour la Direction du Management, la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Formation du personnel	160	228	0	0	160	228
LA	12 03 21	04	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	1 309	1 600	0	0	1 309	1 600
			Dont arrêté(s) de réallocation	-214	-214				

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	L = programme d'investissement / M = crédits de liquidation non limitatifs									
LA	12 06 00		04	325	325	0	0	325	325	
				Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accèsion et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection						
LA	12 08 00		04	155	155	0	0	155	155	
				Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection						
LA	12 10 00		04	10	20	0	0	10	20	
				Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne						
				3.423	3.792	303	303	3.726	4.095	
				<i>Total pour le Titre I.</i>						
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
LA	74 02 00		04	35	38	0	0	35	38	
				Achat de biens meubles durables spécifiques pour le Département de la gestion des ressources humaines						
				35	38	0	0	35	38	
				<i>Total pour le Titre II.</i>						
				3.458	3.830	303	303	3.761	4.133	
				<b>Total pour le programme 11.04.</b>						
				<i>Dont programme d'investissement</i>						
				<i>Dont fonds budgétaires</i>						
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
				<b>Programme 11.06.</b>						
				<b>Affaires Juridiques</b>						
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
LA	12 02 00		06	5	5	0	0	5	5	
				Frais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)						
LA	12 04 00		06	31	31	0	0	31	31	
				Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions						
LA	12 05 11		06	5	5	5	5	10	10	
				Honoraires d'avocats pour les dossiers trans ersaux						
LA	30 01 00		06	8	8	0	0	8	8	
				Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés						
				49	49	5	5	54	54	
				<i>Total pour le Titre I.</i>						

30/158

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés							
	1-2 sec	n° ord. 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation						
LA	74	01	00	i = programme d'investissement / nj = crédits de liquidation non limitatifs											
				Titre II - Dépenses de capital											
				06 - Achat de biens meubles durables spécifiques						1	1	0	0	1	1
				Titre II - Dépenses de capital						1	1	0	0	1	1
				Titre II - Dépenses de capital						50	50	5	5	55	55
				<b>Totaux pour le programme 11.06.</b>						—	—	—	—	—	—
				Dont programme d'investissement						—	—	—	—	—	—
				Dont fonds budgétaires						—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—	—	—	—	—
				Titre II - Dépenses de capital						72.986	73.358	-1.957	2.065	71.029	75.423
<b>Totaux pour la division organique 11.</b>						—	—	—	—	—	—				
Dont crédits de liquidation non limitatifs						—	—	—	—	—	—				
Dont programme d'investissement						—	—	—	—	—	—				
Dont fonds budgétaires						—	—	—	—	—	—				
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—	—	—	—	—				

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs									
	Division organique 12.									
	Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication									
	Programme 12.01. Fonctionnel									
	Titre I. - Dépenses courantes									
LA	11 03 00	01	Rémunérations et allocations du personnel	25.267	25.267	2.462	2.462	27.729	27.729	27.729
LA	12 01 00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	15	0	0	15	15	15
PM	12 02 00	01	Prestations de service liées au projet ESB lié au Plan Marshall 2. Vert	+360	+120	0	0	360	360	120
			Dont arrêtés(s) de transfert	320	320	418	238	738	738	558
LA	12 04 24	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	102	68	-22	12	80	80	80
LA	12 05 00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département mobilier	+97	+63					
			Dont arrêtés(s) de transfert	26.064	25.790	2.858	2.712	28.922	28.922	28.502
			Totaux pour le Titre I.							
			Titre II. - Dépenses de capital							
LA	74 01 00	01	Achat de biens meubles durables	10	10	0	0	10	10	10
LA	74 02 22	01	(Nouveau) Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0	3	3	3	3	3
			Totaux pour le Titre II.	10	10	3	3	13	13	13
			Totaux pour le programme 12.01.	26.074	25.800	2.861	2.715	28.935	28.935	28.515
			Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—	—
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—

32/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
<b>Programme 12.02.</b>									
<b>Budget-Comptabilité-Trésorerie</b>									
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
LA	01	01	00	0	0	0	0	0	0
LA	01	02	00	5.510	5.510	-2.520	-2.520	2.990	2.990
LA	01	03	00	0	0	0	0	0	0
LA	01	05	00	1.507	1.507	130	74	1.637	1.581
LA	01	06	00	0	0	0	0	0	0
LA	11	02	00	706	701	0	0	706	701
LA	12	02	00	70	70	0	0	70	70
LA	30	01	00	74	91	50	50	124	141
LA	41	01	40	-8	-9	0	0	0	0
LA	43	01	02	8	9	0	0	8	9
				+8	+9	-2.340	-2.396	5.535	5.492
				7.875	7.888				
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>					
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
LA	74	06	00	30	30	0	0	30	30
LA	74	07	00	5	5	0	0	5	5
				35	35	0	0	35	35
				7.910	7.923	-2.340	-2.396	5.570	5.527
				<b>Totaux pour le programme 12.02.</b>					
				<i>Dont programme d'investissement</i>					
				<i>Dont fonds budgétaires</i>					
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					

33/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	<b>Programme 12.05.</b>								
	<b>Gestion du Trésor</b>								
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
LA	01 01 00	05	Remboursements généralement quelconques de l'administration	25	25	0	0	25	25
LA	12 01 11	05	Frais relatifs au Contentieux	0	0	0	0	0	0
LA	12 02 00	05	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	60	60	0	0	60	60
LA	12 04 11	05	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	1	1	0	0	1	1
LA	12 06 30	05	Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	423	423	0	0	423	423
LA	12 07 11	05	Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le déficit des comptes de la Trésorerie	0	0	0	0	0	0
LA	12 08 00	05	Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	425	100	0	0	425	100
LA	45 02 00	05	Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	0	0	0	0	0
LA	45 03 21	05	Dotation exceptionnelle à la FWB	0	0	0	0	0	0
			<i>Total: pour le Titre I.</i>	934	609	0	0	934	609
			<b>Totaux pour le programme 12.05.</b>	934	609	0	0	934	609
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 12.07.</b>						
			<b>Dettes et garanties</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
LA	21 01 11	07	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	223.785	224.210	10.411	10.411	234.196	234.621
LA	21 02 11	07	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	1.250	1.250	0	0	1.250	1.250
LA	21 03 30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	0	0	0	0	0
LA	21 04 30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de la dotation de la Communauté française (calcul définitif)	0	0	0	0	0	0

34/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	L = programme d'investissement / M = crédits de liquidation non limitatifs								
LA	21 05 30	07	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE);	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
LA	21 08 00	07	Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	48	48	0	0	48	48
LA	21 14 00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	16.757	16.757	0	0	16.757	16.757
LA	31 01 00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS)	7.000	7.000	-4.000	-4.000	3.000	3.000
LA	45 01 23	07	conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges sy rapportant en matière de logement social.	12.560	12.560	-6.411	-6.411	6.149	6.149
LA	45 02 23	07	Contribution volontaire au FADELS	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	262.400	262.825	0	0	262.400	262.825
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
LA	91 10 00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	368	368	0	0	368	368
LA	91 14 00	07	Amortissement d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	368	368	0	0	368	368
			<b>Totaux pour le programme 12.07.</b>	262.768	263.193	0	0	262.768	263.193
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 12.09.</b>						
			<b>Finance et Comptabilité</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
LA	11 01 00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	863	766	189	189	1.052	955
LA	11 02 00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel/Cellule WBFim	480	475	0	0	480	475
LA	12 01 00	09	Frais de fonctionnement de la Cellule d'Informations financières (CIF)	111	111	0	0	111	111
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	+29	+29	0	0	0	0

35/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord. 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
LA	12 02 11	09	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i> Frais de fonctionnement de la Cellule WBFIn	58	58	0	0	58	58
LA	12 03 00	09	Dont arrêté(s) de réallocation Consultance et conventions d'études pour la mise en place de la nouvelle comptabilité publique	-14	-14	0	0	0	0
LA	12 05 11	09	Dont arrêté(s) de réallocation Mise en œuvre du volet informatique du projet WBFIn	-15	-15	0	0	100	100
			Dont arrêté(s) de réallocation Totaux pour le Titre I.	-80	-80	189	189	1.801	1.692
			<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
LA	74 01 00	09	Achat de biens meubles pour la CIF	114	114	0	0	114	114
LA	74 02 00	09	Dont arrêté(s) de réallocation Achat de biens meubles pour la Cellule WBFIn	+83	+83	0	0	13	13
			Dont arrêté(s) de réallocation Totaux pour le Titre II.	-3	-3	0	0	127	127
			<b>Totaux pour le programme 12.09.</b> Dont programme d'investissement Dont fonds budgétaires Soldes des fonds budgétaires au 31 décembre	1.739	1.637	189	189	1.928	1.826
			<b>Programme 12.11.</b> <b>Fiscalité</b>						
			<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
LA	11 01 00	11	Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	721	716	0	0	721	716
LA	12 03 00	11	Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW	15	15	0	0	15	15
LA	12 04 11	11	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	267	267	-100	-100	167	167
LA	12 05 00	11	Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	540	540	-100	-100	440	440
LA	12 06 00	11	Études, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	117	117	0	0	117	117
LA	12 07 21	11	(Nouveau) Remboursement de traitements du personnel de la Cellule fiscale Totaux pour le Titre I.	0	0	328	328	328	328
				1.660	1.655	128	128	1.788	1.783



PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B. 1-2 n° sec ord.	3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
				Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
LA	74 03 00		l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel et en logiciel	5.442	4.686 +500	1.200	1.800	6.642	6.486
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>						
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5.442	4.854	1.200	1.800	6.642	6.654
			<b>Totaux pour le programme 12.21.</b>	31.665	35.812	1.700	5.517	33.365	41.329
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 12.22.</b>						
			<b>Equipement et fournitures.</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
LA	12 02 45		Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques. Frais de réunion, frais de publication et frais de communication GSM	113	113	0	0	113	113
LA	12 03 11		Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Fournitures de bureau	2.151	2.151	0	0	2.151	2.151
LA	12 05 11		Achat et entretien de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle	993	993	0	0	993	993
LA	12 08 11		Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Edition	200	200	0	0	200	200
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	+100	+100				
LA	12 09 11		Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires,....	6.323	6.357	322	288	6.645	6.645
			<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	-97	-63				
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	-100	-100				
LA	12 10 00		Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGT2	350	350	0	0	350	350
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	10.130	10.164	322	288	10.452	10.452
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
LA	74 02 00		Achat de biens meubles durables - Mobilier et machine de bureau	1.759	1.640	0	0	1.759	1.640
LA	74 03 05		Achat de biens meubles durables - Edition	190	190	0	0	190	190
LA	74 07 00		Achats de biens meubles durables - Véhicules de la DGT2	180	180	0	0	180	180
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	2.129	2.010	0	0	2.129	2.010
			<b>Totaux pour le programme 12.22.</b>	12.259	12.174	322	288	12.581	12.462
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 12.23. Gestion immobilière et bâtiments. Titre I. - Dépenses courantes								
LA	12 04 00	23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	19 548	17 998	0	857	19 548	18 855
LA	12 05 00	23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	7 071	6 471	0	923	7 071	7 394
			Dont arrêté(s) de transfert	+171	+171				
LA	12 06 00	23	Contrôles légaux	150	100	229	0	379	100
LA	12 07 11	23	Déménagements	114	65	0	0	114	65
LA	12 08 11	23	Entretien des bâtiments administratifs propriétés de la Région wallonne y compris l'achat d'outillage pour l'entretien et les réparations	1 800	1 950	13	0	1 813	1 950
LA	12 09 11	23	Travaux d'aménagements et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	374	626	57	44	431	670
			Dont arrêté(s) de réallocation		+114				
			Dont arrêté(s) de transfert	+93	+93				
LA	12 10 11	23	Etudes liées à la fourniture d'énergie	30	63	0	0	30	63
LA	12 12 11	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	7 065	7 088	147	0	7 212	7 088
LA	12 13 00	23	Travaux d'aménagement et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	86	70	-86	-70	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	36 238	34 431	360	1 754	36 598	36 185
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
LA	74 01 22	23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	300	350	202	152	502	502
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	300	350	202	152	502	502
			<b>Totaux pour le programme 12.23.</b>	36 538	34 781	562	1 906	37 100	36 687
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

39/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs									
	<b>Programme 12.31.</b>									
	<b>Implantation immobilière.</b>									
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
LA	01	01	00	31	Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière	63	63	9	9	
					Solde au 1er janvier				72	
					Recettes de l'année en cours	20	20	0	0	
					Disponible pour l'année	83	83	9	9	
					Dépenses à charge du Fonds	20	20	0	0	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	63	63	9	9	
LA	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	75	80	0	0	
LA	12	03	00	31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	0	0	0	0	
LA	12	04	11	31	Mesures pour le développement de marchés publics durables	100	195	0	0	
LA	21	01	50	31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	2.364	2.364	0	0	
					Dont arrêté(s) de transfert	-338	-338	0	0	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2.559	2.659	0	2.559	
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>					
LA	72	01	10	31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	1.517	2.420	610	59	
					Dont arrêté(s) de transfert	-93	-93	0	0	
LA	72	02	10	31	Travaux dans les bâtiments propriétés de la Région wallonne cofinancés par le FEDER en vue de promouvoir les restaurations, rénovation et réaffectation de l'Abbaye de Villers-la-Ville	0	0	0	0	
LA	i	72	03	10	31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	3.664	5.660	- 720	- 305
					Dont arrêté(s) de réallocation		-114			
PM	72	04	10	31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	450	310	0	0	
					Dont arrêté(s) de réallocation		+60			
LA	72	07	10	31	Mesures pour le développement durable	713	685	0	0	
PM	73	05	10	31	Travaux dans les bâtiments de la Région et vitrine de Wallonie	60	0	0	0	
					Dont arrêté(s) de réallocation		-60			

40/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
LA	i	91 01 70	31	13.043 +167	13.043 +167	0	0	13.043	13.043	0	13.043
				19.447	22.118	-110	-246	19.337	21.872		21.872
				22.006	24.777	-110	-246	21.896	24.531		24.531
				16.707	18.703	-720	-305	15.987	18.398		18.398
				20	20	—	—	20	20		20
				63	63	9	9	72	72		72
				403.583	408.391	3.312	8.101	406.895	416.492		416.492
				—	—	—	—	—	—		—
				16.707	18.703	-720	-305	15.987	18.398		18.398
				20	20	—	—	20	20		20
				63	63	9	9	72	72		72

i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs

Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)

Dont arrêtés(s) de transfert

Total pour le Titre II.

Total pour le programme 12.31.

Dont programme d'investissement

Dont fonds budgétaires

Solde des fonds budgétaires an 31 décembre

Total pour la division organique 12.

Dont crédits de liquidation non limitatifs

Dont programme d'investissement

Dont fonds budgétaires

Solde des fonds budgétaires an 31 décembre

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nj = crédits de liquidation non limitatifs								
LA	11 03 00		Division organique 13.	79.674	79.674	3.602	3.602	83.276	83.276
LA	12 01 00		Routes et bâtiments	86	86	0	0	86	86
LA	12 02 00		Programme 13.01. Fonctionnel	3.610	3.610	0	0	3.610	3.610
			Titre I. - Dépenses courantes	83.370	83.370	3.602	3.602	86.972	86.972
			Totaux pour le Titre I.						
LA	74 01 00		Titre II. - Dépenses de capital	10	10	0	0	10	10
LA	74 02 00			647	647	0	0	647	647
			Totaux pour le Titre II.	657	657	0	0	657	657
			<b>Totaux pour le programme 13.01.</b>	84.027	84.027	3.602	3.602	87.629	87.629
			Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 13.02.</b>						
			<b>Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil</b>						
			Titre I. - Dépenses courantes						
PR	12 01 00		Achat de biens et services à la SOFICO	55.000	55.000	6.617	6.617	61.617	61.617
PR	12 02 00		Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	80	80	-33	-33	47	30
PR	12 03 30		Etudes	760	700	73	-300	833	400
			Dont arrêté(s) de réallocation	+310					

42/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord. 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
PR	12	04 12	02	350	350	0	0	350	350
PR	12	05 30	02	260	300	-158	0	102	300
PR	12	06 10	02	-120					
PR	12	09 10	02	3.910	3.620	90	0	4.000	3.620
PR	12	11 11	02	+310	+800				
PR	14	01 10	02	+1.100	+320				
PR	14	03 10	02	250	800	0	0	250	800
PR	14	04 10	02	-300					
PR	33	02 00	02	950	1.300	0	0	950	1.300
PR	33	04 00	02	28.000	26.000	300	1.175	28.300	27.175
PR	33	05 00	02	4.500	2.000	-297	-400	4.203	1.600
PR	34	02 41	02	6.930	-800				
PR	41	01 02	02	-330	-1.700				
PR	43	02 00	02	+260	-3.300				
PR				43	43	0	0	43	43
PR				200	250	0	0	200	250
PR				+50					
PR				330	330	-10	13	320	343
PR				3.500	4.550	0	0	3.500	4.550
PR				+1.000	+1.450				
PR				100	100	10	10	110	110
PR				70	0	0	0	70	0
				+70					
				105.233	100.623	6.592	7.065	111.825	107.688

43/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
				<i>Titre II - Dépenses de capital</i>							
PR	i	01	01	00	Fonds budgétaire : Fonds du peage et des avaries (décret du 17 décembre 1992, créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)	17.497	28.974	- 7.702	- 12.446	9.795	16.528
					Solde au 1er janvier	67.469	67.469	0	0	67.469	67.469
					Recettes de l'année en cours	84.966	96.443	- 7.702	- 12.446	77.264	83.997
					Disponible pour l'année	62.469	62.469	0	0	62.469	62.469
					Dépenses à charge du Fonds	22.497	33.974	- 7.702	- 12.446	14.795	21.528
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	11.000	9.000	0	0	11.000	9.000
PR	i	51	01	11	Subventions en capital à la SOFICO	0	0	0	0	0	0
PR	i	63	01	41	Subvention au CGT pour le financement d'infrastructures routières à vocation touristique	0	0	0	0	0	0
PR	i	63	09	31	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER	0	0	0	0	0	0
PR	i	72	01	10	Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains	800	950	- 22	- 500	778	450
PR	i	73	01	11	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voies	66.351	73.751	- 2.705	1.000	63.646	74.751
					Dont arrêté(s) de réallocation	- 3.220	- 170				
					Dont arrêté(s) de transfert	- 2.431	+ 4.000				
					Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne	7.256	10.065	0	4.797	7.256	14.862
					Dont arrêté(s) de transfert	4.000	+ 5.715				
					Dont arrêté(s) de transfert	5.400	- 1.000				
					Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes	4.000	3.000	0	130	4.000	3.130
					Dont arrêté(s) de transfert	5.400	5.300	50	0	5.450	5.300
					Dont arrêté(s) de transfert	+ 1.400	+ 1.300				
					Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant	150	120	0	0	150	120
					Dont arrêté(s) de transfert	150	0	0	0	150	0
					Dont arrêté(s) de transfert	+ 150	- 150				
					Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	2.780	1.300	297	0	3.077	1.300
					Dont arrêté(s) de réallocation	+ 980					
					Achat de véhicules-tonneaux	+ 300					
					Dont arrêté(s) de transfert	4.000	4.000	0	0	4.000	4.000
					Dont arrêté(s) de réallocation						
PR	i	81	01	00	Intervention dans le capital de la SOFICO	0	0	0	0	0	0

44/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- ordre nature	1-2 sec	A.B. n° ord.	3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
					Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
PR	93	08	00	02.	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8.400	8.400	0	0	8.400	8.400
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	172.756	178.355	-2.380	5.427	170.376	183.782
					<b>Totaux pour le programme 13.02.</b>	277.989	278.978	4.212	12.492	282.201	291.470
					<i>Dont programme d'investissement</i>	139.020	145.470	-2.677	630	136.343	146.100
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	62.469	62.469	—	—	62.469	62.469
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	22.497	33.974	-7.702	-12.446	14.795	21.528
					<b>Programme 13.03.</b>						
					<b>Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électronique</b>						
					<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
PR	01	03	00	03	Fonds budgétaire : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992) créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)	1.970	2.156	53	33	2.023	2.189
					Solde au 1er janvier	700	700	0	0	700	700
					Recettes de l'année en cours	2.670	2.856	53	33	2.723	2.889
					Disponibles pour l'année	700	700	0	0	700	700
					Dépenses à charge du Fonds	1.970	2.156	53	33	2.023	2.189
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
PR	12	01	00	03	Achat de biens et services à la SOFICO	0	0	0	0	0	0
PR	12	02	00	03	Relations publiques, frais de réunions et missions à l'étranger, paiement de fournitures et prestations par avances de fonds	0	0	0	0	0	0
PR	12	03	11	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques	150	140	0	0	150	140
					Dont arrêté(s) de réallocation	+30	+30				
					Dont arrêté(s) de transfert	+20	+10				
PR	12	04	11	03	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	65	65	-27	-44	38	21
PR	12	06	30	03	Etudes et prestations de tiers	75	75	0	0	75	75
PR	12	09	30	03	Développement d'applications informatiques spécifiques au département	0	0	0	0	0	0
PR	14	02	10	03	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	10.220	9.000	0	1.000	10.220	10.000
					Dont arrêté(s) de transfert	+2.220	+1.000				
PR	14	03	10	03	Dépenses énergétiques sur le réseau non structurant	7.000	7.250	0	3.500	7.000	10.750
					Dont arrêté(s) de transfert	+1.000	+1.250				

45/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
PR	14 06 10		03	270	360	0	0	270	360	
PR	14 07 10		03	0	0	0	0	0	0	
				18.480	17.660	-27	4.456	18.453	22.116	
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>						
				<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
PR	i	73 01 11	03	4.970	6.283	458	0	5.428	6.283	
				-30	-37					
				-3.000	-2.500					
PR	i	73 10 11	03	3.711	5.450	0	600	3.711	6.050	
				+2.000	+1.200					
				-789	+1.000					
PR		73 15 11	03	0	0	0	0	0	0	
PR	i	73 25 11	03	0	7	289	30	289	37	
PR		74 01 00	03	820	140	-720	0	100	140	
				-980	-1.660					
				9.501	11.880	27	630	9.528	12.510	
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>						
				<i>Totaux pour le programme 13.03.</i>						
				27.981	29.540	0	5.086	27.981	34.626	
				8.681	11.740	747	630	9.428	12.370	
				700	700	—	—	700	700	
				1.970	2.156	53	33	2.023	2.189	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						

46/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 13.11. Infrastructures sportives. Titre I - Dépenses courantes								
RC	01 01 00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique	0	0	0	0	0	0
			Solde au 1er janvier						
			Recettes de l'année en cours	800	800	800	0	800	800
			Disponible pour l'année	800	800	800	0	800	800
			Dépenses à charge du Fonds	800	800	800	0	800	800
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	0	0	0	0
RC	12 02 00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives.	100	200	100	0	100	200
			Dont arrêté(s) de réallocation		+100				
RC	12 09 00	11	Développement de l'application informatique "Cadesport"	0	104	0	0	0	104
			Dont arrêté(s) de réallocation		+104				
RC	31 01 00	11	Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	600	600	0	0	600	600
RC	33 02 00	11	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	950	950	-47	-47	903	903
RC	33 03 00	11	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonie	209	211	0	0	209	211
RC	33 04 00	11	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3.715	3.715	0	0	3.715	3.715
RC	41 01 40	11	Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	388	388	0	0	388	388
RC	43 01 00	11	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	6.897	6.897	0	0	6.897	6.897
RC	43 03 32	11	Subventions et indemnités aux administrations publiques locales en matière d'infrastructures sportives	50	50	0	0	50	50
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	13.709	13.915	-47	-47	13.662	13.868
			<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
RC	52 06 10	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	12.569	8.299	4.095	1.206	16.664	9.505
			Dont arrêté(s) de réallocation	+600	-554				

47/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
RC	63 08 21		Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes. Dont arrêté(s) de réallocation	0	193	0	0	0	0	193
RC	63 09 21		Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes. Dont arrêté(s) de réallocation	-300	-107	3.476	4.257	20.592	19.550	
RC	63 10 21		Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par les pouvoirs locaux et leurs régies autonomes - cofinancement européen	0	0	0	0	0	0	0
RC	63 11 21		Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue" Dont arrêté(s) de réallocation	2.050	1.832	1.229	0	3.279	1.832	
RC	74 01 00		Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	-950	-1.168	0	0	15	15	
RC	74 02 00		Achat de matériel sportif pour équiper la salle de gymnastique du CA SPW, Boulevard du Nord	5	5	0	0	5	5	
RC	74 03 22		Rénovation des terrains de tennis sur le site des grands malades à Jambes Dont arrêté(s) de réallocation	50	50	0	0	50	50	
RC	74 04 22		Achat de défibrillateurs externes automatiques pour équiper les infrastructures sportives de Wallonie Dont arrêté(s) de réallocation	+50	+50	-300	-300	0	0	
			<i>Totaux pour le Titre II:</i>	32.105	25.987	8.500	5.163	40.605	31.150	
			<b>Totaux pour le programme 13.11:</b>	45.814	39.902	8.453	5.116	54.267	45.018	
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	800	800	—	—	800	800	
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	
			<b>Programme 13.12:</b>							
			<b>Travaux subsidés</b>							
			<i>Titre I - Dépenses courantes</i>							
IFU	12 03 11		Frais de réunions en matière de travaux subsidés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	70	70	0	0	70	70	

48/158

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- ordre nature	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
<i>i = programme d'investissement / n° = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
FU	12	06 00	12	5	5	0	0	5	5
FU	33	02 00	12	48	55	0	0	48	55
					+1				
FU	43	02 30	12	20	0	0	0	20	0
					-27				-47
FU	43	15 22	12	0	0	0	0	0	0
<i>Totale pour le Titre I.</i>				143	130	0	0	143	130
<i>Titre II. - Dépenses de capital.</i>									
FU	51	01 11	12	2.000	0	0	0	2.000	0
				+2.000					
FU	63	01 21	12	117	18	0	0	117	18
				-97	-282				
FU	63	02 21	12	55	1.059	1.000	0	1.055	1.059
				+64	+2.214				
				-9	-1.155				
FU	63	03 21	12	45.575	22.788	0	0	45.575	22.788
				+375	+88				
FU	63	04 21	12	1.685	27	1.000	0	2.685	27
				-315	-1.973				
PM	63	05 21	12	0	0	0	0	0	0
FU	63	06 00	12	0	0	0	0	0	0
PR	63	07 21	12	100	162	0	0	100	162
FU	63	08 21	12	424	424	0	0	424	424
FU	63	10 21	12	16.500	16.500	0	0	16.500	16.500

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
FU	63 11 21		12	2.330	9.567	0	3.100	2.330	12.667
				+2.330	+5.632				
FU	63 12 21		12	0	0	0	0	0	0
FU	63 14 21		12	0	0	0	0	0	0
FU	63 15 21		12	0	0	0	2.000	0	2.000
FU	63 16 21		12	5.150	27.650	0	0	5.150	27.650
FU	74 06 00		12	75	74	0	0	75	74
				74.011	78.269	2.000	5.100	76.011	83.369
				74.154	78.399	2.000	5.100	76.154	83.499
				17.096	18.001	1.000	—	18.096	18.001
				—	—	—	—	—	—
				—	—	—	—	—	—
				509.965	510.846	18.267	31.396	528.232	542.242
				—	—	—	—	—	—
				164.797	175.211	—	—	163.867	176.471
				63.969	63.969	—	—	63.969	63.969
				24.467	36.130	-7.649	-12.413	16.818	23.717
LA	11 03 00		01	69.343	69.343	2.909	2.909	72.252	72.252
LA	12 01 00		01	84	84	19	0	103	84

50/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs									
PR	12 02 00	01		90	270	0	0	90	270	
			Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)							
CD	12 03 00	01		10	127	485	135	495	262	
			Prestations de services réalisés dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Mobilité							
			Dont arrêté(s) de transfert	+10	+127					
CD	12 04 30	01		31	31	0	0	31	31	
			Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an							
			Dont arrêté(s) de transfert	+31						
LA	12 05 00	01		952	952	0	0	952	952	
			Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO2							
PR	12 06 00	01		0	0	0	0	0	0	
			Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an ; matières : Voies hydrauliques génie civil et électromécanique							
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	70.510	70.807	3.413	3.044	73.923	73.851	
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74 01 00	01		28	28	0	0	28	28	
			Achat de biens meubles durables							
PR	74 02 00	01		140	140	0	0	140	140	
			Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)							
PR	74 03 00	01		0	0	0	0	0	0	
			Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Electromécanique							
CD	74 04 00	01		0	0	0	0	0	0	
			Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques ; matière : Mobilité							
CD	74 05 22	01		0	0	0	0	0	0	
			Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques							
LA	74 06 00	01		524	524	20	0	544	524	
			Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO2							
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	692	692	20	—	712	692	
			<b>Totaux pour le programme 14.01.</b>	71.202	71.499	3.433	3.044	74.635	74.543	
			<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—	
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—	
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	

51/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 14.02.								
	Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité								
	Titre I - Dépenses courantes								
CD	01 01 00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	0	0	0	0	0	0
			Dont arrêté(s) de transfert		-20				
CD	01 02 00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer les déplacements à vélo en Wallonie - Plan Wallonie Cyclable	886	906	-30	63	856	969
			Dont arrêté(s) de réallocation		-5				
CD	01 03 00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer la pratique du covoiturage en Wallonie	613	561	-400	-69	213	492
			Dont arrêté(s) de réallocation		-7				
CD	01 04 00	02	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité, du printemps de la mobilité et d'actions de promotion de la mobilité durable	246	240	0	6	246	246
			Dont arrêté(s) de réallocation		-26				
CD	01 05 00	02	Actions visant à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation des Plans de mobilité et des Plans de déplacement	1.299	998	-200	345	1.099	1.343
			Dont arrêté(s) de réallocation		+247				
CD	01 12 00	02	Soutien aux initiatives de mobilité rurale complémentaire à l'offre de transport en commun et à leur coordination	500	200	-75	0	425	200
			Dont arrêté(s) de réallocation		-106				
CD	12 02 00	02	Etudes et actions de soutien en matière de marketing de la mobilité et de politique cyclable	16	26	0	0	16	26
			Dont arrêté(s) de réallocation		+6				
CD	12 03 00	02	Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	307	265	30	0	337	265
CD	12 04 00	02	Etudes relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	215	140	-169	-70	46	70
CD	12 05 00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	596	861	-349	-518	247	343
			Dont arrêté(s) de réallocation		+450				
CD	33 01 00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	1.336	1.196	16	381	1.352	1.577
			Dont arrêté(s) de réallocation		+119				

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- ordre nature	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
CD	33	02 00	02	8	8	0	0	8	8	
				+2	+2					
CD	33	03 00	02	16	16	-16	-16	0	0	
				+16	+16					
CD	41	02 40	02	50	50	0	0	50	50	
CD	41	03 40	02	176	176	0	0	176	176	
CD	43	01 00	02	0	0	0	0	0	0	
CD	43	02 00	02	101	101	0	0	101	101	
				+101	+77					
				6.365	5.754	-1.193	122	5.172	5.876	
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>						
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
CD	01	06 00	02	0	0	0	0	0	0	
CD	01	07 00	02	0	0	0	0	0	0	
CD	01	09 00	02	0	80	0	0	0	80	
					-70					
CD	01	10 00	02	7	130	0	0	7	130	
				+7	+40					
CD	01	11 00	02	3.825	3.103	675	-640	4.500	2.463	
				-135	-233					
CD	52	01 00	02	28	35	0	0	28	35	
				+21	+28					
PR	61	01 00	02	0	0	0	0	0	0	
CD	63	01 21	02	1.473	3.775	0	0	1.473	3.775	
				-27	-225					
CD	63	02 00	02	129	40	0	0	129	40	

53/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- ordre nature	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
CD	74	06 00	02. Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	145	0	0	0	145	0
			Dont arrêtés(s) de transfert	-10	-100				
			Totaux pour le Titre II.	5.607	7.163	675	-640	6.282	6.523
			<b>Totaux pour le programme 14.02.</b>	11.972	12.917	-518	-518	11.454	12.399
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 14.03.</b>						
			<b>Transport urbain, interurbain et scolaire</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
CD	01	01 00	Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains, interurbains et ruraux	60	60	0	0	60	60
CD	01	02 00	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite	120	120	-40	-40	80	80
PR	01	03 00	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires	350	350	0	0	350	350
CD	01	05 00	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants	6.492	6.492	1.668	1.668	8.160	8.160
CD	12	01 30	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	5.550	5.550	0	0	5.550	5.550
CD	12	02 00	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	80	80	0	0	80	80
CD	12	03 11	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	14	14	40	40	54	54
CD	12	04 00	Dépenses de toute nature liées au TRAM de Liège	0	0	0	0	0	0
CD	31	01 22	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC.	347.634	347.634	943	943	348.577	348.577
CD	31	02 22	Intervention régionale dans le financement des lignes interrégionales (Actions prioritaires pour l'Avenir wallon).	0	0	0	0	0	0
CD	31	03 22	Intervention financière de la Région dans le financement de nouvelles lignes TEC	0	0	0	0	0	0
CD	31	04 22	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC pour la compensation des tarifs réduits jeunes (12-24 ans).	17.550	17.550	0	0	17.550	17.550
CD	31	06 22	Contribution régionale à la mise en oeuvre par les TEC d'un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite.	0	0	0	0	0	0
CD	31	07 22	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de la Société régionale wallonne du Transport	12.641	12.641	0	0	12.641	12.641
CD	31	08 22	Engagements sociaux S.R.W.T.	37.441	37.441	-943	-943	36.498	36.498

54/158

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
CD	31	09 22	03	0	0	0	0	0	0
Intervention financière de la Région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun				220	220	0	0	220	220
CD	31	10 03	03	220	220	0	0	220	220
Intervention financière de la Région en faveur de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et intérieurs				192	192	0	0	192	192
CD	41	01 40	03	192	192	0	0	192	192
CD	41	02 03	03	0	0	0	0	0	0
Subvention octroyée aux établissements scolaires en vue d'assurer le service du transport scolaire pour un déplacement destiné à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique				0	0	0	0	0	0
CD	42	02 00	03	0	0	0	0	0	0
Dépenses de biens et services en vue d'assurer le transport scolaire pour des déplacements destinés à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique pour les écoles en discrimination positive				0	0	0	0	0	0
CD	43	01 22	03	0	0	0	0	0	0
Subventions aux villes de Mons, de Namur et de Liège afin de leur permettre de mettre en oeuvre une politique de transport cohérente au centre ville (A.A.)				75	75	0	0	75	75
CD	45	01 21	03	75	75	0	0	75	75
Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne				428.419	428.419	1.668	1.668	430.087	430.087
<i>Totaux pour le Titre I.</i>				428.419	428.419	1.668	1.668	430.087	430.087
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
CD	01	04 00	03	0	0	0	0	0	0
Intervention régionale en faveur de la Sowaifnal pour le financement ou le cofinancement de partenariats ayant pour objet le développement et la mise en oeuvre de modes de transport structurants				500	1.150	0	0	500	1.150
CD	i	51 01 11	03	500	1.150	0	0	500	1.150
Subventions à la SRWT pour lui permettre de réaliser le programme d'investissements visant à favoriser la mobilité et l'intermodalité dans le transport de personnes				13.185	13.809	0	525	13.185	14.334
CD	i	51 02 11	03	13.185	13.809	0	525	13.185	14.334
Subventions à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement				0	0	0	0	0	0
CD	i	51 03 11	03	0	0	0	0	0	0
Investissements en infrastructure - Objectif 2 Meuse Vesdre et du Phasing out de l'objectif 2				0	0	0	0	0	0
CD	i	51 04 11	03	0	0	0	0	0	0
Subvention à la SRWT dans le cadre du Plan Air - Climat (Bus propres)				0	0	0	0	0	0
CD	i	51 05 11	03	0	0	0	0	0	0
Subvention à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation				0	0	0	0	0	0
CD	i	51 06 11	03	0	0	0	0	0	0
Investissement infrastructures (objectif 1 - Hainaut)				32.128	32.128	0	0	32.128	32.128
CD	i	51 07 11	03	32.128	32.128	0	0	32.128	32.128
Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par la Société régionale wallonne du Transport				2.629	2.629	0	0	2.629	2.629
CD	i	51 08 11	03	2.629	2.629	0	0	2.629	2.629
Complément de la région au programme d'investissement de la SRWT				10.286	10.286	169	169	10.455	10.455
CD	i	51 09 11	03	10.286	10.286	169	169	10.455	10.455
Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"									

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
CD	i	51 10 11	03	Investissements / n1 = crédits de liquidation non limitatifs	750	0	0	0	750	0
				Investissements infrastructures - Compétitivité et emploi 2007-2013	+750	-250	0	0		
				Dont arrêtés(s) de transfert						
CD	i	51 11 11	03	Subventions à la S.R.W.T. pour le financement de la réalisation de sites propres inscrits D.P.R.	5.000	5.000	-4.850	-4.850	150	150
CD		73 01 41	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	650	1.300	0	0	650	1.300
CD		74 06 00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	135	135	-135	-135	0	0
				Dont arrêtés(s) de transfert	-31	-31				
CD		81 01 41	03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux - Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	233	233	0	0	233	233
				Totaux pour le Titre II.	65.496	66.670	-4.816	-4.291	60.680	62.379
				<b>Totaux pour le programme 14.03.</b>	493.915	495.089	-3.148	-2.623	490.767	492.466
				Dont programme d'investissement	64.478	65.002	-4.681	-4.156	59.797	60.846
				Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
				<b>Programme 14.04.</b>						
				<b>Aéroports et aérodromes régionaux.</b>						
				<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
CD		01 05 00	04	Indemnités dues à des tiers découlant des obligations de la Région.	130	185	0	0	130	185
				Dont arrêtés(s) de réallocation		+45				
CD		12 02 00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM).	55	215	0	0	55	215
				Dont arrêtés(s) de réallocation		-50				
CD		12 03 11	04	Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	80	80	0	0	80	80
CD		12 04 00	04	Remboursement des frais supportés par Belgococontrol dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes.	6.800	6.800	0	0	6.800	6.800
CD		12 05 11	04	Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes.	100	105	0	0	100	105
				Dont arrêtés(s) de réallocation		+5				

56/158







**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i - programme d'investissement / ni - crédits de liquidation non limitatifs										
PR	14	03 10	11	12.050	9.150	-760	3.500	11.290	12.650		
				+2.000	+500						
				+3.050	+1.650						
PR	31	01 22	11	0	0	0	0	0	0		
CD	31	02 22	11	16.700	16.700	0	0	16.700	16.700		
PR	33	01 00	11	+16.700							
				49	100	0	0	49	100		
PR	33	02 00	11		+100						
PR	34	02 41	11	10	10	-3	-3	7	7		
PR	41	01 55	11	500	500	0	0	500	500		
PR	41	02 55	11	600	450	0	300	600	750		
PR	45	01 40	11	-18	+25	0	0	0	43		
				0	0	0	0	0	0		
				44.828	42.361	-843	8.746	43.985	51.107		
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>							
				<i>Titre II - Dépenses de capital</i>							
PR	i	51 14 11	11	3.660	3.977	0	1.023	3.660	5.000		
				+160	+477						
PR	i	51 15 11	11	0	0	0	0	0	0		
PR	51	16 11	11	1.829	1.829	0	0	1.829	1.829		
PR	51	17 11	11	0	331	513	0	513	331		
PR	51	18 11	11	50	50	0	0	50	50		
PR	61	01 00	11	0	0	0	0	0	0		

59/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
PR	61 02 00	11	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2007-2013 et suivante	0	948	0	0	0	948
			Dont arrêté(s) de transfert						
PR	73 01 21	11	Rénovation et réhabilitation des ponts	-3.000	-1.052	0	422	1.600	4.492
			Dont arrêté(s) de réallocation						
			Dont arrêté(s) de transfert						
CID	73 02 21	11	Dragage de rivières et canaux, y compris dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation	-1.700	0	0	0	0	0
			Dont arrêté(s) de réallocation						
PR	73 03 21	11	Acquisition de terrains, construction, aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	-16.700	5.000	-50	2.000	7.350	7.000
			Dont arrêté(s) de réallocation						
PR	73 04 21	11	Sécurisation, aménagement et équipement à réaliser dans les barrages-réservoirs, aductions et bassins-réservoirs, y compris les acquisitions de terrains	7.400	-2.000	-250	1.050	250	2.050
			Dont arrêté(s) de réallocation						
PR	73 05 21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	+1.400	0	0	0	0	0
			Dont arrêté(s) de transfert						
PR	73 06 21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union Européenne (programmation 2007-2013 et suivante)	500	1.000	-1.032	1.656	1.981	7.601
			Dont arrêté(s) de réallocation						
PR	73 08 21	11	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau (PIP)	+513	+4.765	0	3	0	3
PR	73 09 21	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	0	0	-270	200	1.230	1.400
PR	73 10 21	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	1.500	1.200	0	0	0	0
PR	73 21 21	11	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	0	0	-142	500	5.243	7.339
			Dont arrêté(s) de réallocation						
			Dont arrêté(s) de transfert						
PR	74 01 00	11	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	-2.200	-1.228	40	150	380	450
			Dont arrêté(s) de transfert						

60/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
PR	81	01 00	11	0	0	0	0	0	0
	i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs			25.277	31.509	-1.191	6.984	24.086	38.493
	Intervention dans le capital de la SOFICO			70.105	73.870	-2.034	15.730	68.071	89.600
	Totaux pour le Titre II:			18.445	18.016	-712	4.776	17.733	22.792
	Totaux pour le programme 14.11.			2.000	2.000	—	—	2.000	2.000
	Dont programme d'investissement			11.239	18.235	-958	-3.646	10.281	14.589
	Dont fonds budgétaires								
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre								
	Programme 14.12.								
	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie								
	électromécanique								
	Titre I. - Dépenses courantes								
PR	12	02 00	12	20	20	0	0	20	20
	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions								
PR	12	03 11	12	25	25	-10	-10	15	15
	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers								
PR	14	04 10	12	3.670	2.700	-600	1.000	3.070	3.700
	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages								
	Dont arrêté(s) de réallocation								
PR	14	05 10	12	4.000	3.800	0	800	4.000	4.600
	Dépenses énergétiques								
PR	14	06 10	12	100	100	0	0	100	100
	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisés								
	Totaux pour le Titre I.			7.815	6.645	-610	1.790	7.205	8.445
	Titre II. - Dépenses de capital								
PR	i	73 01 21	12	4.550	6.242	2.250	2.628	6.800	8.870
	Etablissement et déplacement lors de travaux d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie								
	Dont arrêté(s) de réallocation								
	Dont arrêté(s) de transfert			+800	+1.000				
	Dont arrêté(s) de réaffectation			+750	+242				
PR	73	15 11	12	0	0	0	0	0	0
	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques								
PR	i	73 19 21	12	3.300	4.000	-150	1.500	3.150	5.500
	Renovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages								
	Dont arrêté(s) de réallocation			-800					

61/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs										
	Division organique 15										
	Agriculture, ressources naturelles et environnement										
	Programme 15.01.										
	Fonctionnel										
	Titre I. - Dépenses courantes										
LA	11	03	00	01	103.459	103.459	5.656	5.656	109.115	109.115	
LA	11	04	11	01	1.779	1.779	349	349	2.128	2.128	
LA	12	01	00	01	13	13	0	0	13	13	
CD	12	02	00	01	0	0	0	0	0	0	
CD	12	03	00	01	985	785	0	0	985	785	
					+200						
RC	12	04	00	01	7.140	6.717	41	405	7.181	7.122	
RC	12	05	30	01	+6.629	+6.206	0	0	0	0	
LA	12	06	00	01	21	21	0	0	21	21	
					113.397	112.774	6.046	6.410	119.443	119.184	
					Titre I. - Dépenses de capital						
LA	74	01	00	01	8	8	0	0	8	8	
CD	74	02	00	01	30	30	0	0	30	30	
RC	74	03	00	01	30	30	0	0	30	30	
					+30	+30	0	0	0	0	

63/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés					
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation				
LA	74	04 00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO3	12	12	0	0	12	12	80	80	119.264
				<i>Totaux pour le Titre II:</i>	80	80	0	0	80	80	119.264	119.264	
				<b>Totaux pour le programme 15.01.</b>	113.477	112.834	6.046	6.410	119.523	119.523	119.523	119.523	119.264
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				<b>Programme 15.02.</b>									
				<b>Coordination des politiques agricole et environnementale</b>									
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
RC	12	01 30	02	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	386	436	0	0	386	436	0	0	436
				<i>Dont arrêté(s) de réaffectation</i>	-34	-34	0	0	0	0	0	0	0
CD	12	02 00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	807	831	0	0	807	831	0	0	831
				<i>Dont arrêté(s) de réaffectation</i>	-3	0	0	0	0	0	0	0	0
RC	12	05 00	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	75	411	0	229	75	411	0	229	640
				<i>Dont arrêté(s) de réaffectation</i>	-34	0	0	0	0	0	0	0	0
				<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	-109	0	0	0	0	0	0	0	0
CD	12	06 00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	10	10	0	0	10	10	0	0	10
RC	12	08 30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	90	95	0	0	90	95	0	0	95
RC	12	09 30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP	50	73	0	0	50	73	0	0	73
RC	12	12 00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	750	623	0	0	750	623	0	0	623
RC	12	13 00	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien de bâtiments ( Agriculture et ruralité)	1.673	1.673	0	0	1.673	1.673	0	0	1.673
CD	12	14 11	02	Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen (Environnement)	96	78	0	0	96	78	0	0	78
				<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	+96	+58	0	0	0	0	0	0	0
RC	12	15 11	02	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	56	275	0	0	56	275	0	0	275
				<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	+56	+275	0	0	0	0	0	0	0
CD	12	16 00	02	Démarche qualité	248	200	0	0	248	200	0	0	200
CD	12	19 00	02	Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	375	375	0	0	375	375	0	0	375

64/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non limitatifs									
CD	12	21	00	0	0	0	0	0	0	0
CD	12	26	00	400	400	0	0	400	400	0
CD	12	28	00	18	15	0	0	18	15	0
CD	30	01	00	+3						
CD	30	03	00	25	25	0	0	25	25	0
RC	30	04	00	0	0	0	0	0	0	0
RC	31	10	00	30	30	0	0	30	30	0
CD	33	04	00	50	600	0	0	50	600	0
RC	33	06	00	+30	-10	0	0	282	0	282
RC	35	01	40	129	351	0	0	129	351	0
CD	35	02	40	+129	+351	0	0	0	0	0
CD	35	04	40	85	146	0	0	85	146	0
RC	35	05	00	104	104	0	0	104	104	0
RC	40	01	00	40	40	0	0	40	40	0
RC	40	02	00	187	187	0	0	187	187	0
CD	40	04	40	+34	+34	0	0	33	33	0
CD	40	05	00	33	151	0	0	0	0	0
CD	40	06	40	+33	+151	0	0	0	0	0
CD	40	07	00	0	107	0	0	0	0	107
CD	40	08	00	0	+7	0	0	0	0	0
RC	41	02	40	967	967	0	0	967	967	0
RC	41	05	40	0	0	0	0	0	0	0
CD	41	06	40	899	899	0	0	899	899	0

65/158





**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 15.03. Développement et Etude du milieu Titre I - Dépenses courantes								
RC	12 02 00	03	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions Dont arrêté(s) de transfert Dont arrêté(s) de réallocation	1.565 -122	1.585 -72	-427	-27	1.138	1.558
RC	12 05 00	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux Dont arrêté(s) de réallocation	338	338	0	0	338	338
RC	12 07 00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	553	553	24	0	577	553
CD	12 09 00	03	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement) Dont arrêté(s) de réallocation	825	625	9	0	834	625
RC	12 10 30	03	Etudes et contrats de services pluriannuels Dont arrêté(s) de réallocation	384	-200	0	0	384	384
RC	12 12 00	03	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEMINA	763	797	0	132	763	929
CD	12 26 00	03	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	442	442	0	0	442	442
CD	30 01 00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	49	49	0	0	49	49
CD	30 02 00	03	Subventions à l'asbi "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales Dont arrêté(s) de réallocation	433	453	0	0	433	453
RC	31 02 00	03	Subventions et indemnités spécifiques Dont arrêté(s) de réallocation	1.235	1.235	0	449	1.235	1.684
RC	31 03 00	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	68	68	0	0	68	68
RC	31 04 00	03	Subventions à des recherches scientifiques et techniques	0	0	0	0	0	0
RC	31 05 30	03	Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux Dont arrêté(s) de réallocation	1.005	921	2.000	2.000	3.005	2.921
CD	31 09 00	03	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation à la SCRIL EcoTechnoPôle Wallonie Dont arrêté(s) de réallocation	0	-84	0	0	0	0
RC	33 01 00	03	Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel et agricole	449	425	0	0	449	425
CD	33 02 00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de formation et sensibilisation à l'environnement Dont arrêté(s) de réallocation	35	21	0	0	35	21
				+35	+1				

67/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
RC	33 05 00	03	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i> Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	950	1.315	0	365	950	1.680
RC	33 06 00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	1.420	+365 1.420	22	0	1.442	1.420
RC	33 09 00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	779	779	0	0	779	779
RC	33 11 00	03	Subvention accordée à l'association VALEBOM pour l'exécution du programme FARR-WAL	423	423	0	21	423	444
RC	33 13 00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	305	295	0	0	305	295
RC	33 15 00	03	Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement Rural	119	119	0	0	119	119
RC	33 18 00	03	Subvention à REQUASUD (A.S.B.L. REQUASUD) dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	514	514	0	202	514	716
CD	33 20 00	03	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre (Environnement)	1.087	1.215	0	0	1.087	1.215
CD	33 22 00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE	3.519	+128 3.731	18	0	3.537	3.731
RC	33 23 00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	8.913	+212 7.485	341	1.114	9.254	8.549
RC	41 02 40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	+1.113	-365	0	0	19.034	19.034
RC	41 03 00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	19.034	19.034	0	0	19.034	19.034
RC	41 04 40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	1.235	1.235	0	0	1.235	1.235
RC	41 05 00	03	Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	5.615	5.615	0	0	5.615	5.615
CD	41 06 40	03	Missions attribuées à I'ISSEP	0	0	0	0	0	0
RC	41 07 40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	11.159	11.159	0	2.385	11.159	13.544
RC	43 01 22	03	Subventions au secteur public en matière d'étude du milieu naturel et agricole	-1.453	-1.453	0	0	4.577	5.000
RC	43 02 00	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en matière de sensibilisation et de protection de la nature et de la ruralité	-1.123	5.000	0	0	300	488
RC				85	85	0	0	85	85

68/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs									
CD	43	03 22	03	0	42	42	0	0	42	42
	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement									
	Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	43	04 00	03	145	-231	-231	-10	-10	135	130
	Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics pour les actions en faveur de l'environnement									
	Dont arrêté(s) de réallocation									
RC	45	01 23	03	120	204	204	0	0	120	204
	Subvention à Gembloux ABT ULG dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD									
	Dont arrêté(s) de réallocation									
RC	45	02 23	03	185	+84	+84	0	0	185	185
	Subvention à l'UCL dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD									
	Total pour le Titre I.			68.628	68.159	68.159	2.019	6.801	70.647	74.960
	Titre II. - Dépenses de capital									
RC	01	01 00	03							
	Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)									
	Solde au 1er janvier			1.500	2.061	2.061	-74	-167	1.426	1.894
	Recettes de l'année en cours			617	617	617	0	0	617	617
	Disponible pour l'année			2.117	2.678	2.678	-74	-167	2.043	2.511
	Dépenses à charge du Fonds			617	617	617	0	0	617	617
	Solde du fonds budgétaire au 31 décembre			1.500	2.061	2.061	-74	-167	1.426	1.894
RC	51	01 12	03	135	137	137	0	0	135	137
	Subventions et indemnités spécifiques									
	Dont arrêté(s) de réallocation			-7	-5	-5	0	0	23	23
RC	52	02 10	03	23	23	23	0	0	0	30
	Subventions aux associations et organismes privés									
RC	52	03 10	03	0	30	30	0	0	0	0
	Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité									
	Dont arrêté(s) de réallocation			7	+30	+30	0	0	7	5
RC	61	01 00	03	7	5	5	0	0	7	5
	Subventions et indemnités spécifiques au secteur public									
	Dont arrêté(s) de réallocation			+7	+5	+5	0	0	1.410	1.410
RC	61	02 00	03	1.410	1.410	1.410	0	0	1.410	1.410
	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études									
CD	61	03 41	03	1.903	1.903	1.903	0	0	1.903	1.903
	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel									
	Dont arrêté(s) de réallocation			+1.453	+1.453	+1.453	0	0	0	0
RC	63	02 00	03	0	121	121	0	0	0	121
	Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité									
CD	72	01 00	03	351	198	198	-78	-68	273	130
	Aménagement ou construction de Centres régionaux d'initiation à l'Environnement (CRIE)									
	Dont arrêté(s) de réallocation			-110	-263	-263				

69/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
CD	72	02 00	03	44	54	0	0	44	54
	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'initiation à l'Environnement (CRIE)				+10				
	Dont arrêté(s) de réallocation								
RC	74	01 41	03	66	66	0	0	66	66
	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA								
RC	74	02 00	03	22	22	0	0	22	22
	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et Ruralité)								
CD	74	05 00	03	44	44	0	0	44	44
	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD								
CD	81	01 00	03	0	0	0	0	0	0
	Participation de la Région-SCRJ Eco Technologie Wallonie								
	<i>Totaux pour le Titre II:</i>			4.622	4.630	-78	-68	4.544	4.562
	<b>Totaux pour le programme 15.03.</b>			73.250	72.789	1.941	6.733	75.191	79.522
	<i>Dont programme d'investissement</i>			—	—	—	—	—	—
	<i>Dont fonds budgétaires</i>			617	617	—	—	617	617
	<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>			1.500	2.061	-74	-167	1.426	1.894
	<b>Programme 15.04.</b>								
	<b>Aides à l'Agriculture</b>								
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
RC	12	03 00	04	4.054	3.540	-1.791	-3.130	2.263	410
	Achat de biens et de services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion								
RC	12	04 00	04	186	300	0	0	186	300
	Dont arrêté(s) de réallocation								
	Achats de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)								
RC	12	05 11	04	-6.175	-6.031	0	0	0	0
	Dont arrêté(s) de transfert								
	Achat de biens et services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)								
RC	12	06 00	04	0	-5	0	0	0	0
	Dont arrêté(s) de réallocation								
	Achat de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)								
RC	21	01 00	04	200	200	0	-175	200	25
	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens								
RC	31	01 12	04	2.000	4.700	0	0	2.000	4.700
	Aides aux investissements agricoles								
RC	31	02 12	04	0	-1.300	0	0	0	0
	Dont arrêté(s) de réallocation								
	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR								
RC	31	03 12	04	0	2.000	0	0	0	2.000
	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR								
RC	31	04 12	04	16.358	13.870	0	0	16.358	13.870
	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013								
	Dont arrêté(s) de réallocation			+2.358	+2.870				

70/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
RC	31	05	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR 2007 - 2013	4.943	3.110	0	0	4.943	3.110
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1.943	-390	0	0		
RC	31	06	00	04	Aides aux groupements agricoles et à l'encadrement	160	160	0	0	160	160
					Dont arrêté(s) de réallocation	+140	+140	0	0		
RC	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR	13.450	19.020	0	0	13.450	19.020
					Dont arrêté(s) de réallocation	-850	+1.720	0	0		
RC	31	08	00	04	Subventions en faveur des éleveurs pour l'équipement des pâtures le long des cours d'eau	0	0	0	0	0	0
RC	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR	8.050	7.140	0	0	8.050	7.140
					Dont arrêté(s) de réallocation	0	-910	0	0		
RC	31	10	00	04	Aides à la production intégrée de fruits à pépins - Cofinancement PDR	0	0	0	0	0	0
RC	31	11	32	04	Aides en matière de biométhanisation	0	0	0	0	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1.500	-1.000	0	0		
RC	31	12	32	04	Subventions et indemnités au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	0	0	0	0	0	0
RC	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	40	40	0	0	40	40
RC	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	340	620	0	0	340	620
RC	34	01	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR	1.633	2.870	0	355	1.633	3.225
RC	34	02	00	04	Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	42	42	0	0	42	42
RC	34	03	00	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - cofinancement européen - PDR	0	0	0	0	0	0
RC	41	03	00	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	1.250	1.285	0	0	1.250	1.285
RC	41	04	00	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)	300	190	0	0	300	190
RC	43	04	01	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	125	125	0	0	125	125
RC	45	01	01	04	Depenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	500	500	0	0	500	500
					<i>Totale pour le Titre I.</i>	53.631	60.462	-1.791	-2.950	51.840	57.512

71/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs									
	Titre II - Dépenses de capital									
RC	01	04	00	296	404	157	179	453	583	
				319	319	0	0	319	319	
				615	723	157	179	772	902	
				319	319	0	0	319	319	
				296	404	157	179	453	583	
RC	51	01	12	0	0	0	0	0	0	
RC	51	03	12	0	0	0	0	0	0	
RC	51	04	12	5.950	5.290	0	0	5.950	5.290	
				+850	+190	0	0	0	0	
RC	51	05	22	167	305	0	0	167	305	
				-233	-95	0	0	0	0	
RC	51	06	00	0	0	0	0	0	0	
RC	51	07	12	5.000	5.000	0	0	5.000	5.000	
				-1.000	-1.000	0	0	0	0	
RC	61	01	00	0	0	0	0	0	0	
RC	63	02	00	0	500	0	120	0	620	
				-1.000	-1.000	0	0	0	0	
RC	63	03	42	25	275	0	233	25	508	
				-708	-225	0	0	0	0	
RC	74	01	22	14	14	250	0	264	14	
RC	74	02	00	0	0	0	0	0	0	
				11.475	11.703	250	353	11.725	12.056	
				65.106	72.165	-1.541	-2.597	63.565	69.568	
				—	—	—	—	—	—	
				319	319	—	—	319	319	
				296	404	157	179	453	583	
				Totaux pour le Titre II:						
				<b>Totaux pour le programme 15.04.</b>						
				Dont programme d'investissement						
				Dont fonds budgétaires						
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						

72/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 15.11. Nature, Forêt, Chasse-pêche Titre I - Dépenses courantes								
RC	12 02 00	11	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, ... ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse	1.015	1.015	0	0	1.015	1.015
RC	12 03 30	11	Etudes et contrats de service pluriannuels	+250	+250	0	0	540	900
RC	12 04 50	11	Conventions d'études et contrats de service - Cofinancement européen - PDR	-120	0	0	0	0	0
RC	12 05 30	11	Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des piscicultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la couronne	650	700	0	0	650	700
RC	12 06 11	11	Lutte sanitaire en forêt wallonne	0	0	0	0	0	0
RC	12 07 11	11	Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	207	166	0	0	207	166
RC	12 08 30	11	Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales	-29	-50	0	0	221	300
RC	12 09 00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	934	934	0	0	934	934
RC	12 10 00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Comptoir forestier et du Service de la Pêche	+7	+7	0	0	200	200
RC	33 01 00	11	Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	+50	+50	15	200	1.364	1.383
RC	33 03 00	11	Subventions au secteur autre que public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	1.349	1.183	0	0	0	0
RC	33 04 00	11	Subventions aux Centres de Révalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	+196	+73	0	0	100	100
			Dont arrêté(s) de réaffectation	-125	-125	0	0	158	158
			Dont arrêté(s) de transfert	0	100	0	0	100	100
			Dont arrêté(s) de réaffectation	100	158	0	0	100	158
			Dont arrêté(s) de réaffectation	+19	+84	0	0	100	158

73/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1 = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs									
RC	33	05 00	11	740	650	0	0	740	650	
	Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres)									
				+90						
RC	33	07 00	11	437	350	0	0	437	350	
	Subvention au secteur privé pour activités de formation									
RC	33	10 00	11	366	250	0	160	366	410	
	Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000									
RC	33	11 00	11	319	564	6	0	325	564	
	Subventions et indemnités au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life									
				-78	-30					
	Dont arrêté(s) de réallocation									
RC	33	12 00	11	0	27	0	0	0	27	
	Subventions pluriannuelles au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life									
RC	34	01 41	11	190	270	0	0	190	270	
	Indemnisation de dégâts des espèces protégées									
				+70	+150					
	Dont arrêté(s) de transfert									
				+20	+20					
	Dont arrêté(s) de réallocation									
RC	34	04 00	11	5	19	0	0	5	19	
	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, diâtres, défillement et de vergers									
RC	41	01 40	11	300	475	0	113	300	588	
	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne en vue d'assurer le secrétariat des Commissions de conservation des sites Natura 2000 et des Conseils supérieurs wallons de la pêche et de la chasse									
RC	43	01 00	11	500	450	0	0	500	450	
	Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture									
				+120						
	Dont arrêté(s) de transfert									
RC	43	02 00	11	475	475	0	88	475	563	
	Subventions pour l'Office Economique wallon du Bois									
RC	43	03 22	11	40	100	0	0	40	100	
	Subventions au secteur public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)									
RC	43	04 22	11	1.576	1.407	0	0	1.576	1.407	
	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000									
				-369	-538					
	Dont arrêté(s) de réallocation									
RC	43	06 22	11	1.134	900	0	491	1.134	1.391	
	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels									
				+95						
	Dont arrêté(s) de transfert									
RC	43	07 22	11	644	570	0	0	644	570	
	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels									
				+74						
	Dont arrêté(s) de transfert									
RC	44	01 00	11	560	742	0	0	560	742	
	Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable									
				-90	+292					
	Dont arrêté(s) de réallocation									
				12.502	12.905	21	1.052	12.523	13.957	
	Total pour le Titre I.									

74/158



PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	I - programme d'investissement / nI - crédits de liquidation non limitatifs										
	Titre II - Dépenses de capital										
RC	01	02	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Ation» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)	2.239	2.345	73	35	2.312	2.380
					Solde au 1er janvier	184	184	0	0	184	184
					Recettes de l'année en cours	2.423	2.529	73	35	2.496	2.564
					Disponible pour l'année	184	184	0	0	184	184
					Dépenses à charge du Fonds	2.239	2.345	73	35	2.312	2.380
RC	01	03	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)	875	875	7	7	882	882
					Solde au 1er janvier	98	98	0	0	98	98
					Recettes de l'année en cours	973	973	7	7	980	980
					Disponible pour l'année	98	98	0	0	98	98
					Dépenses à charge du Fonds	875	875	7	7	882	882
RC	52	01	10	11	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles des forêts, du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	29	95	0	10	29	105
RC	52	03	10	11	Subventions au secteur autre que public - Co-financement européen - Life - en matière de protection de la nature	537	1.005	0	250	537	1.255
					Dont arrêté(s) de réallocation	-90					
					Dont arrêté(s) de transfert	+150	+150				
RC	52	04	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	150	170	0	15	150	185
					Dont arrêté(s) de réallocation	+150	-130				
RC	52	05	00	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Co-financement européen - PDR	90	100	0	0	90	100
					Dont arrêté(s) de réallocation	-110					
RC	52	06	00	11	Subventions au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de nature et de chasse et pêche - Co-financement européen - PDR	12	12	0	0	12	12
RC	52	07	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'acquisition de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000 ainsi que dans la structure écologique principale - Co-financement européen - PDR	0	0	0	0	0	0
RC	53	01	10	11	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature et d'aménagement cynégétique (plantation haies, ...)	210	258	0	-64	210	194
RC	53	02	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'acquisition de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Co-financement européen - PDR	0	0	0	0	0	0

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i</i> - programme d'investissement / n1 - crédits de liquidation non limitatifs									
RC	53	04	10	11	5	80	0	0	5	80
	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000									
RC	53	05	10	11	186	150	0	0	186	150
	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR									
RC	63	01	21	11	-4		0	0		87
	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique									
	Dont arrêté(s) de réaffectation									
RC	63	02	31	11	25	26	0	0	25	26
	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'acquisition de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR									
	Dont arrêté(s) de réaffectation									
RC	63	04	21	11	+25	+26	0	0	0	0
	Subventions aux Pouvoirs publics pour la réalisation de projets pilotes en conservation de la nature, des ressources forestières, de la chasse et de la pêche									
RC	63	05	21	11	145	209	0	0	145	209
	Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservatoire de la nature du plan de gestion des parcs naturels									
	Dont arrêté(s) de transfert									
RC	63	06	21	11	5	55	0	0	5	55
	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000									
RC	63	07	21	11	180	150	0	0	180	150
	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR									
	Dont arrêté(s) de réaffectation									
RC	70	01	10	11	-70	644	100	100	721	744
	Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagement cynégétique									
	Dont arrêté(s) de réaffectation									
RC	70	02	10	11	148	140	0	0	148	140
	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales - cofinancement européen - LIFE									
	Dont arrêté(s) de réaffectation									
RC	70	03	10	11	+90	+80	0	0	89	160
	Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux									
RC	70	04	00	11	371	371	0	0	371	371
	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF									
	Dont arrêté(s) de réaffectation									
RC	70	05	00	11	+2	+2	0	0	50	25
	Travaux de restauration et de gestion dans les réserves naturelles domaniales et les terrains domaniaux situés dans les sites Natura 2000 dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - PDR									
	Dont arrêté(s) de réaffectation									
					+50	+25	0	0	50	25

76/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i</i> - programme d'investissement / <i>nl</i> - crédits de liquidation non limitatifs								
RC	71 01 10	11	Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles et de frayères	50	198	0	0	0	198
RC	71 02 10	11	Acquisition de la Région de terrains - cofinancement européen - LIFE	0	0	0	0	0	0
RC	71 03 10	11	Acquisition de la Région de sites Natura 2000	0	260	0	0	0	260
RC	71 04 12	11	Acquisition par la Région de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PJK	200	27	0	0	200	27
RC	71 05 12	11	Travaux de restauration et de gestion dans les réserves naturelles domaniales et les terrains domaniaux situés dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - PDR	0	-73	0	0	0	0
RC	74 06 00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne	315	315	0	0	315	315
RC	74 07 22	11	Achat de biens meubles durables pour Natura 2000	0	0	0	0	0	0
RC	74 08 00	11	Achat de biens meubles durables - cofinancement européen - LIFE	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3.750	4.819	100	311	3.850	5.130
			<b>Totaux pour le programme 15.11.</b>	16.252	17.724	121	1.363	16.373	19.087
			<i>Dont programme d'investissement</i>	50	198	—	—	50	198
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	282	282	—	—	282	282
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	3.114	3.220	80	42	3.194	3.262
			<b>Programme 15.12.</b>						
			<b>Espace rural et naturel</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
RC	12 02 00	12	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participations à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, précomptes...	742	643	-49	-49	693	594
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	-50	-157				
			<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	-30	-30				
RC	12 03 30	12	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme	2.065	2.972	0	-75	2.065	2.897
RC	12 05 30	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie ainsi que l'entretien des espaces verts publics domaniaux	4.501	3.797	0	2.165	4.501	5.962
			<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	+442	+364				
RC	12 08 00	12	Avances de fonds aux compléments extraordinaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics domaniaux	180	180	0	0	180	180

77/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	L = programme d'investissement / n° = crédits de liquidation non limitatifs											
RC	14	04	10	Travaux d'entretien des cours, d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	145	146	0	0	145	146		
				Dont arrêté(s) de réallocation	+53	+100						
RC	31	02	00	Subventions en matière de développement durable de l'espace rural	70	70	0	0	70	70		
RC	33	01	00	Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	651	586	162	25	813	611		
				Dont arrêté(s) de réallocation	-80	-269						
RC	33	04	00	Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie	3.694	3.694	0	0	3.694	3.694		
RC	33	05	00	Subvention à l'asbl Agra-Ost pour ses actions en matière agri-environnementale et valorisation des matières organiques	0	0	0	0	0	0		
RC	33	06	00	Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	0	0	0	0	0		
RC	33	07	00	Subvention au secteur autre que public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	0	5	0	0	0	5		
				Dont arrêté(s) de réallocation		+5						
RC	33	09	00	Subventions au GREOA pour ses actions en matière de développement rural	228	144	0	0	228	144		
RC	33	10	00	Subventions à la WFG pour ses actions en matière de développement rural	50	50	0	0	50	50		
RC	41	01	00	Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural par la cartographie de l'occupation des sols et par la télédétection spatiale des états de surface	95	100	0	0	95	100		
RC	41	02	00	Subvention à Gembloux ABT Ulg pour l'étude de l'espace rural par la révision de la carte numérique des sols de Wallonie	435	500	0	0	435	500		
RC	41	03	00	Subventions au secteur public en matière de développement durable de l'espace rural	5	95	0	0	5	95		
				Dont arrêté(s) de réallocation	+5							
RC	41	04	00	Subvention à la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU)	114	114	0	0	114	114		
RC	41	05	00	Subvention à Gembloux ABT ULG pour la gestion intégrée sol-érosion-ruisselement (PROJET GISER)	238	334	0	0	238	334		
				Dont arrêté(s) de réallocation		+122						
RC	41	06	12	Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruisselement (Projet GISER)	238	334	0	0	238	334		
				Dont arrêté(s) de réallocation		+122						
RC	43	01	00	Subventions au secteur public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	530	522	0	0	530	522		
				Dont arrêté(s) de réallocation	-30							
RC	43	02	00	Subventions au secteur public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	119	0	0	0	119		
				Dont arrêté(s) de réallocation		+53						

78/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
RC	43	03 30	12	0	60	0	0	0	60
					+60				
RC	43	04 00	12	18	47	0	0	18	47
					-23				
CD	43	05 22	12	1.317	1.590	0	0	1.317	1.590
					+273				
RC	44	03 00	12	+17	24	0	-24	24	0
					15.340	113	2.042	15.453	18.168
RC	01	02 00	12	4.387	4.407	-291	-12	4.096	4.395
					495	0	0	495	495
					4.882	-291	-12	4.591	4.890
					495	0	0	495	495
					4.387	-291	-12	4.096	4.395
RC	51	01 12	12	0	0	0	0	0	0
RC	52	01 10	12	152	114	0	0	152	114
RC	52	06 10	12	69	69	0	-69	69	0
RC	53	03 10	12	159	0	0	0	159	0
					-221	0	0	0	0
RC	53	04 10	12	0	50	0	0	0	50
					+16				
RC	i	63 01 21	12	2.000	1.870	0	-436	2.000	1.434
					+300				
RC	i	63 04 21	12	1.700	1.919	0	0	1.700	1.919
					+119				

79/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- ordre nature	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
	<i>i</i> = programme d'investissement / <i>nl</i> = crédits de liquidation non limitatifs								
RC	63 05 21		12	42	0	0	0	42	0
	Subventions aux pouvoirs et organismes publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural								
	Dont arrêté(s) de réallocation			-58	-100				
RC	63 06 21		12	15.011	11.391	-2.500	5.598	12.511	16.989
	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural								
	Dont arrêté(s) de réallocation			-1.479	+691				
	Dont arrêté(s) de transfert			-510	-300				
RC	63 07 21		12	0	0	0	0	0	0
	Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau pour l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la pêche)								
RC	63 08 21		12	0	33	0	0	0	33
	Subventions en matière de services de base à la population et d'aides à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Cofinancement européen - PDR								
	Dont arrêté(s) de réallocation			0	-133				
RC	63 09 12		12	218	380	0	0	218	380
	Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural								
	Dont arrêté(s) de réallocation			-95	-320				
RC	70 01 10		12	1.350	1.828	0	-300	1.350	1.528
	Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux								
	Dont arrêté(s) de réallocation			+600					
RC	71 02 10		12	521	537	0	0	521	537
	Acquisitions de terrains par la Région								
	Dont arrêté(s) de réallocation			+321	+337				
RC	73 01 21		12	3.765	2.250	0	397	3.765	2.647
	Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de waterings, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie								
	Dont arrêté(s) de réallocation			+865					
RC	73 02 00		12	1.800	797	0	0	1.800	797
	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remboursement - part subsidiable								
	Dont arrêté(s) de réallocation				-823				
RC	73 03 21		12	180	198	0	0	180	198
	Travaux et études en matière de cours d'eau et de waterings pour l'amélioration des habitats aquatiques								
RC	74 06 00		12	293	293	0	0	293	293
	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme								
	Dont arrêté(s) de réallocation			+50	+50				
RC	74 08 00		12	45	45	0	0	45	45
	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme								

80/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- ordre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
RC	85	02 34	12	2.165	1.565	0	0	2.165	1.565		
				29.985	23.834	-2.500	5.190	27.485	29.024		
				45.305	39.960	-2.387	7.232	42.918	47.192		
				22.476	17.430	-2.500	5.559	19.976	22.989		
					495	—	—	495	495		
				4.387	4.407	-291	-12	4.096	4.395		
				<i>Totaux pour le Titre II:</i>							
				<b>Totaux pour le programme 15.12:</b>							
				<i>Dont programme d'investissement</i>							
				<i>Dont fonds budgétaires</i>							
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							
				<b>Programme 15.13:</b>							
				<b>Prévention et Protection : Air, Eau, Sol</b>							
				<i>Titre I - Dépenses courantes</i>							
CD	11	01 11	13	1.100	1.100	-1.100	-1.100	0	0		
				Dépenses relatives au personnel de l'OWD							
CD	12	01 00	13	1.448	1.407	0	0	1.448	1.407		
				Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DEE, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions							
CD	12	02 00	13	54	54	0	0	54	54		
				Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DPA, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions							
CD	12	03 30	13	1.718	2.218	0	0	1.718	2.218		
				Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEE							
				<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>							
CD	12	04 30	13	0	0	0	0	0	0		
				Etudes dans des zones pilotes des conséquences de remontées des nappes aquifères - Réseau de mesure concernant les orages exceptionnels et les changements climatiques							
CD	12	05 30	13	93	78	0	0	93	78		
				Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme du DPA							
				<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>							
RC	12	06 11	13	0	-15	0	0	0	0		
				Etudes et contrats de services spécifiques au programme du DEE							
CD	12	10 11	13	420	420	0	0	420	420		
				Dotation au CESW pour frais administratifs et de personnel du Comité de Contrôle de l'Eau, du Comité d'experts pour l'agrément des systèmes d'épuration individuels et de la Commission des eaux de surface							
CD	31	02 22	13	2.822	2.822	0	0	2.822	2.822		
				Dotation spécifique à l'Office régional wallon des Déchets pour la gestion des déchets animaux en Région wallonne							
CD	31	03 22	13	18.500	18.500	0	0	18.500	18.500		
				Dotation à la SPAQWÉ							
CD	31	20 22	13	0	0	0	0	0	0		
				Subventions aux Intercommunales et Communes pour couvrir les dépenses de démantement							
CD	33	01 00	13	0	0	0	0	0	0		
				Subventions au secteur autre que public en matière de gestion des déchets							

81/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	L = programme d'investissement / M = crédits de liquidation non limitatifs									
RC	33 02 00		13	1.883	1.869	0	0	1.883	1.869	
RC	33 03 00		13	530	925	0	0	530	925	
					-145					
RC	33 04 00		13	0	280	0	0	0	280	
					+145					
RC	33 05 00		13	1.670	1.618	-535	-476	1.135	1.142	
RC	33 06 00		13	299	334	0	0	299	334	
CD	33 07 00		13	0	0	0	0	0	0	
CD	33 08 00		13	0	121	0	0	0	121	
					-6					
PM	35 02 40		13	190	190	0	0	190	190	
CD	40 01 00		13	9.134	9.134	0	0	9.134	9.134	
CD	40 02 00		13	0	0	0	0	0	0	
CD	41 07 40		13	0	0	16.266	16.266	16.266	16.266	
RC	45 01 23		13	746	996	0	0	746	996	
CD	45 02 23		13	0	105	0	0	0	105	
					+105					
				-40.607	42.171	14.631	14.690	55.238	56.861	
				<i>Toutes pour le Titre I:</i>						
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
CD	01 01 00		13	22.903	27.712	3.292	4.394	26.195	32.106	
				22.828	22.828	0	0	22.828	22.828	
				45.731	50.540	3.292	4.394	49.023	54.934	
				19.028	19.028	0	0	19.028	19.028	
				26.703	31.512	3.292	4.394	29.995	35.906	
FU	01 02 00		13	113	113	0	0	113	113	
				0	0	0	0	0	0	
				113	113	0	0	113	113	
				0	0	0	0	0	0	
				113	113	0	0	113	113	
				0	0	0	0	0	0	
				113	113	0	0	113	113	

82/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
CD	i	01 03 00	13	i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs							
				Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement							
				61.875	74.635	- 2.582	- 2.988	59.293	71.647		
				Solde au 1er janvier							
				45.527	45.527	0	0	45.527	45.527		
				Recettes de l'année en cours							
				107.402	120.162	- 2.582	- 2.988	104.820	117.174		
				Disponible pour l'année							
				28.527	28.527	0	0	28.527	28.527		
				Dépenses à charge du Fonds							
				78.875	91.635	- 2.582	- 2.988	76.293	88.647		
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre							
CD	i	01 04 00	13	Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau							
				505	744	0	- 64	505	680		
				Solde au 1er janvier							
				501	501	0	0	501	501		
				Recettes de l'année en cours							
				1.006	1.245	0	- 64	1.006	1.181		
				Disponible pour l'année							
				501	501	0	0	501	501		
				Dépenses à charge du Fonds							
				505	744	0	- 64	505	680		
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre							
RC		51 01 00	13	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural							
CD	i	51 04 00	13	Subventions spécifiques pour travaux et études de démenagement							
CD		51 08 12	13	Subventions aux infrastructures touristiques en matière de purification des eaux usées							
CD		53 01 10	13	Subventions en matière de purification individuelle							
CD		63 01 00	13	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement							
CD	i	73 01 41	13	Dépenses d'investissement en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles							
CD		74 06 00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEE							
CD		74 08 00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au DFA							
CD		81 04 41	13	Intervention financière dans le capital de la SRGE							
				12.347	12.347	0	0	12.347	12.347		
				Dont arrêtés(s) de réallocation							
				60.534	60.529	- 20	- 20	60.514	60.509		
				<b>Totaux pour le Titre II:</b>							
				101.141	102.700	14.611	14.670	115.752	117.370		
				<b>Totaux pour le programme 15.13:</b>							
				29.048	29.048	- 20	- 20	29.028	29.028		
				Dont programme d'investissement							
				48.056	48.056	—	—	48.056	48.056		
				Dont fonds budgétaires							
				106.196	124.004	710	1.342	106.906	125.346		
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre							
				<b>Programme 15.14:</b>							
				<b>Police et contrôle</b>							
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
RC		12 01 00	14	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'U/AB et de la Direction des Contrôles							
				76	76	0	0	76	76		

83/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
CD	12	02 00	14	990	980	0	0	990	980	
				Achat de biens et services non durables spécifiques au programme, analyses, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, frais de réunions, y compris frais de fonctionnement des services SOS pollutions						
				Dont arrêté(s) de réallocation						
CD	12	03 30	14	+40	0	0	0	0	0	0
				Etudes et contrats de services pluriannuels						
CD	12	04 30	14	0	0	0	0	0	0	0
				Frais d'intervention d'urgence avancés par la Région en vue de remédier à une pollution						
CD	12	20 10	14	43	83	0	0	43	83	
				Intervention de la DGARNE dans la réhabilitation des dépoitiers en exécution de jugements, dans les interventions d'urgence en vue de remédier à une pollution et dans les interventions de sécurité liées à la police des mines						
				Dont arrêté(s) de réallocation						
				Dont arrêté(s) de transfert						
CD	43	01 22	14	154	154	0	0	154	154	
				Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les agents consiliétaires						
				Total pour le Titre I.						
				1.263	1.293	0	0	1.263	1.293	
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
RC	74	01 00	14	86	86	0	0	86	86	
				Achat de biens meubles durables spécifiques au programme de l'UAB et de la Direction des Contrôles						
CD	74	06 00	14	150	166	0	0	150	166	
				Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)						
CD	74	07 00	14	0	0	0	0	0	0	
				Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)						
				Total pour le Titre II.						
				236	252	0	0	236	252	
				<b>Total pour le programme 15.14.</b>						
				1.499	1.545	0	0	1.499	1.545	
				<i>Dont programme d'investissement</i>						
				<i>Dont fonds budgétaires</i>						
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
				426.162	437.135	18.791	34.040	444.953	471.175	
				<b>Total pour la division organique 15.</b>						
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						
				<i>Dont programme d'investissement</i>						
				<i>Dont fonds budgétaires</i>						
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
				51.574	46.676	-2.520	5.539	49.054	52.215	
				49.769	49.769	—	—	49.769	49.769	
				115.493	134.096	582	1.384	116.075	135.480	

84/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Division organique 16.								
	Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie								
	Programme 16.01.								
	Fonctionnel								
	Titre I - Dépenses courantes								
LA	11 03 00		Rémunérations et allocations du personnel	44.060	44.060	2.148	2.148	46.208	46.208
LA	12 01 00		Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	15	0	0	15	15
FU	12 02 00		Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques du Département de l'Energie	0	305	0	0	0	305
			Dont arrêté(s) de transfert		+305				
CD	12 04 02		Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	0	0	0	0	0	0
CD	12 05 02		Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	0	0	0	0	0	0
FU	12 11 00		Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques du Département du Logement	400	400	0	- 250	400	150
LA	12 13 00		Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO4	57	57	0	0	57	57
			Totaux pour le Titre I.	44.532	44.837	2.148	1.898	46.680	46.735
			Titre II - Dépenses de capital						
LA	74 01 00		Achat de biens meubles durables	8	8	0	0	8	8
FU	74 02 00		Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0	0	0	0	0
LA	74 03 00		Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO4	32	32	0	0	32	32
			Totaux pour le Titre II.	40	40	0	0	40	40
			<b>Totaux pour le programme 16.01.</b>	44.572	44.877	2.148	1.898	46.720	46.775
			Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

85/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 16.02.								
	Aménagement du territoire et urbanisme.								
	Titre I - Dépenses courantes								
CD	01 01 01	02	Dépenses relatives au personnel de la Cellule de Développement territorial	809	811	-7	-7	802	804
			Dont arrêté(s) de réallocation	-14	-12				
CD	12 01 00	02	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et à l'activité de la CDT	66	66	0	0	66	66
CD	12 02 00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation, frais de fonctionnement et frais de réunions (CAW)	840	840	0	0	840	840
CD	12 03 30	02	Etudes (CAW)	30	100	0	0	30	100
CD	12 04 30	02	Opérationnalisation, suivi et évaluation du schéma de développement de l'espace régional, révision des plans de secteur (études préalables, contextes ou complémentaires, réalisations, actions de sensibilisation et information) (CAW)	84	700	0	0	84	700
			Dont arrêté(s) de réallocation	+60					
CD	12 05 30	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens (CAW)	42	63	0	0	42	63
			Dont arrêté(s) de transfert	+42	+42				
PR	12 07 30	02	Etudes et publications relatives au Ravel (CAW)	0	0	0	0	0	0
CD	12 08 30	02	Aide aux Villes et Communes pour la mise en œuvre de la politique du cadre de vie	0	0	0	0	0	0
CD	12 09 11	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de service liés à des projets géomatiques et informatiques (y compris internet)	0	0	0	0	0	0
CD	12 10 11	02	Honoraires d'avocats, frais de commissions et d'experts juridiques	1.537	1.537	0	0	1.537	1.537
CD	12 11 11	02	Dotations au CESW pour les frais administratifs et de personnel de la Commission d'avis en matière de recours, les frais de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et les frais de la commission d'agrément des auteurs de projet	507	507	0	0	507	507
CD	12 12 11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	591	591	0	0	591	591
CD	12 13 11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme de plus d'un an. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	0	0	0	0	0	0
CD	12 14 00	02	Etudes et publications relatives au plan HP	200	100	0	0	200	100
CD	12 15 00	02	Dépenses de fonctionnement transversales - part du département aménagement	315	315	0	0	315	315

86/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
CD	30 01 00	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	675	900	0	-46	675	854
			Dont arrêté(s) de réallocation	-225					
CD	33 01 00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	0	0	0	0	0	0
CD	33 02 00	02	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement (CAW)	0	45	0	0	0	45
			Dont arrêté(s) de transfert		+3				
CD	33 03 00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	1.440	1.248	0	0	1.440	1.248
			Dont arrêté(s) de réallocation	+165					
CD	33 04 00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	0	0	0	0	0	0
CD	33 05 00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	99	146	0	0	99	146
CD	33 06 00	02	Subventions de fonctionnement aux parc naturels pour les missions d'aménagement du territoire	350	350	0	0	350	350
CD	34 01 00	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités - dossiers antérieurs	0	0	0	0	0	0
CD	41 01 00	02	Dotations au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	12	12	0	0	12	12
CD	41 02 00	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens Cofinancement (CAW)	68	818	0	0	68	818
			Dont arrêté(s) de transfert	+68					
CD	41 03 00	02	Subventions aux organismes universitaires	3.000	3.000	0	0	3.000	3.000
CD	41 04 60	02	Subventions Observatoire développement territorial	130	130	0	45	130	175
CD	43 01 22	02	Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en oeuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire (CAW)	520	1.100	0	0	520	1.100
			Dont arrêté(s) de réallocation	-180					
CD	43 02 22	02	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme CCAIM CAIU	5.756	5.532	0	0	5.756	5.532
			Dont arrêté(s) de réallocation	+224					
CD	43 04 22	02	Subventions aux communes pour l'élaboration de plans communaux d'aménagement, de rapports d'incidences sur les plans communaux d'aménagement et de rapports urbanistiques et environnementaux-PCA RUEURIE	256	400	0	0	256	400
			Dont arrêté(s) de réallocation	-44					
			<i>Totaux pour le Titre I</i>	17.327	19.311	-7	-8	17.320	19.303

87/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
CD	52	01	10	160	80	0	0	160	80
CD	63	02	21	0	0	0	0	0	0
CD	63	04	21	250	333	0	0	250	333
CD	71	01	00	0	0	0	0	0	0
CD	74	01	00	5	5	0	0	5	5
CD	74	06	00	40	40	0	0	40	40
CD	74	07	00	24	24	0	0	24	24
CD	74	08	00	3	3	0	1	3	4
CD	74	09	00	24	22	0	0	24	22
				+14	+12				
CD	85	01	32	50	50	0	0	50	50
CD	85	02	00	0	0	0	0	0	0
PR	85	03	00	0	0	0	0	0	0
<i>Totaux pour le Titre II:</i>				556	557	0	1	556	558
<b>Totaux pour le programme 16.02.</b>				17.883	19.868	-7	-7	17.876	19.861
<i>Dont programme d'investissement</i>				—	—	—	—	—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>				—	—	—	—	—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>				—	—	—	—	—	—
<b>Programme 16.03.</b>									
<b>Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.</b>									
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
CD	12	02	00	60	60	0	0	60	60
CD	12	03	30	0	700	0	0	0	700
FU	12	04	00	15	15	0	0	15	15

88/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs										
FU	12	05	30	03	Etudes, organisation de séminaires et colloques	13	30	0	0	13	30
					Dont arrêté(s) de réallocation	-17	0	0	0	0	0
CD	12	06	30	03	Etudes géomatiques	0	0	0	0	0	0
FU	12	07	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	5	5	0	0	5	5
CD	12	08	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	10	10	0	0	10	10
FU	12	15	00	03	Depenses de fonctionnement transversales. Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	143	150	0	0	143	150
					Dont arrêté(s) de réallocation	-7	0	0	0	0	0
CD	31	01	32	03	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	125	300	0	0	125	300
CD	31	02	22	03	Dotation SPAQUÉ dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux SAED à réhabiliter	0	0	0	0	0	0
FU	33	01	00	03	Subventions et indemnités à des organismes privés menant des actions relatives à la "Politique de la Ville"	20	40	0	0	20	40
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20	+40	0	0	0	0
CD	43	01	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	873	2.000	98	459	971	2.459
FU	43	02	22	03	Subventions aux communes permettant la prise en charge d'un chef de projet affecté à la gestion d'une opération de rénovation urbaine située dans une ZIF	0	415	0	0	0	415
					Dont arrêté(s) de réallocation	-40	-40	0	0	0	0
FU	43	03	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	19	36	0	0	19	36
					Dont arrêté(s) de réallocation	-26	-26	0	0	0	0
FU	43	05	00	03	Subventions aux communes permettant la prise en charge d'un conseiller en rénovation urbaine affecté aux missions d'assistance nécessaires à la commune pour la reconnaissance et la gestion d'une opération de rénovation urbaine	375	225	0	0	375	225
					Dont arrêté(s) de réallocation	-75	-75	0	0	0	0
					<i>Totale pour le Titre I:</i>	1.658	3.986	98	459	1.756	4.445
					<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
CD	01	01	00	03	Fonds budgétaire: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnemental	915	915	0	0	915	915
					Solde au 1er janvier	100	100	0	0	100	100
					Recettes de l'année en cours	1.015	1.015	0	0	1.015	1.015
					Disponibles pour l'année	100	100	0	0	100	100
					Depenses à charge du Fonds	915	915	0	0	915	915
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						

89/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i</i> - programme d'investissement / <i>nj</i> - crédits de liquidation non limitatifs									
CD	01	02	00	03	0	0	0	0	0	0
	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économiques désaffectés									
CD	01	03	00	03	1.463	1.463	1.500	1.500	2.963	2.963
	Intervention régionale en faveur de la Sowi-final pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économiques désaffectés.									
CD	01	04	00	03	4.499	4.499	0	0	4.499	4.499
	Intervention régionale en faveur de la Sowi-final pour l'avenir wallon.									
CD	01	05	00	03	13.715	13.715	0	0	13.715	13.715
	Intervention régionale en faveur de la Sowi-final pour couverture des charges annuelles économiques désaffectés (Actions prioritaires pour l'avenir wallon).									
CD	01	06	00	03	500	500	0	741	500	1.241
	Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEIPA en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines (CAW).									
CD	01	07	00	03	252	252	0	0	252	252
	Intervention régionale en faveur de la Sowi-final pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites à réaménager (Plan Marshall 2. Vert - Axe IV - Mesure IV.2. - Action IV.2.B).									
CD	01	08	00	03	305	305	0	0	305	305
	Intervention régionale en faveur de la Sowi-final pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (Plan Marshall 2. Vert - Axe IV - Mesure IV.2. - Action IV.2.A).									
CD	<i>i</i>	51	03	11	0	551	0	338	0	889
	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager (CAW)									
CD	51	04	11	03	0	0	0	0	0	0
	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager									
CD	<i>i</i>	51	05	11	0	0	0	0	0	0
	Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art.183 du Code)									
					2.039	2.078	76	67	2.115	2.145
					100	100	0	0	100	100
					2.139	2.178	76	67	2.215	2.245
					100	100	0	0	100	100
					2.039	2.078	76	67	2.115	2.145
					0	0	0	0	0	0
CD	51	06	11	03	0	0	0	0	0	0
	Solde du fonds budgétaire au 31 décembre									
					899	836	300	525	1.199	1.361
FU	53	03	00	03	-40	-40				
	Dont arrêté(s) de réallocation									

90/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i</i> - programme d'investissement / n1 - crédits de liquidation non limitatifs										
FU	63	01	21	03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	1.622	2.205	0	0	1.622	2.205
					Dont arrêté(s) de réallocation	-221					
FU	63	02	21	03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	2.636	3.291	2.000	2.223	4.636	5.514
					Dont arrêté(s) de réallocation	+325					
FU	63	03	21	03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	500	2.000	0	0	500	2.000
FU	63	04	21	03	Programme exceptionnel d'intervention dans les zones d'initiative privilégiées	0	0	0	0	0	0
CD	63	05	21	03	Subventions aux communes et aux régions foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0	0	0	0	0
FU	63	06	21	03	Subvention annuelle à la Ville de Liège pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	3.200	3.200	-3.200	-3.200	0	0
FU	63	07	21	03	Subvention annuelle à la ville de Namur pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1.500	1.500	-1.500	-1.500	0	0
CD	63	08	21	03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Coffinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	0	0	0	0	0	0
FU	63	09	21	03	Subvention annuelle à la ville de Mons pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1.500	1.500	-1.500	-1.500	0	0
FU	63	10	00	03	Subventions au profit de personnes morales de droit ou d'intérêt public pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitat	40	40	0	0	40	40
					Dont arrêté(s) de réallocation	+40					
FU	63	11	21	03	Subventions en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "phasing out - objectifs 1 et 2"	0	0	0	0	0	0
CD	63	12	00	03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation de sites à réaménager - Coffinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	0	0	0	0	0	0
CD	63	13	00	03	Réception des engagements relatifs au programme objectif 2 et phasing out objectif 2 - programmation 2000-2006 (CAW)	0	0	0	0	0	0
FU	63	14	21	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation des centres urbains cofinancés par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000-2006	0	0	0	0	0	0
FU	63	15	00	03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	0	200	0	0	0	200
CD	63	16	00	03	Depenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	0	3	0	0	0	3
					Dont arrêté(s) de transfert		-103				

91/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs</i>									
CD	63	17	00	03	03	0	324	0	0	324
	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Convergence									
	Dont arrêté(s) de transfert									
FU	63	18	00	03	03	0	-721	0	0	4.844
	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Convergence" 2007-2013									
	Dont arrêté(s) de transfert									
FU	63	19	00	03	03	0	+2.575	0	0	1.845
	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Compétitivité régionale et emploi" 2007-2013									
	Dont arrêté(s) de transfert									
CD	71	01	32	03	03	551	290	0	0	290
	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région (CAW)									
CD	71	02	32	03	03	0	0	0	0	0
	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale									
CD	71	03	12	03	03	0	0	0	0	0
	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (CAW)									
CD	71	04	32	03	03	0	0	0	0	0
	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 1 (CAW)									
FU	71	05	32	03	03	0	0	0	0	0
	Acquisition par la région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, y compris aménagements									
CD	71	06	32	03	03	0	0	0	0	0
	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel objectif 2									
CD	71	07	32	03	03	0	0	0	0	0
	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux d'assainissement et d'aménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 2 et phasing out Objectif 2 Programmation 2000.-2006 (CAW)									
FU	74	01	00	03	03	4	10	0	0	10
	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme									
	Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	74	06	00	03	03	-6	50	0	0	50
	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme									
FU	74	15	00	03	03	47	0	0	0	47
	Dépenses d'investissement transversales - Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"									
	5					5	0	0	0	5
	33.438					42.282	-2.400	475	31.038	42.755
	35.096					46.268	-2.302	932	32.794	47.200
	5.409					8.437	2.000	2.561	7.409	10.998
	200					200	—	—	200	200
	2.954					2.993	76	67	3.030	3.060
	<i>Totaux pour le Titre II:</i>									
	<b>Totaux pour le programme 16.03.</b>									
	<i>Dont programme d'investissement</i>									
	<i>Dont fonds budgétaires</i>									
	<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>									

92/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- ordre nature	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
				<b>Programme 16.11.</b>							
				<b>Logement : secteur privé.</b>							
				<i>Titre I - Dépenses courantes</i>							
FU	01	01	00	11	0	0	0	0	0	0	
FU	12	02	00	11	450	450	0	0	450	450	
FU	12	03	00	11	120	170	0	0	120	170	
FU	12	04	11	11	33	111	0	0	33	111	
					+33	+111	0	0			
FU	32	01	00	11	353	353	0	0	353	353	
					-201	-201	0	0			
FU	32	02	00	11	0	0	0	0	0	0	
FU	33	01	00	11	819	807	0	0	819	807	
					+319	+267	0	0			
FU	33	02	00	11	13.995	13.995	0	0	13.995	13.995	
FU	33	03	00	11	0	21	0	0	0	21	
FU	33	04	00	11	400	+21	0	0	400	400	
PM	33	05	00	11	31	25	-31	-25	0	0	
FU	33	06	00	11	+31	+25	0	0	31	25	
FU	34	05	41	11	9.000	10.250	0	0	9.000	10.250	
						+1.250	0	0			
FU	34	06	12	11	7.016	7.016	0	0	7.016	8.770	
FU	34	07	41	11	5.520	5.520	0	0	5.520	8.193	
FU	34	09	41	11	3.600	3.600	0	0	3.600	3.600	
FU	34	10	41	11	0	0	0	0	0	0	

93/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1 = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs									
FU	34	12	79	515	515	0	0	515	515	515
FU	34	13	41	1.560	1.560	0	390	1.560	1.950	1.950
FU	43	03	00	0	52	0	0	0	0	52
					+52					
FU	45	01	00	51	51	0	0	51	51	51
				+1	+1					
				43.463	44.896	0	4.817	43.463	49.713	49.713
				<i>Total pour le Titre I.</i>						
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
FU	51	01	11	740	740	0	837	740	1.577	1.577
				-296	-296					
FU	51	02	11	40	40	0	0	40	40	40
FU	51	03	30	23.363	23.363	0	5.946	23.363	29.309	29.309
				-1.784	-1.784					
FU	51	04	11	5.600	3.700	0	0	5.600	3.700	3.700
				+700	+700					
FU	51	05	11	22.000	22.000	0	0	22.000	22.000	22.000
FU	51	06	11	0	0	0	0	0	0	0
FU	51	08	11	5.135	4.560	0	-1.470	5.135	3.090	3.090
				+1.835	+1.022					
FU	51	09	10	0	0	0	0	0	0	0
FU	51	10	12	25	413	0	-278	25	135	135
				+25	+25					
FU	51	11	12	2.352	2.352	0	1.212	2.352	3.564	3.564
FU	51	12	12	0	0	0	0	0	0	0

94/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
FU	52 01 10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	1.000	1.150	0	- 430	1.000	720
FU	52 02 10	11	Subventions aux personnes morales pour la démolition de bâtiments non améliorables	0	0	0	0	0	0
FU	52 03 10	11	Equipement d'ensembles de logements Dont arrêtés(s) de transfert	203	174	0	0	203	174
FU	53 03 10	11	Primes à la création de logements conventionnés	61	+93	0	0	61	61
FU	53 04 10	11	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la reconstruction ou l'acquisition de logements	24.000	24.000	6.000	8.000	30.000	32.000
FU	53 05 10	11	Primes pour l'habitat alternatif	100	100	0	0	100	100
FU	81 01 00	11	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	1.100	1.614	0	0	1.100	1.614
FU	81 02 00	11	Intervention remboursable de la Région dans la fourniture d'une garantie locative	0	0	0	0	0	0
FU	81 03 00	11	Avances remboursables aux organismes à finalité sociale	150	150	0	0	150	150
			<i>Totaux pour le Titre II</i>	85.869	84.417	6.000	13.817	91.869	98.234
			<b>Totaux pour le programme 16.11.</b>	129.332	129.313	6.000	18.634	135.332	147.947
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 16.12.</b>						
			<b>Logement : secteur public.</b>						
			<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
FU	01 01 00	12	Fonds budgétaire : Fonds régional pour le relogement	0	0	0	0	0	0
			<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	0	0	0	0
			<i>Recettes de l'année en cours</i>	50	50	0	0	50	50
			<i>Disponible pour l'année</i>	50	50	0	0	50	50
			<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	50	50	0	0	50	50
			<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0	0	0	0	0
FU	12 02 00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques.	260	260	0	0	260	260
FU	12 03 00	12	Audit des SLSP	0	0	0	0	0	0
FU	31 01 22	12	Intervention régionale dans un fonds de mutualisation des charges communes des SLSP	0	0	0	0	0	0
FU	31 02 22	12	Subvention loyer aux SLSP	1.250	0	0	0	1.250	0
			<i>Dont arrêtés(s) de transfert</i>	-1.750	-1.750	0	0	1.250	0
			<i>Dont arrêtés(s) de réallocation</i>	-1.750	-1.250	0	0	1.250	0

95/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- ordre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i - programme d'investissement / n1 - crédits de liquidation non limitatifs								
FU	31 03 22		12 Aide à la gestion des SLSP	0	9.967	0	0	0	0
FU	31 04 22		12 Aides aux sociétés de logement de service public	+120	9.967	0	6.000	9.967	15.967
			Dont arrêté(s) de transfert						
FU	31 05 22		12 Aide au remboursement	0	+120	0	0	0	0
FU	31 06 22		12 Subvention de fonctionnement de la SWL	10.792	9.437	0	1.355	10.792	10.792
FU	31 10 22		12 Financement des référents sociaux et de leur encadrement	2.372	2.372	0	0	2.372	2.372
FU	31 12 00		12 Dotation à la Société wallonne du Logement pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
FU	31 13 00		12 Aide à la location SLSP	50	50	0	0	50	50
FU	31 14 00		12 Subvention au logement social accompagné pour les SLSP	+22	1.060	0	0	1.060	1.060
			Dont arrêté(s) de transfert						
FU	41 01 40		12 Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1.400	1.400	0	0	1.400	1.400
FU	41 02 40		12 Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	781	781	0	0	781	781
FU	41 04 40		12 Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	7.000	7.000	0	0	7.000	7.000
FU	41 05 40		12 Subvention complémentaire P.E.I.	1.026	1.026	0	0	1.026	1.026
FU	41 06 40		12 Annuité complémentaire CRAC	0	0	0	0	0	0
FU	43 01 22		12 Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	123	121	0	0	123	121
FU	43 02 22		12 Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	200	200	0	0	200	200
FU	43 03 00		12 Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du relogement	300	300	-300	-300	0	0
			Totaux pour le Titre I.	37.631	35.024	-300	7.055	37.331	42.079
			Titre II - Dépenses de capital						
FU	51 01 10		12 Equipement d'ensemble de logement	0	0	0	0	0	0
FU	51 05 11		12 Subventions aux organismes publics pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques	0	450	0	-450	0	0
FU	51 06 11		12 Primes en capital relatives à l'acquisition, la rénovation, la réhabilitation et la construction de logements sociaux par les sociétés agréées par la Société régionale wallonne du Logement	0	450	0	0	0	450
FU	51 08 11		12 Dotations à la SWL	0	0	0	0	0	0
FU	51 10 11		12 Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA)	39.960	36.595	0	0	39.960	36.595

96/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1 = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs									
FU	51	11	11	29.542	29.542	0	0	29.542	29.542	29.542
FU	51	12	11	25.500	25.500	0	0	25.500	25.500	25.500
FU	51	14	11	0	0	0	0	0	0	0
FU	51	15	11	115	865	0	-450	115	115	415
FU	51	16	00	+115	200	0	0	200	200	200
FU	63	01	21	2.300	1.550	0	400	2.300	2.300	1.950
FU	63	02	21	1.300	1.900	0	0	1.300	1.300	1.900
FU	63	03	51	100	100	0	0	100	100	100
FU	63	04	21	2.020	2.020	0	-1.889	2.020	2.020	131
FU	63	05	00	+1.520	0	0	0	0	0	0
FU	63	07	21	500	500	0	0	500	500	500
FU	63	09	00	0	500	0	-225	0	275	275
FU	72	01	10	3	3	0	0	3	3	3
FU	74	06	00	75	75	0	0	75	75	75
FU	81	01	00	0	0	0	0	0	0	0
FU	81	02	41	227	227	0	0	227	227	227
FU	81	03	00	+226	+226	0	0	0	524	0
FU	81	06	00	7.710	9.930	874	0	874	8.584	9.930
FU	81	07	41	+10	+10	0	0	0	14.774	3.774
FU	81	08	00	-226	-226	0	0	0	0	0
				350	120	0	0	350	120	120
				124.676	114.301	1.398	-2.614	126.074	111.687	111.687
				162.307	149.325	1.098	4.441	163.405	153.766	153.766
				50	50	—	—	—	50	—
				—	—	—	—	—	—	—

*Totaux pour le Titre II:*  
**Totaux pour le programme 16.12.**  
*Dont programme d'investissement*  
*Dont fonds budgétaires*  
*Solde des fonds budgétaires au 31 décembre*

97/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	L = programme d'investissement / nL = crédits de liquidation non limitatifs								
			<b>Programme 16.21.</b>						
			<b>Monuments, sites et fouilles.</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
PR	01 02 00	21	Dépenses de toute nature afférentes à la maintenance du patrimoine wallon	500	400	0	0	500	400
PR	01 03 00	21	Dépenses de toute nature afférentes au petit patrimoine populaire de la Wallonie	300	300	0	0	300	300
			Dont arrêté(s) de réallocation	-30	-100				
PR	12 02 00	21	Relations publiques, documentation, organisation de colloques et participation à des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, frais de justice	212	354	0	0	212	354
			Dont arrêté(s) de réallocation	+62	+204				
PR	12 04 30	21	Inventaire du Patrimoine immobilier culturel	100	100	0	0	100	100
PR	12 07 11	21	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	40	40	0	0	40	40
PR	12 09 00	21	Frais de gestion et de fonctionnement du Département du Patrimoine	400	400	0	0	400	400
PR	12 10 11	21	Dépenses de fonctionnement pour l'archéologie (achats, études, restaurations objets et fouilles)	1.750	1.650	0	0	1.750	1.650
			Dont arrêté(s) de réallocation	+250	+150				
PR	12 12 30	21	Etudes géomatiques	20	20	0	0	20	20
PR	12 13 00	21	Etudes	612	1.173	0	0	612	1.173
			Dont arrêté(s) de réallocation	+112	+673				
PR	12 15 00	21	Dépenses de fonctionnement transversales - Part du Département du Patrimoine	30	30	0	0	30	30
			Dont arrêté(s) de réallocation	+30	+30				
PR	33 03 00	21	Exécutions de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnement	350	350	0	0	350	350
			Dont arrêté(s) de réallocation	+200	+200				
PR	33 05 00	21	Subventions liées au programme européen Leader 2007-2013	0	30	0	0	0	30
PR	33 08 00	21	Subvention au secteur privé concernant les monuments et sites et à la mise en valeur des objets et sites archéologiques	932	781	0	0	932	781
			Dont arrêté(s) de réallocation	+332	+181				
PR	33 11 00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 et suivante (cofinancement) - secteur privé	100	100	0	0	100	100
PR	41 01 00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	0	95	0	0	0	95

98/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- ordre ordon- nature	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés				
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>											
PR	41	02	00	21	0	0	0	0	0	0		
PR	41	03	00	21	475	270	0	0	475	270		
						-110						
PR	41	04	40	21	6.774	6.774	0	0	6.774	6.774		
PR	41	06	40	21	101	101	0	0	101	101		
PR	41	07	40	21	351	351	0	0	351	351		
PR	41	08	40	21	2.085	2.085	0	0	2.085	2.085		
PR	41	11	00	21	100	200	0	0	100	200		
						+200						
PR	45	01	21	21	2.130	2.130	-11	-11	2.119	2.119		
					17.632	17.734	-11	-11	17.621	17.723		
					<i>Totale pour le Titre I.</i>							
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
PR	53	11	10	21	5.350	4.940	1.210	1.300	6.560	6.240		
					-850	+440						
PR	63	11	21	21	4.648	5.066	1.490	2.100	6.138	7.166		
					+148	+566						
PR	63	12	21	21	3.595	3.845	4.105	1.530	7.700	5.375		
						+750						
PR	63	13	21	21	2.000	0	0	0	2.000	0		
						-1.500						
PR	63	14	21	21	3.000	3.000	0	1.820	3.000	4.820		
PR	63	19	21	21	0	0	0	0	0	0		
PR	63	21	21	21	0	13.201	519	2.402	519	15.603		
						+9.483						
PR	63	22	22	21	0	0	0	0	0	0		

99/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
FU	32 02 51	31	Projets Leader	18	129	0	0	18	129
FU	35 02 10	31	Participation de la Région wallonne aux actions dans le domaine de l'énergie menées par des institutions internationales francophones (AIF-IEPF)	250	250	0	0	250	250
FU	43 01 00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	2.921	2.950	0	0	2.921	2.950
FU	43 02 22	31	Dotations aux communes en soutien au développement de l'énergie éolienne	3.625	3.625	-3.625	-3.625	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	32.004	33.005	-886	-886	31.118	32.119
			<i>Titre II. - Dépenses de capital.</i>						
FU	01 04 00	31	Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	9.000	9.000	0	0	9.000	9.000
FU	01 07 00	31	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement de l'installation d'infrastructures productrices d'énergie renouvelable dans le cadre de l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés et pour le financement de mécanismes de tiers-investisseurs en faveur du développement et de la promotion de l'énergie renouvelable	0	0	0	0	0	0
FU	01 08 00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Convergence	2.500	3.368	0	0	2.500	3.368
FU	01 09 00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Compétitivité régionale et Emploi	+2.500	+3.368	0	0	0	0
FU	01 10 00	31	Projets Interreg	0	322	0	0	0	322
FU	51 01 00	31	Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie	910	410	0	0	910	410
FU	52 01 10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers	+410	2.120	0	0	1.600	2.120
FU	53 01 10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (Y compris Plan Air - Climat)	5.253	3.962	0	0	5.253	3.962
			Dont arrêtés(s) de transfert		-305				
			Dont arrêtés(s) de réallocation		-2.000				
FU	53 02 10	31	Primes Energie	38.277	38.277	7.204	-2.662	45.481	35.615
FU	53 03 10	31	Primes Energie	0	0	0	0	0	0
FU	53 04 10	31	Primes Energie - Marshail 2,vert	5.000	5.000	0	0	5.000	5.000

101/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs									
FU	63	02	21	31	3.350	6.050	0	0	3.350	6.050
	Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie									
	Dont arrêté(s) de réallocation					+1.000				
FU	63	03	21	31	0	200	0	0	0	200
	Dossier UREBA - transferts budgétaires depuis la provision interdépartementales FIDER (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)									
FU	63	04	32	31	2.489	1.600	0	0	2.489	1.600
	Contrats, subventions au secteur public dans le cadre de projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie									
	Dont arrêté(s) de réallocation					-511				
FU	74	06	00	31	80	80	0	0	80	80
	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme									
FU	81	01	12	31	400	387	0	0	400	387
	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)									
FU	81	02	12	31	0	0	0	0	0	0
	Participation de la Région au développement d'un mécanisme de tiers investissements									
FU	81	03	12	31	0	0	0	0	0	0
	Initiatives en vue de la création d'un tiers-investisseur public en matière d'énergie durable									
	<i>Totaux pour le Titre II.</i>				68.859	70.776	7.204	-2.662	76.063	68.114
	<b>Totaux pour le programme 16.31.</b>				100.865	103.781	6.318	-3.548	107.181	100.233
	<i>Dont programme d'investissement</i>				—	—	—	—	—	—
	<i>Dont fonds budgétaires</i>				13.500	13.500	—	—	13.500	13.500
	<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>				18.065	41.096	-1.555	1.991	16.510	43.087
	<b>Programme 16.41.</b>									
	<b>Première Alliance Emploi - Environnement.</b>									
	<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
	Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopacks									
	Solde au 1er janvier				0	0	1.094	1.094	1.094	1.094
	Recettes de l'année en cours				4.000	4.000	7.893	7.893	11.893	11.893
	Disponible pour l'année				4.000	4.000	8.987	8.987	12.987	12.987
	Dépenses à charge du Fonds				4.000	4.000	2.483	2.483	6.483	6.483
	Solde du fonds budgétaire au 31 décembre				0	0	6.504	6.504	6.504	6.504

102/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordon-nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
FU	01 02 00	41	Actions visant l'établissement d'un plan pluriannuel - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de transfert	358	643	0	0	358	643
FU	01 03 00	41	Soutien à l'élaboration du contrat multisectoriel en matière d'économies d'énergie et de construction durable - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de transfert	+158	+118	0	0	1.491	1.103
MA	01 04 00	41	Actions destinées à la valorisation des projets de recherche dans les secteurs des économies d'énergie et de la construction durable - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de transfert	250	280	0	0	250	280
FU	01 05 00	41	Actions de communication destinées au soutien des investissements durables dans l'habitat - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de transfert	-200	-170	0	0	557	1.136
TI	01 06 00	41	Financement de la mise en œuvre d'autres Alliances - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de transfert	25	25	0	0	25	25
MA	01 07 00	41	Financement de la mise en œuvre d'un centre d'excellence dédiée au développement durable (WISD) - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de transfert	-225	-225	0	0	10.132	25.132
MA	01 08 00	41	Actions de soutien au renforcement de la Recherche verte - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de transfert	6.389	3.318	0	0	6.389	3.318
MA	01 09 00	41	Actions de soutien au renforcement de l'économie verte (économie écosystémique, bourse aux déchets et labels "entreprises écosystémiques") - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de transfert	577	608	0	0	577	608
MA	01 12 00	41	Actions visant à adapter un programme de recherche en matière de technologies intelligentes (réseau électrique) - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de réallocation	-9	-6	0	0	1.648	2.277
MA	01 13 00	41	Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de transfert	1.287	1.673	0	0	1.287	1.673
MA	01 14 00	41	Mise en œuvre d'une stratégie wallonne des Investissements Socialement Responsables (ISR) - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de transfert	+200	66	0	0	9	66
FU	41 01 00	41	Soutien au développement du système de tiers-investisseur - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de réallocation	-41	-40	0	0	0	0
FU	41 02 00	41	Financement de la poursuite du plan de rénovation et des procédures de créations et rénovation du parc de logements publics - Marshall 2.vert Dont arrêté(s) de transfert	+9	+6	0	0	11.447	13.812
									+1.478

103/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
FU	41	03 00	41	9	9	0	0	9	9		
				-1.492	-1.492						
FU	41	04 00	41	800	800	0	0	800	800		
FU	41	05 00	41	0	0	0	0	0	0		
				38.979	54.882	2.483	2.483	41.462	57.365		
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>							
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	01	10 00	41	0	0	0	0	0	0		
FU	81	01 00	41	27.000	27.000	0	0	27.000	27.000		
				27.000	27.000	0	0	27.000	27.000		
				65.979	81.882	2.483	2.483	68.462	84.365		
				—	—	—	—	—	—		
				4.000	4.000	2.483	2.483	6.483	6.483		
				—	—	6.504	6.504	6.504	6.504		
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>							
				<b>Totaux pour le programme 16.41.</b>							
				<i>Dont programme d'investissement</i>							
				<i>Dont fonds budgétaires</i>							
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							
				<b>Programme 16.42.</b>							
				<b>Développement durable</b>							
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
CD	01	01 00	42	0	0	0	0	0	0		
LA	01	02 00	42	232	100	0	0	232	100		
				+220							
MA	01	03 00	42	1.806	1.880	0	0	1.806	1.880		
				+1.130	+530						
CD	01	04 00	42	200	200	0	0	200	200		
LA	01	05 00	42	54	27	0	0	54	27		
				+50	-13						

104/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs										
PM	01	06	00	42	Soutien au développement des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique - Marshall 2.vert	35	330	0	0	35	330
CD	01	07	00	42	Initiative de toutes natures en matière de Développement durable	4.487	3.455	0	0	4.487	3.455
CD	01	08	00	42	Congrès interdisciplinaire du Développement durable	0	100	0	0	0	100
FU	32	01	00	42	Subvention à la Société Wallonne du Crédit Social dans le cadre de l'opération Journal pour tous	190	190	0	0	190	190
FU	32	02	00	42	Subvention Fonds Wallon du Logement dans le cadre de l'opération Journal pour tous	99	99	0	0	99	99
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	7.103	6.381	0	0	7.103	6.381
					<b>Totaux pour le programme 16.42.</b>	7.103	6.381	0	0	7.103	6.381
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
					<b>Totaux pour la division organique 16.</b>	600.361	630.804	23.051	33.974	623.412	664.778
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	5.409	8.437	2.000	2.561	7.409	10.998
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	17.750	17.750	2.483	2.483	20.233	20.233
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	21.019	44.089	5.025	8.562	26.044	52.651

105/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Division organique 17.								
	Pouvoirs locaux, action sociale et santé								
	Programme 17.01. Fonctionnel								
	Titre I. - Dépenses courantes								
LA	11 03 00		Rémunérations et allocations du personnel	20 637	20 637	2 012	2 012	22 649	22 649
LA	12 01 00		Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	14	14	0	0	14	14
FU	12 02 00		Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme de plus d'un an	-4	-4				
PR	12 03 11		Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	100	200	0	0	100	200
RC	12 04 11		Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	3	3	3	3	6	6
LA	12 05 00		Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO5	+3	+3	0	0	8	8
			Dont arrêté(s) de réaffectation	8	8	0	0	26	26
			Dont arrêté(s) de réaffectation	26	26	0	0	+8	+8
			<b>Total pour le Titre I.</b>	20 788	20 888	2 015	2 015	22 803	22 903
			Titre II. - Dépenses de capital						
LA	74 01 00		Achat de biens meubles durables	4	4	0	0	4	4
LA	74 02 00		Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO5	-4	-4	0	0	24	24
			Dont arrêté(s) de transfert	24	24	0	0	+24	+24
			Dont arrêté(s) de transfert	28	28	0	0	20 916	20 916
			<b>Total pour le programme 17.01.</b>	20 816	20 916	2 015	2 015	22 831	22 931
			Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—	—	—	—	—
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—

106/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	L = programme d'investissement / M = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 17.02.								
	Affaires inférieures								
	Titre I - Dépenses courantes								
FU	11 03 00	02	Rémunérations et allocations du personnel de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	690	690				688
FU	12 02 00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	178	200		-2		178
FU	12 03 00	02	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	-122	-100				
FU	12 04 30	02	Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	395	410				395
			Dont arrêté(s) de réallocation	+255	+270				
			Dont arrêté(s) de transfert	207	177				207
FU	12 05 30	02	Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	-3	-3				
			Dont arrêté(s) de réallocation	44	44				44
			Dont arrêté(s) de transfert	-40	-16				
FU	12 06 30	02	Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	210	231				210
			Dont arrêté(s) de réallocation	+5	-64				
			Dont arrêté(s) de transfert	-5	-5				
FU	12 08 00	02	Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2012	0	0				0
FU	12 09 00	02	Achat de biens meubles non durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	30	30				30
FU	31 01 11	02	Subvention à l'intercommunale IMJO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	935	1.228				1.228
			Dont arrêté(s) de réallocation	-285	526				526
			Dont arrêté(s) de transfert	+526	+526				
FU	31 02 32	02	Subventions et indemnités à des intercommunales	200	200				200
			Dont arrêté(s) de réallocation	+200	+200				
FU	31 03 00	02	Subventions et indemnités à l'intercommunale IGR/TEC, agissant pour le Comité de Développement Stratégique de Charleroi-Sud Hainaut, pour soutenir la candidature de la ville de Charleroi pour l'accueil des olympiades internationales des métiers "WordSkills" en 2019	625	610				610
			Dont arrêté(s) de réallocation	+325	+310				
FU	33 01 00	02	Subventions et indemnités	275	315				275
			Dont arrêté(s) de réallocation	+40	+40				
FU	33 02 00	02	Subventions pour des opérations pilotes de gestion supra-locale	0	0				0
			Dont arrêté(s) de réallocation	0	0				0
FU	33 03 00	02	(Nouveau) Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)	0	0				0

107/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>										
FU	43	17 22	02	19.000	19.000	0	0	19.000	19.000		
FU	43	20 00	02	47.210	28.210	0	0	47.210	28.210		
FU	43	21 00	02	0	0	16.626	16.626	16.626	16.626		
FU	43	26 00	02	32.401	32.401	-37	-37	32.364	32.364		
FU	43	27 00	02	60.594	60.594	-178	-178	60.416	60.416		
FU	43	28 00	02	406	406	0	0	406	406		
FU	45	01 00	02	0	0	0	0	0	0		
FU	45	02 23	02	24.607	24.607	-69	-69	24.538	24.538		
				1.574.798	1.558.532	15.420	13.467	1.590.218	1.571.999		
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>							
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
FU	61	02 41	02	72	72	0	0	72	72		
FU	61	03 41	02	30	30	0	0	30	30		
FU	63	01 00	02	0	187	0	0	0	187		
FU	74	06 00	02	0	-213	0	0	0	0		
FU	74	07 00	02	10	10	0	0	10	10		
				112	299	0	0	112	299		
				1.574.910	1.558.831	15.420	13.467	1.590.330	1.572.298		
				<b>Totaux pour le programme 17.02.</b>							
				<i>Dont programme d'investissement</i>							
				<i>Dont fonds budgétaires</i>							
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							
				<b>Programme 17.11.</b>							
				<b>Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire</b>							
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
PR	01	01 00	11	1.657	1.756	-218	-509	1.439	1.247		
				-190	-91						
				<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>							

109/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1 = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs									
PR	12	02	00	11	192	172	0	0	192	172
	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques				+60	+40				
PR	33	01	00	11	350	350	172	290	522	640
	Soutien à des initiatives transversales				413	413	- 19	- 209	394	204
PR	33	02	00	11	0	0	50	50	50	50
	Subventions aux organismes actifs en milieu professionnel et/ou en matière de lutte contre le sida				0	0	0	0	0	0
PR	33	03	00	11	0	0	0	0	0	0
	(Nouveau) Soutien à des initiatives diverses				0	0	0	0	0	0
PR	41	01	00	11	0	0	0	0	0	0
	APE et PTP dans les services d'accueil et d'aide aux personnes (Marshall 2 vert)				0	0	0	0	0	0
PR	41	02	00	11	0	0	0	0	0	0
	Subventions accordées au FOREM pour des matières transversales				0	0	0	0	0	0
PR	43	01	00	11	1.462	1.383	- 20	- 5	1.442	1.378
	Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale				+79					
	Dont arrêté(s) de réallocation				200	200	0	0	200	200
PR	43	02	00	11	23	23	- 1	- 1	22	22
	Subventions aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales				4.297	4.297	- 36	- 384	4.261	3.913
	Contribution de la Région wallonne au financement de la "Cellule Générale de Politique en matière de Drogues"									
	Titre I. - Dépenses de capital									
	Titre II. - Dépenses de capital									
PR	51	01	00	11	0	0	0	0	0	0
	Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur privé				51	51	0	0	51	51
PR	63	01	00	11	+51	+51				
	Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur public				51	51	0	0	51	51
	Dont arrêté(s) de réallocation				51	51	0	0	51	51
	Titre I. - Dépenses de capital				4.348	4.348	- 36	- 384	4.312	3.964
	Titre II. - Dépenses de capital									
	Titre I. - Dépenses courantes									
	Titre II. - Dépenses courantes									
	Programme 17.11.									
	Dont programme d'investissement									
	Dont fonds budgétaires									
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre									
	Programme 17.12.									
	Santé									
	Titre I. - Dépenses courantes									
PR	01	01	00	12	274	680	0	0	274	680
	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens				+24	+300				
	Dont arrêté(s) de transfert									

110/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	L = programme d'investissement / M = crédits de liquidation non limitatifs									
PR	12	01	00	12	35	46	0	0	35	46
					+35	+46				
PR	12	02	00	12	67	67	0	0	67	67
					+3	+3				
PR	12	03	00	12	116	116	0	0	116	116
					-11	-11				
CD	12	04	00	12	131	101	0	0	131	101
PR	31	02	00	12	240	240	0	0	240	240
PR	31	03	22	12	202	202	0	0	202	202
PR	33	01	00	12	540	605	150	300	690	905
					+100	+165				
PR	33	02	00	12	1.361	1.361	-193	-240	1.168	1.121
PR	33	03	00	12	50	50	-25	-15	25	35
PR	33	04	00	12	2.901	2.901	101	22	3.002	2.923
					-3	-3				
PR	33	05	00	12	21.013	21.013	-164	-356	20.849	20.657
PR	33	06	00	12	4.239	4.244	-9	-9	4.230	4.235
					-25	-20				
PR	33	07	00	12	1.323	1.323	200	775	1.523	2.098
PR	33	08	00	12	0	20	0	-6	0	14
PR	33	09	00	12	955	857	0	0	955	857
					+98					

111/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord. 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1 = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs								
PR	33 10 00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale	451	451	-251	-300	200	151
PR	33 11 00	12	Formation continue des travailleurs sociaux des centres de coordinations de soins et services à domicile	40	40	0	0	40	40
PR	33 12 00	12	Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude	2.045	1.980	-19	-19	2.026	1.961
			Dont arrêté(s) de réallocation	-100	-165	0	0		
PR	33 13 00	12	Subventions pour des actions menées dans le cadre du commissariat santé environnement	96	65	0	0	96	65
			Dont arrêté(s) de réallocation	-54	-85				
PR	33 14 00	12	Subventions pour la coordination, l'analyse et le redéploiement de l'offre hospitalière	1.090	880	-500	-200	590	680
CD	33 15 00	12	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur privé	0	30	0	0	0	30
			Dont arrêté(s) de réallocation	+30					
PR	33 17 00	12	Plan wallon de nutrition - santé et bien-être	100	97	-1	-1	99	96
PR	33 18 00	12	Plan Alzheimer	228	228	0	-2	228	226
PR	34 02 03	12	Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique	327	327	0	0	327	327
PR	41 01 40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC	21.605	21.605	0	0	21.605	21.605
PR	41 02 40	12	Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion sociale	9.140	9.140	0	0	9.140	9.140
PR	41 03 40	12	Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	0	0	0	0	0
PR	41 04 40	12	Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (CAW - Mesure 11)	46	46	0	0	46	46
PR	41 05 40	12	Subvention au profit de l'WIEPS dans le cadre de la mise en oeuvre d'un observatoire de la santé	115	115	-1	-1	114	114
PR	43 01 52	12	Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude relevant du secteur public	767	647	-4	-89	763	558
			Dont arrêté(s) de réallocation	+120					
PR	43 02 52	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur public	11.054	11.054	-90	-190	10.964	10.864
PR	43 03 52	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur public	221	216	-2	-2	219	214
			Dont arrêté(s) de réallocation	+25	+20				
PR	43 04 52	12	Subventions aux associations de santé intégrée relevant du secteur public	42	42	0	27	42	69
			Dont arrêté(s) de réallocation	+3	+3				
PR	43 05 00	12	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur public	19	19	0	0	19	19
			Dont arrêté(s) de réallocation	+19	+19				
CD	43 06 32	12	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur public	19	19	0	0	19	19

112/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
PR	43 07 32	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale - Secteur public	35	35	0	-10	35	25
PR	45 01 00	12	Contribution de la Région wallonne au financement de la "Cellule Politique Francophone Santé-assistés"	26	26	0	0	26	26
PR	45 02 40	12	Point de contact National des soins de santé transfrontaliers	8	8	0	0	8	8
			Dont arrêté(s) de réallocation	+8	+8				
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	80.921	80.896	- 808	- 316	80.113	80.580
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
PR	51 04 22	12	Exécution de la garantie du Fonds de constructions d'institutions hospitalières et médico-sociales	0	0	0	0	0	0
PR	51 05 22	12	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	0	0	0	0	0
PR	51 06 12	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux privés	1.456	524	- 1.080	- 54	376	470
			Dont arrêté(s) de réallocation	-120	-300				
PR	51 07 11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement du centre hospitalier psychiatrique de Tournai	1.248	1.361	0	0	1.248	1.361
PR	51 08 11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux publics	2.122	436	- 1.904	0	218	436
			Dont arrêté(s) de réallocation	-98	-200				
PR	52 02 10	12	Subvention d'investissement dans le domaine de la santé, de la santé mentale, de la toxicomanie et des circuits de soins.	0	0	0	0	0	0
PR	52 82 10	12	Subventions d'équipement aux Services de santé mentale relevant du secteur privé	0	0	0	0	0	0
PR	52 83 10	12	Subvention d'investissement et d'équipement dans le domaine de la santé	0	0	0	0	0	0
PR	74 01 00	12	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0	0	0	0	0
CID	74 02 22	12	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	4.826	2.321	- 2.984	- 54	1.842	2.267
			<b>Totaux pour le programme 17.12.</b>	85.747	83.217	- 3.792	- 370	81.955	82.847
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

113/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 17.13. Action sociale.								
	Titre L - Dépenses courantes								
PR	01 03 00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens	50	150	0	0	50	150
PR	12 02 00	13	Dont arrêté(s) de transfert Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	473	413	-50	0	423	413
FU	12 03 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et des colloques, frais de réunions	+180	+120	0	0	106	123
PR	33 01 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale	-19	-2	-41	443	988	1.072
PR	33 02 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social	+400	629	-100	-100	0	0
PR	33 03 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en attente de constitution (CAW - F44)	100	100	0	0	0	0
PR	33 04 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Subventions en matières d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CAW - F45)	0	0	0	0	0	0
PR	33 05 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	3.603	2.163	-544	948	3.059	3.111
PR	33 06 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Subventions accordées à des organismes de recherche, d'information de réflexion et d'action, à caractère régional, transrégional et transnational en matière d'intégration des migrants	-610	3.282	0	0	3.352	3.282
PR	33 07 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires	-80	481	-107	-71	418	410
PR	33 09 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Soutien à des services privés d'insertion sociale	22.123	22.123	-183	-53	21.940	22.070
PR	33 11 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Exécution de garantie envers l'asbl "Osiris-Crédal-Plus"	1.598	1.629	-122	-239	1.476	1.390
FU	33 12 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Soutien à des initiatives visant les CPAS (secteur privé)	-89	-58	0	0	0	0
PR	33 13 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Subventions à l'ASBL "Osiris-Crédal-Plus"	55	40	0	0	55	40
PR	33 16 00	13	Dont arrêté(s) de réallocation Subventions à l'ASBL "l'Observatoire du Crédit et de l'endettement"	+15	0	0	0	0	0
			Dont arrêté(s) de réallocation	489	492	-4	-4	485	488
				+12	+15				

114/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
PR	33	17 00	13	260	200	- 83	- 19	177	181
				+60					
PR	33	18 00	13	200	200	- 22	- 21	178	179
PR	33	19 00	13	7.171	7.145	- 73	- 126	7.098	7.019
					-26				
PR	33	20 00	13	337	337	- 16	4	321	341
PR	33	22 00	13	2.377	2.377	- 19	- 97	2.358	2.280
PR	33	23 00	13	1.101	1.001	107	- 89	1.208	912
				+100					
PR	33	25 00	13	26	48	0	0	26	48
				+26	+15				
PR	41	01 40	13	965	965	0	0	965	965
PR	41	02 40	13	359	367	- 4	- 4	355	363
				-38	-30				
PR	43	01 52	13	-3	-3				
FU	43	02 00	13	1.454	1.454	95	222	1.549	1.676
				9	7	0	0	9	7
				+4	+2				
PR	43	04 52	13	3.291	3.291	100	- 28	3.391	3.263
PR	43	05 00	13	9.020	9.020	- 338	- 223	8.682	8.797
PR	43	06 52	13	400	400	0	104	400	504
TI	43	08 52	13	9.044	9.044	0	3.000	9.044	12.044
PR	43	09 52	13	2.291	2.260	- 18	- 93	2.273	2.167
				+89	+58				
PR	43	10 00	13	0	0	135	108	135	108
PR	43	11 00	13	588	588	- 86	- 122	502	466
PR	43	12 00	13	1.969	1.969	- 166	- 371	1.803	1.598
				74.365	72.298	- 1.539	3.169	72.826	75.467

115/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I - programme d'investissement / nI - crédits de liquidation non limitatifs									
	Titre II - Dépenses de capital									
PR	51	01	00	13	50	45	0	0	50	45
	Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragilisées									
PR	52	82	10	13	75	75	-24	0	51	75
	Subsidés d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé									
PR	52	83	10	13	0	0	0	0	0	0
	Subsidés d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)									
PR	62	82	10	13	0	0	0	0	0	0
	Subsidés d'aménagement dans le domaine de l'action sociale - secteur public									
PR	63	01	03	13	32	26	0	0	32	26
	Subsidés d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux									
	Dont arrêté(s) de réallocation									
	Subsidés en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage									
					68	272	32	-88	100	184
					-32					
					225	418	8	-88	233	330
	Dont arrêté(s) de réallocation									
	Titre II - Dépenses de capital									
	Totaux pour le programme 17.13.				74.590	72.716	-1.531	3.081	73.059	75.797
	Dont programme d'investissement									
	Dont fonds budgétaires									
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre									
	Programme 17.14.									
	Famille et Troisième âge.									
	Titre I - Dépenses courantes									
PR	12	02	00	14	457	462	0	0	457	462
	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires									
PR	33	01	00	14	+150	+200				
	Soutien à des initiatives dans le domaine de la famille et du troisième âge									
PR	33	02	00	14	786	786	-123	237	663	1.023
	Subvention aux espaces - rencontres									
PR	33	04	00	14	2.757	2.757	0	0	2.757	2.757
	Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées									
PR	33	05	00	14	664	664	-6	-6	658	658
	Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques - Secteur privé									
PR	33	65	00	14	589	523	0	-523	589	0
	Dont arrêté(s) de réallocation									
PR	33	66	00	14	132.446	132.113	-361	507	132.085	132.620
	Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé									
PR	33	68	00	14	12.913	12.913	-101	-1.212	12.812	11.701
	Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale									
PR	33	68	00	14	150	150	0	0	150	150
	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur privé (CAW - F50)									

116/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- ordre nature	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement
	I - programme d'investissement / nI - crédits de liquidation non limitatifs								
PR	33	69 04	14	210	210	0	0	210	210
PR	41	01 40	14	4.700	4.700	0	0	4.700	4.700
PR	41	02 40	14	0	0	0	0	0	0
PR	41	03 00	14	3.290	3.290	0	0	3.290	3.290
PR	41	04 00	14	6.750	6.750	0	0	6.750	6.750
RC	41	05 00	14	225	225	0	0	225	225
PR	41	06 12	14	0	0	0	0	0	0
PR	43	01 32	14	60	48	0	0	60	48
PR	43	05 00	14	+60	+48				
PR	43	65 52	14	54	54	11	-54	65	0
PR	43	67 52	14	42.178	42.105	-1.109	-2.227	41.069	39.878
PR	43	68 52	14	-195	-268				
PR	43	69 52	14	165	165	0	0	165	165
PR	43	70 52	14	225	225	-75	120	150	345
PR	45	01 00	14	18	18	0	0	18	18
	<i>Totale pour le Titre I.</i>			208.637	208.158	-1.764	-3.158	206.873	205.000
	<i>Titre II - Dépenses de capital</i>								
PR	51	01 00	14	50	45	0	-30	50	15
PR	51	05 22	14	0	0	0	0	0	0
RC	51	06 12	14	1.372	1.201	-1.243	-903	129	298
PR	51	07 12	14	2.092	867	-1.413	-201	679	666
PR	52	02 10	14	15	15	0	0	15	15
PR	52	03 00	14	0	0	0	0	0	0

117/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- ordre nature	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non limitatifs								
RC	63 01 51		Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	908	586	- 908	19	0	605
PR	63 02 51		Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de logements pour le troisième âge à l'initiative des pouvoirs publics	395	0	- 395	0	0	0
PR	63 03 51		Dont arrêté(s) de réallocation Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des pouvoirs publics	2.264	1.778	- 1.708	- 123	556	1.655
PR	63 04 51		Dont arrêté(s) de réallocation Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le cadre de l'accueil extra scolaire	0	+695	0	0	0	0
PR	63 05 51		Subventions d'équipement dans le domaine du 3ème âge - secteur public	5	16	0	0	5	16
			Dont arrêté(s) de réallocation	+5	+16				
			Totaux pour le Titre II.	7.101	4.508	-5.667	-1.238	1.434	3.270
			<b>Totaux pour le programme 17.14.</b>	215.738	212.666	-7.431	-4.390	208.307	208.270
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 17.15.</b>						
			<b>Personnes handicapées.</b>						
			Titre I. - Dépenses courantes						
PR	01 06 00	15	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens	0	268	0	0	0	268
PR	12 02 00	15	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	170	+218	0	0	170	183
PR	33 01 30	15	Dépenses de toute nature dans le domaine de la mobilité des personnes handicapées	-13	0	- 14	0	0	0
PR	33 03 00	15	Subventions en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	-20	-34	0	0	197	184
PR	33 05 00	15	Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées	+13	1.005	0	240	991	1.245
PR	33 06 00	15	Soutien à des initiatives dans le domaine de la langue des signes (C.A.W.-F47)	+135	+149	0	4	385	389
			Dont arrêté(s) de réallocation	+55	+35				

118/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I - programme d'investissement / nI - crédits de liquidation non limitatifs								
PR	33 07 00	15	Subventions aux services agréés non subventionnés	0	0	0	0	0	0
PR	41 01 40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC	0	0	0	0	0	0
PR	41 02 40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale	820	820	0	0	820	820
PR	41 03 40	15	Dotation à l'AWIPH	592.939	592.939	2.801	2.801	595.740	595.740
PR	41 04 40	15	(Modifié) Dotation à l'AWIPH dans le cadre du numéro gratuit aînés	0	0	168	168	168	168
PR	41 05 40	15	Dotation complémentaire à l'AWIPH pour le financement des emplois complémentaires dans le secteur des ETA prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale	0	0	0	0	0	0
PR	43 05 32	15	Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées - secteur public	90	90	0	0	90	90
			Dont arrêté(s) de réallocation	-60	-60	0	0	0	0
			Intervention en faveur de la Commission communautaire française en application de l'accord de coopération du 19 avril 1995 visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	595.606	595.874	2.955	3.213	598.561	599.087
			<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
PR	51 01 12	15	Subventions pour l'achat de bâtiments en vue de la création d'institutions destinées à l'accueil des personnes handicapées	0	0	0	0	0	0
PR	51 02 12	15	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le domaine des personnes handicapées	0	0	0	0	0	0
PR	51 03 12	15	Subventions à l'investissement en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	0	0	0	0	0	0
PR	51 05 22	15	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	0	0	0	0	0
PR	52 02 10	15	Subvention d'investissement dans le domaine de la mobilité et de l'accessibilité des personnes handicapées	73	73	0	0	73	73
			Dont arrêté(s) de réallocation	-90	-90	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	73	73	0	0	73	73
			<b>Totaux pour le programme 17.15.</b>	595.679	595.947	2.955	3.213	598.634	599.160
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			<b>Totaux pour la division organique 17.</b>	2.571.828	2.548.641	7.600	16.626	2.579.428	2.565.267
			<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

119/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
			<i>Division organique 18.</i>						
			<i>Entreprises, emploi et recherche</i>						
			<b>Programme 18.01.</b>						
			<b>Fonctionnel</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
LA	11 03 00		Rémunérations et allocations du personnel	25.261	25.261	2.917	2.917	28.178	28.178
LA	12 01 00		Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	13	13	0	0	13	13
MA	12 02 00		Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an (Recherche)	0	0	0	0	0	0
MA	12 03 00		Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an (Recherche)	0	0	0	0	0	0
MA	12 04 00		Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	300	300	- 190	- 130	110	170
TI	12 06 30		Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	317	594	0	0	317	594
LA	12 07 00		Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO6	31	31	0	0	31	31
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	25.922	26.199	2.727	2.787	28.649	28.986
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
LA	74 01 00		Achat de biens meubles durables	8	8	0	0	8	8
LA	74 02 00		Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO6	17	17	0	0	17	17
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	25	25	0	0	25	25
			<b>Totaux pour le programme 18.01.</b>	25.947	26.224	2.727	2.787	28.674	29.011
			<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

120/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs									
	Programme 18.02. Expansion économique. Titre I - Dépenses courantes									
MA	02	10	00	02	820	820	-2	-2	818	818
MA	02	12	00	02	400	804	0	0	400	804
MA	02	12	05	30	+300	+704	0	0	75	75
MA	02	31	01	00	210	1.797	0	0	210	1.797
MA	02	31	02	00	+210	+1.197	0	0	57	2.280
MA	02	31	03	00	+57	+1.480	0	0	125	125
MA	02	31	04	32	10	10	0	0	10	10
MA	02	31	07	32	551	551	0	0	551	551
MA	02	31	08	02	+51	+51	0	0	439	2.587
MA	02	31	09	02	32	216	0	0	32	216
MA	02	41	01	00	150	150	0	0	150	150
					+150	+150	-2	-2	2.869	9.413
					2.869	9.415	-2	-2	2.867	9.413

121/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs									
	Titre II - Dépenses de capital									
MA	51	01	12	50	50	0	0	50	50	0
MA	51	02	00	10.966	9.749	5.336	0	16.302	9.749	0
				-2.983	-600					
MA	51	03	00	47.050	20.000	12.386	6.875	59.436	26.875	0
				-450	+3.000					
MA	51	04	12	0	0	0	0	0	0	0
MA	51	06	12	0	100	0	0	0	100	0
MA	51	07	12	102	102	0	0	102	102	0
				0	0	0	0	0	0	0
				102	102	0	0	102	102	0
				0	0	0	0	0	0	0
MA	51	09	12	0	1.000	0	612	0	1.612	0
					-200					
MA	51	10	12	0	276	0	0	0	276	0
MA	51	11	00	11.136	12.910	0	4.959	11.136	17.869	0
				-3.864	+9.910					
MA	51	12	00	1.504	1.575	0	0	1.504	1.575	0
				+1.504	+975					
MA	51	13	00	0	619	0	0	0	619	0

122/158





**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
MA	81 06 00	03	Cetrot de crédits de participations dans le cadre du développement économique - cofinancement européen (programmation 2007-2013)	0	29.751	0	0	0	29.751
MA	81 07 00	03	Participation de la Région wallonne dans le projet START	0	0	0	0	0	0
MA	81 08 00	03	Cetrot de crédits et participations - Pôle de l'image	3.000	3.000	400	400	3.400	3.400
MA	81 09 42	03	Renforcement des investissements publics à l'intervention de la SOFFPOLE (Marshall 2.vert - Axe II)	0	0	0	0	0	0
MA	81 10 42	03	Renforcement du soutien aux indépendants et professions libérales (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
MA	81 11 42	03	Renforcement du soutien financier aux technologies environnementales (Marshall 2.vert - Axe V)	0	0	0	0	0	0
MA	81 12 42	03	Mise en place de moyens financiers spécifiques pour renforcer la capacité des Spin-off (Marshall 2.vert - Axe III)	0	0	0	0	0	0
MA	81 13 42	03	Participation des outils financiers dans les réseaux et partenariats (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
MA	81 14 42	03	Renforcement de l'axe développement durable dans les incubateurs thématiques (Marshall 2.vert - Axe V)	0	0	0	0	0	0
MA	81 15 42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SOWALFIN) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
MA	81 16 42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SRIW) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	-1.000	-1.000				
MA	81 18 00	03	Mise en place d'une culture de la seconde chance (Marshall 2.vert - Axe IV)	200	200	0	0	0	200
MA	81 19 00	03	Renforcement des dispositifs régionaux de garantie (Marshall 2.vert - Axe IV)	2.550	2.550	0	0	2.550	2.550
MA	81 20 00	03	Subvention à la SOWALFIN - Faciliter la transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	500	500	0	0	500	500
MA	81 21 00	03	Garanties de crédits et de prêts subordonnés (Marshall 2.vert - Axe IV)	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000
MA	81 22 00	03	Soutien à l'entrepreneuriat féminin (Marshall 2.vert - Axe IV)	400	400	0	0	400	400
MA	81 23 00	03	Participation de la Région wallonne dans des Fonds de Fonds (Marshall 2.vert - Axe IV)	1.500	1.500	0	0	1.500	1.500
			<i>Totaux pour le Titre II:</i>	76.250	106.001	45.400	45.400	121.650	151.401
			<b>Totaux pour le programme 18.03:</b>	78.151	107.902	45.400	45.400	123.551	153.902
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—

124/158

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- ordre nature	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	n° ord. 3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i - programme d'investissement / n1 - crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 18.04. Zonings.								
	Titre I. - Dépenses courantes								
PR	01 04 00	04	04	300	500	0	0	300	500
PR	12 02 00	04	04	300	300	0	0	300	300
PR	33 01 00	04	04	0	0	0	0	0	0
	Total pour le Titre I.			600	800	0	0	600	800
	Titre II. - Dépenses de capital								
PR	01 02 00	04	04	1.463	1.463	0	0	1.463	1.463
PR	01 03 00	04	04	8.631	8.631	0	0	8.631	8.631
PR	01 05 00	04	04	0	500	0	0	0	500
PR	01 06 00	04	04	643	643	0	0	643	643
PR	51 03 11	04	04	50	128	0	397	50	525
PR	51 05 11	04	04	16.730	-572	0	0	16.730	18.691
	Dont arrêtés(s) de transfert								
	Dont arrêtés(s) de transfert								
	Dont arrêtés(s) de réaffectation								
PR	51 06 11	04	04	-6.693	-209	0	0	0	0
PR	51 07 11	04	04	3.460	3.000	0	-397	3.460	2.603
	Dont arrêtés(s) de transfert								
	Dont arrêtés(s) de transfert								
PR	51 08 11	04	04	0	1.643	0	0	0	1.643
	Dont arrêtés(s) de transfert								
	Dont arrêtés(s) de transfert								
	Dont arrêtés(s) de transfert								
PR	51 08 11	04	04	0	+781	0	-1.283	0	0
	Dont arrêtés(s) de transfert								
	Dont arrêtés(s) de transfert								
	Dont arrêtés(s) de transfert								

125/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	L = programme d'investissement / M = crédits de liquidation non limitatifs									
PR	51	10	11	1.144	5.385	1.441	5.216	2.585	10.601	
					+1.385					
				0	4.000	655	700	655	4.700	
PR	51	11	11	444	+3.000	0	0	444	150	
					150	0	0			
PR	51	12	00	0	+50	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	0	
PR	51	13	00	6.693	4.000	0	0	6.693	4.000	
				+6.693						
				39.258	49.517	2.096	4.633	41.354	54.150	
				39.858	50.317	2.096	4.633	41.954	54.950	
				16.780	18.819	—	397	16.780	19.216	
				—	—	—	—	—	—	
				—	—	—	—	—	—	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
				<b>Programme 18.05.</b>						
				<b>Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides</b>						
				<i>Titre L - Dépenses courantes</i>						
MA	01	01	00	0	571	0	0	0	571	
					+371					
MA	12	02	00	800	1.051	0	0	800	1.051	
					+351					
MA	12	03	00	0	0	0	0	0	0	

126/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	3-4 ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	I - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non limitatifs										
MA	12	04	30	05	Prestations de services, promotion, diffusion et valorisation des aides en matière économique	100	300	0	0	100	300
					Dont arrêté(s) de réallocation		+200				
MA	12	05	00	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité (Actions prioritaires - Axe 1)	0	0	0	0	0	0
MA	12	08	11	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité - frais de jury et de consultation (Marshall 2.vert. - Axe II)	600	500	0	0	600	500
MA	12	09	11	05	Etude des mécanismes d'économie écosystémique (Marshall 2.vert.-Axe V)	0	0	0	0	0	0
MA	12	11	11	05	Evaluation des zones franches rurales et urbaines (Marshall 2.vert. - Axe IV)	0	0	0	0	0	0
MA	31	01	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité PAP-AW	0	0	0	0	0	0
MA	31	02	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise	0	0	0	0	0	0
MA	31	03	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise (détecté)	1.512	751	0	0	1.512	751
					Dont arrêté(s) de réallocation		-61				
MA	31	04	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité (Marshall 2.vert. - Axe II)	800	1.660	0	467	800	2.127
					Dont arrêté(s) de transfert		-140				
MA	31	05	00	05	Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre (CAAWA)	550	360	-200	0	350	360
MA	31	06	00	05	Subvention à l'ASEBL Groupement de Redéploiement Economique	1.250	-190	0	0	1.250	1.250
MA	31	07	00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV programmation 2007-2013)	365	983	0	0	365	983
					Dont arrêté(s) de transfert		+483				
MA	31	09	00	05	Subvention à l'IDEA en vue de soutenir le plan de redéploiement du « Cœur du Hainaut, centre d'énergies »	300	300	0	0	300	300
MA	31	13	32	05	Actions de sensibilisation à l'eco-conception (Marshall 2.vert.-Axe V)	0	0	0	0	0	0
MA	31	14	00	05	Actions de sensibilisation à l'eco-design (Marshall 2.vert.-Axe V)	0	250	0	0	0	250
MA	31	15	00	05	Subvention à B.E. Fin S.A. pour la mise en œuvre de l'axe transversal économie circulaire de la politique industrielle wallonne - NEXE (Marshall 2.Vert. - Axe V)	2.500	500	0	1.400	2.500	1.900
MA	33	02	00	05	Subvention à l'ASEBL Comité de développement stratégique de la région de Charleroi	750	750	0	0	750	750
MA	35	01	00	05	Cotisations à des Associations de Régions européennes axées sur des problématiques industrielles	10	10	0	0	10	10
MA	41	01	60	05	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une action-pilote de développement de la gestion innovante de projets en Région wallonne dans le cadre des Pôles de compétitivité	0	0	0	0	0	0

127/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non limitatifs								
MA	41 02 00	05	Subvention au F.N.R.S. pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne	0	126	0	0	0	126
MA	41 03 40	05	Subvention à l'ASE - Faciliter l'entrepreneuriat (Marshall 2 vert - Axe IV)	2.300	2.500	0	300	2.300	2.800
			Dont arrêté(s) de transfert d'activités (Marshall 2 vert - Axe IV)	+200	+200				
MA	41 04 40	05	Subvention à l'ASE - Promotion de l'esprit d'entreprendre et encouragement de la création d'activités (Marshall 2 vert - Axe IV)	2.000	2.000	0	500	2.000	2.500
MA	41 05 40	05	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le financement de ses missions de base	1.180	1.180	0	0	1.180	1.180
MA	41 06 40	05	Subvention à l'ASE - Bourses développement durable (Marshall 2 Vert-Axe V)	300	300	0	100	300	400
MA	41 07 12	05	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le financement du Centre de référence Circuits courts	0	175	0	0	0	175
MA	45 01 00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV - programmation 2007-2013)	155	77	0	11	155	88
			Dont arrêté(s) de transfert	+155	+77				
			Totaux pour le Titre I.	15.472	15.594	-200	2.778	15.272	18.372
			<b>Totaux pour le programme 18.05.</b>	15.472	15.594	-200	2.778	15.272	18.372
			Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—
			Dont fonds budgétaires	—	—	—	—	—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 18.06.</b>						
			<b>P.M.L.E. et Classes moyennes.</b>						
			<i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
MA	12 02 00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	500	500	200	0	700	500
MA	31 01 00	06	Subvention pour frais de fonctionnement de la Société de transmission d'entreprises wallonnes	600	600	0	0	600	600
MA	31 02 00	06	Agences de développement local (secteur privé)	608	605	0	0	608	605
MA	31 03 32	06	Subvention à la SOWALFIN destinée au développement d'une plate-forme pour investisseurs et entreprises	450	450	0	0	450	450
MA	31 04 00	06	Subventions à la Sowaifin destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	3.086	3.086	0	0	3.086	3.086
			Dont arrêté(s) de réallocation	+525	+525				
MA	31 06 32	06	Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique	2.300	2.200	-400	350	1.900	2.550
			Dont arrêté(s) de réallocation	—	+200				
MA	31 07 00	06	Subvention complémentaire à la Sowaifin	1.100	1.100	0	0	1.100	1.100
MA	31 08 32	06	Primes d'emploi octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	25.000	23.000	2.000	2.000	25.000	25.000
			Dont arrêté(s) de réallocation	+3.000	+3.000				

128/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
MA	31 09 32	06	Primes à la consultance octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	3.000	2.200	0	0	3.000	2.200
MA	31 10 00	06	Primes à la qualité octroyées en exécution du décret du 11/03/2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	150	150	0	0	150	150
MA	31 11 00	06	Subvention de fonctionnement à l'ASBL CIDE-SOCRAN	+50	+50	0	0	275	275
MA	31 12 32	06	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'économie sociale marchande (nouvelle programmation)	275	275	0	0	0	0
MA	31 14 00	06	Subvention à l'ASBL Wallonne Design	250	250	0	0	250	250
MA	31 15 32	06	Subvention à la Sowalfin en vue de favoriser le micro-crédit	0	0	0	0	0	0
MA	31 16 00	06	Subvention au bureau d'accueil de tourisme wallon	270	270	0	0	270	314
MA	31 17 22	06	Subvention permettant le fonctionnement du pôle de l'image	914	914	50	44	964	964
MA	31 18 22	06	Subvention à la SOWALFIN - médiation de crédits (Marshall 2 vert - axe IV)	50	50	0	0	50	50
MA	31 19 22	06	Subvention à la SOWACCESS - développement des actions en matière de transmission d'entreprises (Marshall 2 vert - Axe IV)	250	250	0	0	250	250
MA	31 20 00	06	Subvention à l'ASBL Logistics in Wallonia pour le projet Biolog Europe	200	200	0	0	200	200
MA	31 21 00	06	Soutien au management des Spin-off (Marshall 2 vert - Axe III)	300	300	0	0	300	300
MA	31 22 00	06	Subvention à la S.A. SOWAFORE	0	0	0	0	0	0
MA	31 24 22	06	Soutien au management des Spin-off (Marshall 2 vert - Axe III)	2.000	2.000	0	0	2.000	2.000
MA	31 25 32	06	Subvention de fonctionnement à la S.A. SIT-ART	98	98	0	0	98	98
MA	31 26 00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Convergence" (Programmation 2007-2013)	0	0	0	0	0	0
MA	31 27 00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Compétitivité régionale et emploi" (Programmation 2007-2013)	60	60	0	0	60	60
MA	31 28 00	06	Subventions octroyées dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité (Marshall 2 Vert - Axe II)	+60	+60	0	0	200	140
MA	32 01 00	06	Création de TPE innovantes Bourses de préactivité	200	140	0	0	0	0
MA	32 02 00	06	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le soutien à la création d'activités au travers des bourses de préactivité et à l'innovation des entreprises au moyen des bourses innovation	+200	+140	0	0	2.300	1.150
MA	41 01 00	06	Dont arrêtés(s) de transfert	-200	-200	0	0	0	0
MA	41 02 00	06	Dont arrêtés(s) de réallocation	40	40	0	0	40	40
MA	41 03 00	06	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une étude relative à l'intégration des concepts de créativité de conduite de projets et d'innovation	+40	+40	0	0	424	424
MA	41 03 00	06	Dont arrêtés(s) de réallocation	424	424	0	0	0	0

129/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l - programme d'investissement / ml - crédits de liquidation non limitatifs</i>								
MA	41 04 00	06	Subvention à l'Université de Liège dans le cadre de la politique de soutien aux PME visant à développer les réseaux d'innovation	0	351	0	0	0	351
MA	43 02 22	06	Agences de développement local (secteur public)	655	651	0	0	655	651
			<i>Totale pour le Titre I.</i>	43.080	41.314	1.850	2.444	44.930	43.758
			<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
MA	51 01 12	06	(Modifié) Projets développés par les Studios du Cinéma d'Animation	1.500	1.500	200	200	1.700	1.700
MA	51 03 12	06	Primes à l'investissement en application de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992 en ce compris l'économie sociale marchande	0	220	0	0	0	220
MA	51 04 12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	79.425	61.679	6.794	14.000	86.219	75.679
			Dont arrêté(s) de réallocation	-2.575	-1.342				
			Dont arrêté(s) de transfert	-3.000					
MA	51 05 12	06	Aides aux PME dans le cadre de la politique e-business et consultance Rentic	3.550	2.700	0	750	3.550	3.450
			Dont arrêté(s) de réallocation		+400				
MA	51 06 12	06	Primes investissement ancien régime - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	0	0	0	0	0
			Dont arrêté(s) de réallocation		-165				
MA	51 07 12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Marshall 2, vert - axe II)	135	0	0	0	135	0
			Dont arrêté(s) de transfert	+135					
MA	51 08 12	06	Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide au transport par voies navigables	1.260	1.260	0	200	1.260	1.460
			Dont arrêté(s) de réallocation	-1.040	-1.040				
MA	51 09 12	06	Soutien aux filières de développement économique (dont notamment "bois", "pierre" et "agroalimentaire")	0	0	0	0	0	0
MA	51 10 00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.5)	0	0	0	0	0	0
MA	51 11 00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	0	1.012	0	700	0	1.712
			Dont arrêté(s) de transfert		-2.000				
MA	51 12 00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	0	410	0	0	0	410
			Dont arrêté(s) de transfert		-500				

130/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
MA	51	13 00	06	0	0	0	0	0	0
	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagé (actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales).								
MA	51	14 12	06	7.383	3.100	3.736	1.800	11.119	4.900
	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert. - Axe II).								
MA	51	15 12	06	+2.865	+2.000	3.648	1.500	5.557	2.656
	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises - Zones franches rurales (Marshall 2.vert. - Axe II)								
MA	51	17 12	06	0	0	0	0	0	0
	Dont arrêté(s) de transfert								
MA	51	18 12	06	0	400	0	0	0	400
	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)								
MA	63	01 49	06	0	0	0	0	0	0
	Subventions pour la création d'ateliers de travail partagé								
MA	74	06 00	06	0	0	0	0	0	0
	Subvention à la Province de Liège en vue de couvrir des dépenses relatives à la construction d'un bateau-école dans le cadre du soutien aux modes de transport alternatifs à la route								
MA	81	01 12	06	2.500	2.500	0	0	2.500	2.500
	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme								
MA	81	02 00	06	0	0	0	0	0	0
	Intervention de la Région dans l'activité Prêts/Garanties de la SOWALFIN								
	Octroi de crédits et participations - Projets développés par les Studios du Cinéma d'Animation								
	<i>Totaux pour le Titre II.</i>			97.662	75.937	14.378	19.150	112.040	95.087
	<b>Totaux pour le programme 18.06.</b>			140.742	117.251	16.228	21.394	156.970	138.845
	<i>Dont programme d'investissement</i>			—	—	—	—	—	—
	<i>Dont fonds budgétaires</i>			—	—	—	—	—	—
	<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>			—	—	—	—	—	—
	<b>Programme 18.11.</b>								
	<b>Promotion de l'Emploi.</b>								
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
TI	01	01 00	11	0	0	0	0	0	0
	Provision cellules de reconversion								
TI	12	01 00	11	174	199	146	146	320	345
	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions								
TI	31	01 32	11	-6	-6	0	0	0	0
	Dont arrêté(s) de réallocation								
TI	31	02 32	11	0	0	0	0	0	0
	Subventions d'actions en matière d'emploi								
TI	31	04 32	11	0	0	0	0	0	0
	Accompagnement et sensibilisation des entreprises au management de la diversité								
TI	31	06 00	11	0	0	0	0	0	0
	Actions dans le cadre de la réduction et de l'aménagement du temps de travail								
TI	31	06 00	11	189	183	0	0	189	183
	Subventions aux structures de gestion de centre ville								

131/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	1 = programme d'investissement / n1 = crédits de liquidation non limitatifs								
TI	33 01 00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL Dont arrêté(s) de réallocation	-111	-117	0	0	1.867	2.220
TI	33 02 00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi Dont arrêté(s) de réallocation	1.867	2.220	0	0	0	0
TI	33 04 00	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	-7	-713	0	0	2.675	1.521
TI	33 07 00	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi	2.675	1.521	0	0	0	0
TI	33 09 00	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi	0	100	0	78	0	178
TI	33 10 00	11	Conventions de premier emploi - secteur privé Dont arrêté(s) de réallocation	129	217	0	0	129	217
TI	33 11 00	11	Agences de développement local (secteur privé) Dont arrêté(s) de réallocation	2.897	2.904	0	0	2.897	2.904
TI	33 12 00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	+110	+117	0	0	0	0
TI	33 13 00	11	Subventions diverses aux asbl en matière d'emploi	5.950	5.726	0	0	5.950	5.726
TI	35 01 00	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	819	752	0	0	819	752
TI	41 01 40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public) Dont arrêté(s) de réallocation	200	200	0	0	200	200
TI	41 04 40	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0	0	0	0	0
TI	41 05 40	11	Programme de Transition Professionnelle	0	50	0	0	0	50
TI	41 06 00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur public	450	252	0	0	450	252
TI	41 07 00	11	Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	0	0	0	0	0	0
TI	41 33 40	11	Subventions à l'ITWEPs pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	30	30	0	0	30	30
TI	43 01 12	11	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière d'emploi	0	40	0	0	0	40
TI	43 02 22	11	Agences développement local (secteur public)	655	651	0	0	655	651
TI	43 03 00	11	Conventions de premier emploi - secteur public Dont arrêté(s) de réallocation	1.510	1.637	0	0	1.510	1.637
TI	45 01 21	11	Dotation à la Communauté germanophone	13.144	13.144	0	0	13.144	13.144
TI	45 02 00	11	Conventions de premier emploi - préfinancement au profit de la Communauté Wallonie- Bruxelles	1.850	2.270	1.819	3.080	3.669	5.350
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	32.742	32.321	1.965	3.304	34.707	35.625
			<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
TI	01 02 00	11	Intervention en faveur d'entreprises en lien avec le marché de l'emploi	0	0	0	0	0	0

132/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
			<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
II	41 18 40		12 Développer les bassins de vie et pôles de synergies - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	0	0	0	0	0	0
II	41 19 40		12 Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	600	600	0	0	600	600
II	41 21 40		12 Provision socio-économique de crise	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	160.041	160.041	0	1.341	160.041	161.382
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
II	61 01 00		12 Subvention pour les investissements du FOREM	300	300	0	0	300	300
			<i>Totaux pour le Titre II.</i>	300	300	0	0	300	300
			<b>Totaux pour le programme 18.12.</b>	160.341	160.341	0	1.341	160.341	161.682
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 18.13.</b>						
			<b>Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
II	41 01 40		13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand	3.604	3.604	0	0	3.604	3.604
II	41 02 40		13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 19 mai 1994 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets au bénéfice de petites et moyennes entreprises	0	0	0	0	0	0
II	41 03 40		13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base de l'arrêté royal N° 258 du 31 décembre 1983 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets d'assistance aux petites et moyennes entreprises	0	0	0	0	0	0
II	41 04 40		13 Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	14.892	14.892	0	0	14.892	14.892
II	41 05 40		13 Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de la loi programme du 30 décembre 1988	0	0	0	0	0	0
II	41 06 40		13 Réforme du PRC	594.104	594.104	-594	-594	593.510	593.510

134/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	L = programme d'investissement / M = crédits de liquidation non limitatifs								
TI	41 07 40		Emplois de proximité (enfance et personnes dépendantes) - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	0	0	0	0	0
TI	41 08 40		Emplois innovants et Emplois "jeunes" - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	0	0	0	0	0
TI	41 09 40		Mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi et des travailleurs - Actions prioritaires pour l'Avenir Wallon	0	0	0	0	0	0
TI	41 10 40		APE et PTP dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - (Marshal 2.vert - axe 1.2)	36.500	35.000	0	- 8.450	36.500	26.550
TI	41 11 40		APE et PTP nouvelle mesure dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - (Marshal 2.vert - axe 6.1)	42.043	42.043	0	8.450	42.043	50.493
TI	41 12 40		APE et PTP nouvelle mesure dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - (Marshal 2.vert - axe 6.1)	9.139	9.139	0	0	9.139	9.139
TI	41 13 40		Créer de l'emploi via APE et PTP vert (Marshal 2.vert axe 5.2)	2.485	2.485	0	0	2.485	2.485
TI	41 15 40		Initier un plan de création d'emplois dans les métiers verts autres que ceux de la 1 <sup>ère</sup> alliance - (Marshal 2.vert - Axe 5.5)	0	0	0	0	0	0
TI	41 17 40		Créer de l'emploi APE marchand	0	0	0	0	0	0
TI	41 18 40		Job Coaching (Plan Marshal 2 vert)	607	607	0	0	607	607
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	703.374	701.874	- 594	- 594	702.780	701.280
			<b>Totaux pour le programme 18.13.</b>	703.374	701.874	- 594	- 594	702.780	701.280
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 18.14.</b>						
			<b>Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
TI	33 01 00		Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail - Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi. - Conventions 170 et 260	0	0	0	0	0	0
TI	43 01 22		Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de l'arrêté royal N° 474 du 28 octobre 1986	0	0	0	0	0	0
TI	43 02 52		Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail - Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi. - Convention 170	0	0	0	0	0	0
TI	43 03 22		Reforme du PRC	0	0	0	0	0	0

135/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
TI	45 01 23		<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i> Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail - Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0	0	0	0	0	0
MA	12 02 30		<b>Totaux pour le programme 18.14.</b> <i>Dont programme d'investissement</i> <i>Dont fonds budgétaires</i> <i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	291	291	0	0	291	291
			<b>Programme 18.15.</b> <b>Economie sociale</b> <i>Titre I - Dépenses courantes</i>	+191	+191	0	0	0	0
MA	12 04 11	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions Dont arrêté(s) de réallocation	0	0	0	0	0	0
MA	31 01 32	15	Etudes relatives à la création de plateformes logistiques pour centres urbains (Marshall 2. Vert - Axe V)	0	0	0	0	0	0
MA	31 03 00	15	Subvention d'entreprises d'insertion	10.875	10.875	-2.033	1.416	8.842	12.291
MA	31 04 32	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013 Dont arrêté(s) de transfert	0	200	0	0	0	200
MA	31 05 32	15	Subvention des Agences conseil	416	+100	0	-163	416	253
MA	31 06 32	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECOSOM	350	350	0	0	350	350
MA	31 07 32	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale	850	875	923	1.100	1.773	1.975
MA	31 08 32	15	Promotion de l'Economie sociale	285	285	31	31	316	316
MA	31 11 00	15	Subvention complémentaire d'entreprises d'insertion Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	821	821	0	0	821	821
MA	31 12 00	15	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets Dont arrêté(s) de transfert	175	200	0	0	175	200
MA	31 14 00	15	Financement de l'encadrement au sein des entreprises d'insertion agréées dans le cadre du décret IDESS	+175	+100	0	0	140	140
MA	31 15 00	15	Soutien aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de micro-crédits	125	125	-25	0	100	125
MA	31 16 00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé) Dont arrêté(s) de réallocation	150	135	0	0	150	135
MA				809	709	-372	-51	437	658
				-191	-91				

136/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I - programme d'investissement / nI - crédits de liquidation non limitatifs								
MA	31 17 00		15	300	300	0	0	300	300
	Subventions, cofinancées par le FSE, en vue de promouvoir le développement de l'économie sociale - programmation 2007-2013								
MA	31 18 00		15	0	150	0	0	0	150
	Subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale Interreg IV - Programmation 2007-2013								
MA	31 19 00		15	231	+75	0	0	231	231
	Projets pilotes dans le cadre de l'économie sociale verte (Marshall 2, vert- Axe V. Dont arrêtés(s) de transfert +131								
MA	31 20 32		15	0	0	0	0	0	0
	Subvention au groupement d'entreprises visant à développer la collaboration entre les entreprises d'économie sociale et les autres entreprises Dont arrêtés(s) de transfert								
MA	31 21 00		15	190	190	-190	-95	0	95
	Subvention à des Sociétés à finalité sociale immobilières dans le secteur de l'économie sociale								
MA	33 01 00		15	31	31	-31	-31	0	0
	Subvention à l'asbl Réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie								
MA	41 06 00		15	100	100	-100	0	0	100
	Actions pilotes dans le secteur de l'économie sociale (secteur public)								
MA	43 01 00		15	669	669	0	0	669	669
	Projets pilotes dans le cadre de l'économie sociale verte (Marshall 2, vert- Axe V)								
MA	43 03 00		15	-131	+131	-236	-237	680	463
	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public) Dont arrêtés(s) de transfert 916								
	Dont arrêtés(s) de réallocation								
	Total pour le Titre I.			17 724	17 793	-2 033	1 970	15 691	19 763
	Titre II. - Dépenses de capital								
MA	51 01 00		15	0	0	0	0	0	0
	Intervention en faveur de la SA SOWEGESOM dans le cadre de la mission déléguée "Fonds d'économie sociale et durable"								
MA	51 12 00		15	0	0	0	0	0	0
	Subsides en capital pour des projets à mener par des structures d'économie sociale, visant l'acquisition de matériel et/ou de véhicules innovants propres à la réalisation de leurs activités en matière de services de proximité								
MA	74 06 22		15	0	0	0	0	0	0
	Acquisition de biens meubles durables								
	Total pour le Titre II.			0	0	0	0	0	0
	<b>Total pour le programme 18.15.</b>			17 724	17 793	-2 033	1 970	15 691	19 763
	Dont programme d'investissement			—	—	—	—	—	—
	Dont fonds budgétaires			—	—	—	—	—	—
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			—	—	—	—	—	—

137/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	L = programme d'investissement / M1 = crédits de liquidation non limitatifs								
	Programme 18.21.								
	Formation professionnelle								
	Titre I - Dépenses courantes								
TI	12 01 11	21	Plateforme d'apprentissage des langues accessible à tout citoyen wallon	1.200	1.284	0	0	1.200	1.284
			Dont arrêté(s) de réallocation		+84				
TI	12 22 00	21	Soutien aux actions de formation qualifiante	109	109	0	0	109	109
			Dont arrêté(s) de réallocation		+17				
TI	12 31 00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	15	221	0	0	15	221
TI	31 21 00	21	Subvention pour les chèques création	1.122	1.944	500	500	1.622	2.444
			Dont arrêté(s) de réallocation		+822				
TI	33 04 00	21	Cofinancement régional de projets de la CEE	0	75	0	0	0	75
			Dont arrêté(s) de transfert		+75				
TI	33 10 00	21	Subventions en vue de couvrir les frais relatifs à la validation des compétences	0	0	0	0	0	0
TI	33 11 00	21	Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications	233	242	0	0	233	242
			Dont arrêté(s) de réallocation		-23				
TI	33 12 00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	38 982	39 495	- 323	- 327	38 659	39 168
			Dont arrêté(s) de réallocation		+131				
TI	33 13 00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de formation qualifiante	482	570	0	0	482	570
TI	33 16 00	21	Subvention pour l'interité	692	692	0	0	692	692
TI	33 18 00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de préqualification	0	0	0	0	0	0
TI	33 21 00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	50	63	0	0	50	63
TI	33 22 00	21	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	0	0	0	0	0	0
TI	33 31 00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	18	19	0	0	18	19
TI	33 32 00	21	Subventions en vue de permettre la formation en TIC	982	1.614	0	0	982	1.614
			Dont arrêté(s) de réallocation		-500				
TI	33 33 00	21	Cofinancement pour les projets LEADER	0	144	0	0	0	144
TI	33 34 00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0	0	0	0	0

138/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
II	33	35	00	21	280	1.091	0	275	280	1.366
					+130	+791				
II	33	41	00	21	62	62	0	0	62	62
II	33	43	00	21	147	182	0	0	147	182
II	33	44	00	21	-23	-20	0	0	0	0
II	34	21	00	21	3	7	0	0	3	7
II	41	01	40	21	-3	-3	0	0	0	0
II	41	14	40	21	400	400	0	0	400	400
II	41	15	00	21	0	0	0	0	0	0
II	41	16	00	21	155	160	0	0	155	160
II	41	17	40	21	0	0	0	0	0	0
II	41	34	00	21	0	0	0	0	0	0
II	41	35	00	21	299	165	0	0	299	165
II	43	01	12	21	+149	-235	0	0	137	275
II	43	12	00	21	137	275	0	0	137	275
II	43	42	00	21	+41	+29	-17	-17	2.210	2.071
II	45	01	30	21	2.227	2.088	0	0	0	0
					0	-131	0	0	0	0
					0	0	0	0	0	0
					47.595	50.902	160	431	47.755	51.333
II	52	31	10	21	0	0	0	0	0	0
II	52	32	00	21	0	0	0	0	0	0

139/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I - programme d'investissement / nI - crédits de liquidation non limitatifs								
II	41 10 40	22	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	7.055	7.055	0	0	7.055	7.055
II	41 11 40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	1.254	1.254	0	0	1.254	1.254
II	41 12 40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	0	0	0	0	0	0
II	41 13 40	22	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	533	533	0	0	533	533
II	41 14 40	22	Mise en oeuvre des politiques de formation dans le cadre de la lutte contre les pénuries (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	0	0	0	0	0	0
II	41 15 40	22	Subvention en vue de promouvoir la mobilité interrégionale (mesure 5.4 du Plan d'Actions prioritaires)	0	0	0	0	0	0
II	41 16 40	22	Subvention au FOREM pour l'organisation de réunions des Directeurs généraux de la formation professionnelle dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne	0	0	0	0	0	0
II	41 17 40	22	Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2, vert - axe 1.1)	6.183	6.183	0	310	6.183	6.493
II	41 18 40	22	Reponses aux besoins du marché: Métiers en demande - (Marshall 2, vert - axe 1.3)	14.404	14.404	0	1.581	14.404	15.985
II	41 19 40	22	Développement d'une offre de qualité - (Marshall 2, vert - axe 5.2)	6.508	6.508	0	1.497	6.508	8.005
II	41 20 40	22	Reponses aux besoins du marché: Plan Langues - (Plan Marshall 2, vert - axe 1.3)	9.857	9.867	0	1.803	9.867	11.670
II	41 21 40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - (Marshall 2, vert - axe 2)	7.426	7.426	0	0	7.426	7.426
II	41 22 40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités	3.000	3.000	0	0	3.000	3.000
II	41 23 40	22	Garantir l'accessibilité maximale des centres de compétences à l'enseignement - (Marshall 2, vert - axe 1.1)	5.275	4.775	0	943	5.275	5.718
II	41 24 40	22	Travailler en concertation avec le secteur professionnel - (Marshall 2, vert - Axe 5.1)	0	0	0	0	0	0
II	41 25 40	22	Chèques Eco-Climat - petites entreprises - (Marshall 2, vert - Axe 5.5)	906	906	0	0	906	906
II	41 26 40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités (vert)	0	0	0	0	0	0
II	41 27 40	22	Pôles de compétitivité - Etudes prospectives des besoins	0	0	0	0	0	0
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	187.765	187.265	0	6.134	187.765	193.399
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
II	61 01 41	22	Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	900	4.900	500	0	1.400	4.900
II	61 02 41	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - investissement (Marshall 2, vert - Axe II)	0	1.474	0	0	0	1.474
II	61 03 42	22	Financement du volet de formation des Pôles de compétitivité (Marshall 2, vert - axe II)	0	0	0	0	0	0

141/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
TI	72	01 00	22	0	0	0	0	0	0
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
	Centre de formation Saint-Hubert			900	6.374	500	0	1.400	6.374
	Totaux pour le Titre II.			188.665	193.639	500	6.134	189.165	199.773
	Dont programme d'investissement			—	—	—	—	—	—
	Dont fonds budgétaires			—	—	—	—	—	—
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			—	—	—	—	—	—
	<b>Programme 18.23.</b>								
	<b>Formation agricole.</b>								
	Titre I. - Dépenses courantes								
RC	12	02 00	23	0	0	0	0	0	0
RC	12	31 00	23	0	0	0	0	0	0
RC	33	05 00	23	140	155	0	0	140	155
RC	33	06 00	23	1.200	1.150	2.105	178	3.305	1.328
RC	33	07 00	23	45	42	-45	-42	0	0
RC	34	01 41	23	0	0	0	0	0	0
RC	41	01 00	23	0	50	0	0	0	50
RC	41	16 00	23	20	20	0	0	20	20
	Totaux pour le Titre I.			1.405	1.417	2.060	136	3.465	1.553
	<b>Totaux pour le programme 18.23.</b>			1.405	1.417	2.060	136	3.465	1.553
	Dont programme d'investissement			—	—	—	—	—	—
	Dont fonds budgétaires			—	—	—	—	—	—
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			—	—	—	—	—	—
	<b>Programme 18.24.</b>								
	<b>IFAPME</b>								
	Titre I. - Dépenses courantes								
TI	41	02 40	24	0	0	0	0	0	0
TI	41	03 40	24	0	0	0	0	0	0

142/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	I - programme d'investissement / nI - crédits de liquidation non limitatifs										
II	41 05 40		24	15.405	15.405	0	665	15.405	16.070		
II	41 06 40		24	26.476	26.476	0	424	26.476	26.900		
II	41 07 40		24	1.096	1.096	0	0	1.096	1.096		
II	41 08 40		24	4.200	4.200	0	964	4.200	5.164		
II	41 09 40		24	1.815	1.815	0	422	1.815	2.237		
II	41 10 40		24	188	188	0	0	188	188		
II	41 11 40		24	0	0	0	0	0	0		
II	41 12 40		24	0	0	0	0	0	0		
II	41 13 40		24	400	400	0	0	400	400		
II	41 14 40		24	0	0	0	0	0	0		
				49.580	49.580	0	2.475	49.580	52.055		
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>							
				<i>Titre II - Dépenses de capital</i>							
II	61 02 41		24	1.825	1.825	0	0	1.825	1.825		
II	61 03 41		24	0	5.000	0	0	0	5.000		
II	72 01 10		24	0	0	0	0	0	0		
				1.825	6.825	0	0	1.825	6.825		
				51.405	56.405	0	2.475	51.405	58.880		
				<b>Totaux pour le programme 18.24.</b>							
				<i>Dont programme d'investissement</i>							
				<i>Dont fonds budgétaires</i>							
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>							
				<b>Programme 18.25.</b>							
				<b>Politiques croisées dans le cadre de la formation</b>							
				<i>Titre I - Dépenses courantes</i>							
MA	01 01 00		25	1.000	1.000	0	0	1.000	1.000		
MA	01 02 00		25	500	500	0	0	500	500		

143/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	L = programme d'investissement / M = crédits de liquidation non limitatifs								
MA	01 03 00	25	Subvention dans le cadre du projet "Cité des métiers de Charleroi" (Marshall 2, vert - axe II)	500	500	0	0	500	500
MA	01 04 00	25	Subvention dans le cadre du projet "Cité des métiers de Namur" (Marshall 2, vert - axe II)	500	500	0	0	500	500
TI	12 02 00	25	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	20	20	0	0	20	20
MA	12 03 30	25	Etudes et prestations de services dans le cadre des marchés Cyberécoles et Cyberclasses	300	300	0	0	300	300
MA	12 05 11	25	Frais liés aux prestations de service du centre d'assistance dans le cadre du projet Cyberclasses	1.300	1.300	0	-334	1.300	966
MA	14 07 10	25	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements des projets cyberécoles et cyberclasses	47	47	0	0	47	47
MA	21 01 50	25	Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberécoles et Cyberclasses - Intérêts	111	111	0	0	111	111
MA	33 01 00	25	Subvention à l'Eurorométropolitain e-campus (Marshall 2, vert - axe II)	500	500	0	0	500	500
MA	33 02 00	25	Subvention de base à l'Eurorométropolitain e-campus	236	236	0	0	236	236
TI	33 10 00	25	Validation des compétences	200	200	0	0	200	200
TI	33 12 01	25	Subvention aux actions d'alphabétisation	1.190	1.267	0	0	1.190	1.267
TI	33 14 00	25	Subvention pour la formation en alternance	3.316	4.055	0	0	3.316	4.055
TI	33 16 00	25	Subvention pour la formation en alternance dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	0	0	0	0	0	0
TI	33 17 00	25	Subvention pour la formation en alternance - Sortie ancien régime	3.800	3.800	0	0	3.800	3.800
MA	33 18 00	25	Plan TIC pour l'éducation - secteur ASBL	65	65	0	0	65	65
MA	33 19 00	25	Expériences pilotes de formation en alternance dans l'enseignement supérieur (Marshall 2, vert - Axe V)	250	250	0	0	250	250
MA	33 20 00	25	Subventions dans le cadre des projets pilote Ecole numérique	160	160	0	0	160	160
TI	33 42 00	25	Subvention aux actions ponctuelles d'alphabétisation	0	0	0	0	0	0
TI	41 01 40	25	Subvention de fonctionnement à l'Institut de formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	196	196	0	0	196	196
TI	41 02 40	25	Subvention de fonctionnement à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	181	181	-181	-181	0	0
MA	43 01 00	25	Plan TIC pour l'éducation - secteur Pouvoirs Locaux	65	65	0	0	65	65
TI	43 02 12	25	Subventions diverses aux administrations et pouvoirs publics	14	14	0	0	14	14
MA	45 01 00	25	Plan TIC pour l'éducation - secteurs Communauté française et Communauté germanophone	200	200	0	44	200	244
TI	45 02 30	25	Subvention au Service Francophone des Métiers et des Qualifications	140	140	0	0	140	140
			<i>Totale pour le Titre I.</i>	14.791	15.607	-181	-471	14.610	15.136

144/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
	Titre II - Dépenses de capital								
MA	01 01 00	25	Subvention en capital dans le cadre du projet "Cité des métiers de Liège" (Marshall 2, vert - axe II)	0	0	0	0	0	0
MA	01 05 00	25	Dont arrêté(s) de transfert	-9.000					
MA	01 06 00	25	Subvention en capital dans le cadre du projet "Cité des métiers de Namur" (Marshall 2, vert - axe II)	9.000	0	0	0	9.000	0
MA	52 01 00	25	Subvention en capital dans le cadre du projet "Cité des métiers de Liège" (Marshall 2, Vert)	9.000	0	0	9.000	9.000	9.000
MA	63 01 00	25	Dont arrêté(s) de transfert	+9.000					
MA	65 01 00	25	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur ASEBL	280	280	0	182	280	462
MA	73 16 00	25	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur Communauté française et Communauté germanophone	290	290	0	27	290	317
TI	74 06 00	25	Travaux et fournitures dans le cadre des cyberclasses	280	280	0	81	280	361
MA	81 01 00	25	Dont arrêté(s) de réallocation	23	23	0	0	23	23
MA	91 01 70	25	Achat de biens meubles durables	+18	+18	0	0	0	0
			Intervention dans le cadre du projet "Campus technologique de Gosselies" (Marshall 2, vert - axe II)	5	5	0	0	5	5
			Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cybercoles et Cyberclasses - Capital	7.000	7.000	0	0	7.000	7.000
			<b>Totaux pour le programme 18.25.</b>	8.830	8.830	0	0	8.830	8.830
			<b>Totaux pour le Titre II.</b>	34.708	16.708	0	9.290	34.708	25.998
			Dont programme d'investissement	49.499	32.315	-181	8.819	49.318	41.134
			Dont fonds budgétaires						
			<b>Programme 18.31.</b>						
			<b>Recherche.</b>						
			Titre I - Dépenses courantes						
MA	01 01 00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	2.509	7.914	0	0	2.509	7.914
MA	01 02 00	31	Dont arrêté(s) de transfert	+2.509	+5.173				
			Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007- 2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	935	5.777	0	0	935	5.777
			Dont arrêté(s) de transfert	+935	+3.820				

145/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
MA	01 03 00	31	Actions dans le cadre de l'objectif 1 - Hainaut (nouvelle programmation)	0	0	0	0	0	0
MA	01 04 00	31	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	0	0	0	0	0	0
MA	01 05 00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	710	1.213	0	0	710	1.213
			Dont arrêté(s) de transfert	-504	+691				
MA	01 06 00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	821	1.270	0	0	821	1.270
			Dont arrêté(s) de transfert	-636	+826				
MA	01 07 00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2 vert en matière de recherche	200	170	0	0	200	170
			Dont arrêté(s) de transfert	+200	+170				
MA	01 08 00	31	Programme "interreg" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens mesures 1.1, 1.2 et 1.3	233	2.730	0	0	233	2.730
			Dont arrêté(s) de transfert	+233	+2.183				
MA	01 09 00	31	Action de soutien à l'établissement d'une stratégie de développement et d'investissement dans la Recherche - Marshall 2 vert	0	5	0	0	0	0
MA	01 11 00	31	Soutien à la coordination et la représentation de la Recherche wallonne dans les réseaux internationaux - Marshall 2 vert	1.998	3.466	-96	-846	1.902	2.620
MA	01 12 00	31	Soutien au développement de stratégies "Proof of concept" - Marshall 2 vert	1.500	1.219	0	724	1.500	1.943
			Dont arrêté(s) de réallocation	-1.000					
MA	01 13 00	31	Soutien à la mise en place de procédure d'évaluation ex-post - Marshall 2 vert	162	138	0	0	162	138
MA	01 14 00	31	Initiatives en matière de soutien aux infrastructures de recherche	5.000	4.539	-3.079	-118	1.921	4.421
MA	01 15 00	31	Dotation exceptionnelle pour l'octroi de mandats de recherche	0	0	0	0	0	0
MA	31 01 40	31	Subvention à l'Agence wallonne de Stimulation Technologique (PAP-AW)	0	0	0	0	0	0
MA	41 01 00	31	Subvention au Welbio - Marshall 2 vert	5.080	7.080	0	0	5.080	7.080
			Dont arrêté(s) de transfert	+2.000					
MA	41 02 40	31	Subvention à l'Agence wallonne de Stimulation Technologique - Marshall 2 vert	2.000	2.000	0	350	2.000	2.350
MA	45 01 23	31	Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir)	2.860	2.860	0	0	2.860	2.860
MA	45 02 23	31	Subvention au FRIA (PAP-AW)	0	0	0	0	0	0
MA	45 03 23	31	Subvention au FRIA - Marshall 2 vert	2.060	2.060	5.439	6.393	7.499	8.453
MA	45 04 20	31	Actions visant à améliorer les conditions de travail des chercheurs Post-Doc - Marshall 2 vert	4.600	1.457	-2.515	5	2.085	1.462
			Dont arrêté(s) de transfert	+900					
MA	45 05 23	31	Soutien à l'application de la charte européenne du chercheur - Marshall 2 vert	838	512	-332	-259	506	253
			Dont arrêté(s) de réallocation	+500					
			Totale pour le Titre I	31.506	44.410	-583	6.244	30.923	50.654

146/158



**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	I - programme d'investissement / nI - crédits de liquidation non limitatifs									
	Titre II - Dépenses de capital									
MA	51 02 12	31	Subventions à des centres collectifs de recherche pour le financement de projets de recherche, l'acquisition d'équipement et pour la fourniture de services de conseils technologiques	10.100	11.510	3.270	4.808	13.370	16.318	
MA	61 01 00	31	Subventions à des universités, des établissements assimilés et des interfaces université-entreprises pour la diffusion et le développement des technologies nouvelles, la recherche industrielle de base, la multiplication et l'amélioration des relations entre les milieux industriels et les milieux universitaires	35.787	29.105	- 11.132	10.949	24.655	40.054	
MA	61 03 00	31	Mise en place de programmes d'excellence dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	4.442	0	- 2.308	0	2.134	
MA	61 04 00	31	Renforcement de la politique en matière de spin-off dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	-1.000	0	- 1.829	0	592	
MA	61 05 00	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	0	0	0	0	0	0	
MA	65 01 23	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	4.112	5.941	0	- 3.215	4.112	2.726	
MA	65 03 23	31	Soutien au renforcement du programme First Spin-Off - Marshall 2.vert	-7.376	+486	- 77	- 795	3.423	2.420	
MA	81 01 41	31	Intervention de la Région wallonne dans le capital de l'Agence de Stimulation Technologique (PAP-AW)	3.500	3.215	0	0	0	0	
			<i>Totaux pour le Titre II:</i>	53.499	56.634	-7.939	7.610	45.560	64.244	
			<b>Totaux pour le programme 18.31:</b>	85.005	101.044	-8.522	13.854	76.483	114.898	
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—	
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	
			<b>Programme 18.32:</b>							
			<b>Aides aux entreprises (Recherche et Technologie).</b>							
			<i>Titre I - Dépenses courantes</i>							
MA	32 02 00	32	Subventions en faveur de l'innovation et du développement technologiques (aides aux PME)	6.554	5.901	786	1.494	7.340	7.395	
MA	32 03 00	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim PME) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	212	0	- 195	0	17	
			<i>Totaux pour le Titre I:</i>	6.554	6.113	786	1.299	7.340	7.412	

147/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs								
	Titre II - Dépenses de capital								
MA	01 01 00	32	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	0	1.712	0	-112	0	1.600
			Dont arrêté(s) de transfert	-4.317	+265				
MA	01 02 00	32	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	583	1.500	0	0	583	1.500
			Dont arrêté(s) de transfert	-2.897	+507				
MA	01 03 00	32	Actions dans le cadre de l'objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	0	0	0	0	0	0
MA	01 04 00	32	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	0	0	0	0	0	0
MA	01 07 00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (PAP-AW - mesure 1.2)	0	17.310	0	-1.999	0	15.311
			Dont arrêté(s) de réallocation		+5.000				
MA	01 08 00	32	Intensification des programmes mobilisateurs dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP-AW)	0	368	0	29	0	397
MA	01 09 00	32	Programmes mobilisateurs - Marshall 2. vert	21.276	7.055	-12.082	-195	9.194	6.860
			Dont arrêté(s) de transfert	+14.976	+2.000				
MA	01 10 00	32	Soutien aux partenariats d'innovation technologique (PIT) en dehors du domaine des pôles - Marshall 2. vert	0	4.366	0	-903	0	3.463
			Dont arrêté(s) de transfert	-9.000					
			Dont arrêté(s) de réallocation		-1.000				
MA	01 11 00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche - Marshall 2. vert	60.263	39.920	20.563	47.273	80.826	87.193
			Dont arrêté(s) de transfert		-13.358				
MA	01 12 00	32	Subsidés octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	7.000	3.127	3.158	4.999	10.158	8.126
MA	51 01 12	32	Subventions à des entreprises pour le financement de projets de recherche industrielle de base	17.657	11.848	8.270	7.943	25.927	19.791
MA	51 02 12	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim entreprises) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP-AW)	0	0	0	0	0	0
MA	81 01 12	32	Avances récupérables à des entreprises pour le financement de projets de recherche appliqués et de développement	60.000	44.508	0	6.000	60.000	50.508
			Dont arrêté(s) de réallocation		-10.000				
MA	81 02 00	32	Pôles de compétitivité - Avances récupérables aux entreprises (PAP-AW - Mesure 1.2)	0	1.329	0	0	0	1.329

148/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
MA	81 03 00	32	<i>l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs</i> Avances récupérables aux entreprises dans le cadre des programmes mobilisateurs (PAP- AW)	0	49	0	0	0	49
			<i>Totaux pour le Titre II:</i>	166.779	133.092	19.909	63.035	186.688	196.127
			<b>Totaux pour le programme 18.32.</b>	173.333	139.205	20.695	64.334	194.028	203.539
			<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—
			<b>Programme 18.33.</b>						
			<b>Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.</b>						
			<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
MA	01 01 00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique dans le cadre de l'objectif 1 - Hautaut (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation).	0	0	0	0	0	0
MA	01 02 00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique cofinancées par les fonds structuraux européens hors objectif 1 (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation).	0	33	0	0	0	33
MA	01 03 00	33	Subventions relatives à des activités de diffusion de promotion et d'évaluation de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique.	3.352	3.397	-21	661	3.331	4.058
MA	12 02 00	33	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et d'experts, études, actions de diffusion des sciences et des technologies. <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	2.078	2.025	-846	-1.015	1.232	1.010
MA	12 03 30	33	Etudes, actions de diffusion des sciences et des technologies	-10	0	0	0	0	0
MA	12 04 00	33	Frais liés à la présidence belge de l'Union Européenne 2010	0	0	0	0	0	0
MA	43 01 40	33	Subvention au Parc d'aventures scientifiques (Anc. Forum Scientifique et Technique)	3.500	3.500	0	0	3.500	3.500
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	8.930	8.955	-867	-354	8.063	8.601
			<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
MA	74 06 00	33	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme <i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>	35	44	-13	-5	22	39
			<i>Totaux pour le programme 18.33.</i>	35	44	-13	-5	22	39
			<i>Dont programme d'investissement</i>	+10	—	—	—	—	—
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	35	44	-13	-5	22	39
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	8.965	8.999	-880	-359	8.085	8.640

149/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec ord.		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs								
MA	01 01 00	34	<b>Programme 18.34.</b> <b>Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation</b> <i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
			Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation	34.260	68.044	-8.112	8.264	26.148	76.308
			Solde au 1er janvier	17.000	17.000	2.000	2.000	19.000	19.000
			Recettes de l'année en cours	51.260	85.044	-6.112	10.264	45.148	95.308
			Disponible pour l'année	17.000	17.000	2.000	2.000	19.000	19.000
			Dépenses à charge du Fonds	34.260	68.044	-8.112	8.264	26.148	76.308
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	17.000	17.000	2.000	2.000	19.000	19.000
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	17.000	17.000	2.000	2.000	19.000	19.000
			<b>Totaux pour le programme 18.34.</b>	—	—	—	—	—	—
			<i>Dont programme d'investissement</i>	17.000	17.000	2.000	2.000	19.000	19.000
			<i>Dont fonds budgétaires</i>	34.260	68.044	-8.112	8.264	26.148	76.308
			<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						
			<b>Programme 18.35.</b> <b>Innovation - Nouvelles technologies - Technologies de l'information et de la communication</b> <i>Titre I - Dépenses courantes</i>						
MA	01 01 00	35	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme Innovation	7.795	5.095	-3.200	2.900	4.595	7.995
			Dont arrêté(s) de réallocation	-205	-205				
MA	12 02 00	35	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, Frais de réunions	475	427	0	-150	475	277
			Dont arrêté(s) de réallocation	+325	+277				
MA	12 03 11	35	Frais d'exploitation à charge du SPW du réseau des fibres optiques de la Région wallonne	0	0	0	0	0	0
MA	12 04 11	35	Développement d'un plan stratégique pour l'innovation des entreprises wallonnes (Marshall 2.vert - Axe III)	0	0	0	0	0	0
MA	31 01 00	35	Subvention de fonctionnement à la S.A. WSL	1.500	1.000	-1.050	-550	450	450
			Dont arrêté(s) de réallocation		-300				
MA	31 02 32	35	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications	0	0	0	0	0	0
MA	31 03 22	35	Subvention de fonctionnement à l'ASBL FUTUROCITE (EURO GREEN II INNOVATION CENTER)	380	420	-60	-80	320	340
			Dont arrêté(s) de réallocation	-120	-80				

150/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(Ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	I - programme d'investissement / II - crédits de liquidation non limitatifs								
MA	31 04 22	35	Soutien aux initiatives favorisant la créativité et l'innovation en Wallonie (en entreprises et hors entreprises)	500	500	0	-25	500	475
MA	32 01 00	35	Subvention de fonctionnement à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER	0	0	0	0	0	0
MA	32 02 00	35	Subventions en faveur de l'innovation et du développement technologique (aides aux PME)	500	496	-262	-168	238	328
			Subventions aux entreprises pour le soutien des innovations de procédé et d'organisation dans les services		-400				
MA	32 05 00	35	Soutien aux initiatives favorisant la créativité et l'innovation en Wallonie (en entreprises et hors entreprises)	0	0	0	0	0	0
MA	32 06 00	35	Soutien aux nouvelles pratiques innovantes, en particulier la captation de tendances, le développement des écosystèmes innovants, la constitution de plateformes d'échange;	0	0	0	0	0	0
MA	33 01 00	35	Subvention à l'ASBL Groupement de Redéploiement Economique pour la mise en œuvre du projet « Liège Métropole Puissance 3°	250	250	0	0	250	250
MA	40 02 22	35	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications dans le secteur public	0	0	0	0	0	0
MA	41 01 40	35	Subvention à l'Agence wallonne des Télécommunications	3.116	3.116	0	0	3.116	3.116
MA	41 03 00	35	Subvention complémentaire à l'Agence Wallonne des Télécommunications pour des missions spécifiques	130	130	0	0	130	130
MA	45 01 23	35	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	75	0	0	75	75
			<i>Totaux pour le Titre I.</i>	14.721	11.509	-4.572	1.927	10.149	13.456
			<i>Titre II - Dépenses de capital</i>						
MA	01 02 00	35	Cofinancement européen en matière de télécommunication	0	0	0	0	0	0
MA	51 01 00	35	Subventions aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental en coopération	3.000	2.250	-131	156	2.869	2.406
			Dont arrêté(s) de réallocation		+400				
MA	51 02 00	35	Soutien à l'innovation Technologique	0	0	0	0	0	0
MA	52 01 00	35	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur ASBEL	0	0	0	0	0	0
MA	63 01 00	35	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur pouvoirs locaux	0	0	0	0	0	0
MA	63 02 00	35	Subventions dans le cadre de l'expérience-pilote DIGITAL CITIES (Marshall 2.vert - axe II)	3.000	1.400	0	0	3.000	1.400

151/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs								
MA	65	01	00	0	0	0	0	0	0
	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur Communauté française et Communauté germanophone			25.000	19.500	0	-6.000	25.000	13.500
MA	81	01	00		+14.500	0			
	Avances récupérables aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental			31.000	23.150	-131	-5.844	30.869	17.306
	Dont arrêté(s) de réallocation								
	Totaux pour le programme 18.35.			45.721	34.659	-4.703	-3.917	41.018	30.742
	Dont programme d'investissement								
	Dont fonds budgétaires								
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre								
	Totaux pour la division organique 18.			1.980.018	1.936.733	94.438	193.108	2.074.456	2.129.841
	Dont crédits de liquidation non limitatifs								
	Dont programme d'investissement			16.780	18.819		397	16.780	19.216
	Dont fonds budgétaires			17.000	17.000	2.000	2.000	19.000	19.000
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			34.362	68.146	-8.112	8.264	26.250	76.410

152/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / ni = crédits de liquidation non limitatifs									
				<i>Division organique 19</i> <i>Fiscalité</i> <b>Programme 19.01.</b> <b>Fonctionnel</b> <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
LA	11	03	00	14.512	13.792	- 720	- 720	14.512	13.792	13.792
LA	12	01	00	13	13	0	0	13	13	13
LA	12	03	00	0	335	0	0	335	0	335
LA	12	04	00	154	+319	0	0	154	154	154
				14.679	15.014	- 720	- 720	14.679	13.959	14.294
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>						
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
LA	74	01	00	11	11	0	0	11	11	11
LA	74	02	00	0	0	0	0	0	0	0
LA	74	03	00	66	66	0	0	66	66	66
				77	77	0	0	77	77	77
				14.756	15.091	- 720	- 720	14.036	14.036	14.371
				<b>Totaux pour le programme 19.01.</b>						
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						
				<i>Dont programme d'investissement</i>						
				<i>Dont fonds budgétaires</i>						
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						

153/158

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés		
	1-2 sec	n° ord.		3-4 sec	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / ml = crédits de liquidation non limitatifs									
	Programme 19.02.									
	Fiscalité									
	Titre I. - Dépenses courantes									
LA	01	01	00	1.529	1.529	0	0	1.529	1.529	1.529
LA	01	03	00	811	874	- 541	- 462	270	412	412
LA	01	04	00	670	670	- 670	- 670	0	0	0
LA	12	01	00	590	870	0	272	590	1.142	1.142
LA	12	02	00	1.161	+280	- 579	- 272	582	530	530
LA	12	03	00	1.289	1.600	0	0	1.289	1.600	1.600
LA	12	04	00	0	0	0	0	0	0	0
LA	12	05	11	4.894	4.971	- 300	0	4.594	4.971	4.971
LA	34	01	31	0	- 319	0	0	0	0	0
LA	45	01	40	750	750	0	0	750	750	750
	<i>Totaux pour le Titre I.</i>			11.694	12.066	- 2.090	- 1.132	9.604	10.934	10.934

154/158







PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014  
(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.		L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés	
	1-2 sec	3-4 ord. sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs								
	Division organique 33								
	Provision interdépartementale pour le Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et le Plan Marshall 2.vert								
	Programme 33.01.								
	Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert								
	Titre I - Dépenses courantes								
LA	01	01	00	01	0	0	0	0	0
	Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert				0	0	0	0	0
	Total: pour le Titre I.				0	0	0	0	0
	Total pour le programme 33.01.				0	0	0	0	0
	Dont crédits de liquidation non limitatifs				—	—	—	—	—
	Dont programme d'investissement				—	—	—	—	—
	Dont fonds budgétaires				—	—	—	—	—
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre				—	—	—	—	—
	Total: pour la division organique 33.				0	0	0	0	0
	Dont crédits de liquidation non limitatifs				—	—	—	—	—
	Dont programme d'investissement				—	—	—	—	—
	Dont fonds budgétaires				—	—	—	—	—
	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre				—	—	—	—	—

**PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2014**  
**(ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2014/01)**

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B. 1-2 sec	n° ord.	3-4 sec	L I B E L L E S	Crédits initiaux		Ajustements		Crédits ajustés			
					Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
				<i>l = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
				<i>Division organique 34</i>								
				<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 2001.4-2020 des cofinancements européens</i>								
				<b>Programme 34.01.</b>								
				<b>Cofinancements européens 2014 - 2020</b>								
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
<b>PM</b>	01	01	00	01	2.849	0	0	0	0	2.849	0	0
				Cofinancements européens 2014 - 2020	2.849	-7.151	0	0	0	2.849	0	0
				Dont arrêté(s) de transfert	2.849	0	0	0	0	2.849	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2.849	0	0	0	0	2.849	0	0
				<b>Totaux pour le programme 34.01.</b>	—	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
				<b>Totaux pour la division organique 34.</b>	2.849	0	0	0	0	2.849	0	0
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
				<b>Totaux généraux</b>	7.650.233	7.648.967	163.043	347.475	7.813.276	7.996.442		
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	346.040	361.106	-4.533	12.940	340.577	375.306		
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	155.380	155.380	4.483	4.483	159.863	159.863		
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	211.923	308.057	-11.212	2.000	200.711	310.057		
				<i>Il y a pour être annexé au projet de décret</i>								

158/158